

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 EME ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents :

- AKKARI Maya
- ARNAUD Pierre-Yvain
- BADINA-SERPETTE Frédéric
- BALAGE EL MARIKY Léa
- BARIGANT Victoria
- BENAKLI Nadia
- BENARD Fanny
- BOURNAZEL Pierre-Yves
- BOUX Anne-Claire
- BROSSAT Ian
- CASIER Marie-Laure
- CAYET Thierry
- CHAULET Pierre
- COULIBALY Kadiatou
- CUTURELLO-MAÏNI Benoît
- DAVIAUD Jean-Philippe
- DUPONT Antoine
- GABELOTAUD Afaf
- GALVANI Jacques
- GIUDICELLI Anne
- GOMES Barbara
- GONZALEZ Mario
- GRANIER Rudolph
- HAVET Kévin
- HENRY Justine
- HONORE Christian
- IKUESAN Ayodele
- KHALLOUK Manal
- LEJOINDRE Éric
- LELLOUCHE Ariel
- MENEDE Gilles
- MEUNIER Émile
- MICHEL Angélique
- NGOMOU Dieudonné
- PREMEL Danièle
- PROUST Sarah
- ROLLAND Carine
- SIRY Gabrielle
- SISSOKO Anzoumane

- TRAJAN Violaine
- YAFFA Mams

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

- BRIANT Gérald à Ian BROSSAT
- GIRARD Christophe à Carine ROLLAND
- MARKOVIC Douchka à Léa BALAGE EL MARIKY
- PULIDO Sylvie à Antoine DUPONT

Étaient absents :

- Jacques GALVANI (arrivée tardive et départ anticipé) à Jean-Philippe DAVIAUD
- Angélique MICHEL (départ anticipé) à Benoît CUTURELLO-MAÏNI
- Manal KHALLOUK (départ anticipé) à Victoria BARIGANT
- Léa BALAGE EL MARIKY (départ anticipé) à Fanny BENARD

Eric LEJOINDRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous propose que nous commencions cette séance du Conseil qui se réunit, vous l'aurez constaté, dans des circonstances particulières puisque nous sommes dans la salle des fêtes pour permettre un meilleur respect de la distanciation physique.

Désignation d'un secrétaire de séance

Éric LEJOINDRE : D'abord, je propose que nous désignions en secrétaire de séance Mme IKUESAN. Pas de difficultés ?

Prise de parole du Maire sur la crise sanitaire

Éric LEJOINDRE : Avant d'entamer l'ordre du jour, je vais dire un mot de la situation sanitaire et des conséquences que cela a sur un certain nombre d'événements et comme il est de tradition, demander à Mme ROLLAND de faire un point sur la rentrée scolaire et à M. DUPONT de le compléter en ce qui concerne les évolutions qu'on a souhaitées sur l'espace public.

Pour ce qui est de la situation sanitaire, chacun voit comment elle évolue, je ne vais pas la commenter, si ce n'est de redire l'inquiétude qui est la mienne, mais aussi celle du directeur général de l'ARS (Agence régionale de santé), du préfet de région et du préfet de police, et rappeler à chacune et à chacun d'entre nous la nécessité de poursuivre et de continuer le respect des gestes barrières dans la période.

Pour ce qui est plus directement du 18^{ème}, on n'a à ce stade pas de chiffres bien sûr sur l'évolution de l'épidémie. On a néanmoins mis en place un certain nombre de dispositifs dont je voulais vous rappeler les principaux éléments.

D'abord, la mise en place de deux labos itinérants qui ont été présents pendant deux demi-journées sur l'esplanade de Nathalie Sarraute et sur la promenade Dora Bruder qui ont permis quand même des centaines de tests de dépistage.

Puis, l'ouverture de deux lieux supplémentaires qui seront pour le coup des lieux plus pérennes et qui permettront là encore le dépistage indispensable, place Françoise Dorléac pour l'un et puis dans la Maire même, dans l'espace qui était avant celui du commissariat, pour que nous puissions, avec la Communauté professionnelle territoriale de santé, accueillir des patients symptomatiques, mais aussi des cas contacts et essayer de faire en sorte que les dépistages puissent être plus rapides. Mais évidemment, cet accueil-là sera réservé aux cas contacts ou aux personnes symptomatiques, ce ne sera pas des accueils grand public.

Communication du Maire sur la fête des Vendanges

Éric LEJOINDRE : Le développement de l'épidémie ou plutôt la poursuite de l'épidémie m'a aussi emmené à prendre un certain nombre de décisions difficiles ou désagréables, pour faire en sorte que nous puissions tenir malgré tout un certain nombre d'événements sans faire prendre de risques au public et dont j'ai annoncé que nous étions amenés à repenser la fête des Vendanges de Montmartre qui se tiendra comme d'habitude le second weekend d'octobre, mais pour laquelle un nombre important de moments ne seront pas possibles. Je pense bien sûr au Parcours du Goût qu'il nous apparaissait déraisonnable de maintenir compte tenu de la fréquentation, mais aussi du Grand Défilé des Vendanges.

Il faut se rappeler de ce qu'est la fête des Vendanges aujourd'hui, c'est sur cinq jours 500 000 personnes qui viennent à Montmartre, qui viennent dans tout le 18^{ème} et notamment sur ces moments. Donc, on a adapté l'ensemble des formats. Vous aurez au fur et à mesure

du temps les informations pour pouvoir néanmoins fêter le futur et fêter les Vendanges, mais dans d'autres circonstances.

Communication du Maire sur la Nuit Blanche des Enfants

Éric LEJOINDRE : J'ai souhaité néanmoins que nous puissions maintenir aussi la Nuit Blanche des Enfants, qui est une spécificité du 18^{ème}, qu'on a montée avec Mme ROLLAND ces dernières années. Donc, le 3 octobre se tiendra comme la Nuit Blanche Parisienne, la Nuit Blanche des Enfants, mais là encore, avec des jauges particulières. Elle se déroulera en Mairie, ce qui va nous permettre de compter en permanence le nombre de personnes qui seront présentes lors de cet événement. Je veux saluer les deux commissaires de l'exposition, Christophe BEAUREGARD et Ségolène BROSSETTE qui ont pensé pour cette année à une programmation moins interactive, pour éviter tous les éléments qui auraient permis de se toucher. On est sur un parcours plus contemplatif sur le thème des Saisons qui se déroulera à la Mairie et notamment avec des structures du 18^{ème}.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette fête des Vendanges et sur cette Nuit Blanche. L'idée bien sûr est de continuer à pouvoir tenir nos événements et en même temps d'être dans le respect absolu des conditions permettant d'assurer la sécurité de tous pendant ces moments-là.

La rentrée scolaire s'est déroulée évidemment là encore dans des conditions très particulières. Donc, je vais demander à Mme ROLLAND de bien vouloir nous faire un point sur ce sujet.

Communication par Carine ROLLAND sur la rentrée scolaire.

Carine ROLLAND : La rentrée scolaire s'est déroulée dans une situation sanitaire inédite, sanitaire et sociale d'ailleurs.

Cette rentrée s'est globalement bien passée dans le 18^{ème} comme à Paris. Pour information, à date, sur 100 000 classes parisiennes, environ 50 ont été fermées ou le sont encore à l'échelle parisienne. Dans le 18^{ème}, nous n'avons jamais eu plus de trois classes fermées simultanément, si mes souvenirs sont bons et ce soir, il n'y a plus de classe fermée dans notre Arrondissement, notamment du fait – vous l'avez certainement entendu – de l'assouplissement du protocole sanitaire annoncé hier, avec une définition du cas contact qui a évolué et qui fait que les élèves d'écoles maternelles ou élémentaires qui ont un camarade de classe positif ne sont plus considérés comme contacts à risque.

Je rappelle à toutes fins utiles que c'est bien sûr le rectorat qui valide les fermetures de classes, en fonction de la préconisation faite par l'ARS. Nous sommes toujours dans le respect de ces préconisations, même si nous savons que cela peut générer des difficultés dans les vies des familles, dans les scolarités des enfants, au premier chef aussi. Vous dire que pour le cas où la situation sanitaire évoluerait et se dégraderait, la Ville de Paris a travaillé, donc, la direction des Affaires scolaires, la direction des Affaires culturelles, la direction de la Jeunesse et des sports, pour le cas échéant, réquisitionner des établissements culturels et sportifs qui permettraient de dédoubler les effectifs et d'accueillir les enfants, si telle était la nécessité.

Pour ce qui est du périscolaire, activité extrêmement importante dans notre Arrondissement, les temps d'activités périscolaires ont repris quasi normalement, si ce n'est que ces activités respectent bien sûr le protocole sanitaire. À noter tout de même que les associations extérieures ont pu de nouveau venir, ce qui n'était plus possible après le confinement et jusqu'aux vacances d'été et l'on sait combien l'apport de ces associations est important. Donc, une phase sensible qui s'est particulièrement bien déroulée.

Nous tenons évidemment pour cela à remercier la direction des Affaires Scolaires, la circonscription du 18^{ème}, tout le personnel éducatif : directeurs, directrices, enseignantes et enseignants, animateurs et animatrices, bien sûr, les agents, les gardiens. Vraiment tout le monde a joué le jeu, les parents d'élèves mis à contribution aussi et puis votre cabinet, M. le Maire, qui n'a vraiment pas ménagé ses efforts.

Si l'on regarde la démographie scolaire dans le 18^{ème} aujourd'hui, 67 écoles, 11 collèges. Dans les écoles, on en est à environ 15 000 enfants accueillis chaque jour contre 119 000 à Paris – vous voyez qu'on représente une très forte proportion des effectifs maternelles et élémentaires par rapport à l'agglomération parisienne – avec une démographie en baisse. Ce n'est pas lié aux effets de l'épidémie, c'est une tendance lourde. Elle est vraie, particulièrement au centre de Paris, mais le 18^{ème} ne fait pas exception et nous aurons bien sûr à y travailler en termes de sectorisation à l'avenir.

Vous parler des aménagements qui ont pu avoir lieu cet été pour améliorer le cadre de vie des élèves, avec des travaux dans 18 écoles maternelles et 16 écoles élémentaires, des établissements qui n'étaient pas un centre de loisirs, qui n'accueillaient pas d'enfants pendant les vacances. Une nouvelle cour oasis au collège Gérard Philippe, ça a été compliqué parce que nous y avons fait des découvertes étonnantes dans le sous-sol l'année dernière, mais enfin, cette cour oasis voit le jour. Deux à trois sont prévus chaque année dans la mandature qui s'ouvre. Six nouvelles rues aux écoles ; M. DUPONT vous en donnera le détail, les modalités et la suite dans quelques instants. Bien sûr pour l'avenir, à noter une insistance sur les réflexions des cours d'écoles, l'insonorisation des réfectoires et le plan sanitaire que vous avez mis dans votre programme, M. le Maire, à la fois en termes d'équipement et de sensibilisation des élèves aux utilisations des sanitaires.

Dernière perspective, dans les temps périscolaires, ce mandat sera celui de l'éducation à la citoyenneté écologiste avec l'Académie du climat qui verra le jour dans l'ancienne mairie du 4^{ème} arrondissement et se déploiera partout dans Paris. Puis, vous en avez peut-être entendu parler, l'école comme capital du quartier, c'est le travail que nous menons sur la ville du quart d'heure, la ville des proximités avec prochainement d'ici la fin de l'année l'ouverture de cours d'écoles, je n'ai pas dit de toutes les cours d'écoles, de certaines cours d'écoles ouvertes aux Parisiens via des associations durant les weekends et les vacances scolaires.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance ce soir.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Mme ROLLAND, l'adjointe à la Maire de Paris en charge notamment de la culture et de la ville du quart d'heure et le 18^{ème} a vocation à être à la pointe sur les deux sujets.

Je vais laisser tout de suite la parole à M. DUPONT, puisqu'on a parlé de ce qui se passait dans les écoles, ce qui est important, mais on a voulu travailler aussi sur ce qui se passait à côté des écoles.

Communication par Antoine DUPONT sur l'aménagement des rues aux écoles

Antoine DUPONT : M. le Maire, chers collègues,

Pour rappel dans le cadre de ce mandat, nous avons l'objectif d'apaiser et piétonniser 300 abords d'écoles. L'objectif étant, un, d'améliorer la sécurité à leurs abords, deux, de réduire les niveaux de pollution qui, aujourd'hui dans toutes les écoles de Paris, sont au-dessus des seuils de recommandation de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et bien évidemment de réaffecter l'espace public à divers usages.

Dans le 18^{ème} pour la rentrée 2020, sept piétonisations ont été faites qui correspondent à dix établissements et un apaisement a également été mis en place, qui correspond à la rue Vauvenargues. Les réaménagements sont en cours puisque le mobilier urbain qui a été installé est un mobilier urbain temporaire. Je vous rappelle que le deuxième tour des élections municipales ayant été décalé, nous avons dû agir en urgence et donc, ça a été mis en place dès la rentrée. Nous travaillons aujourd'hui à la fois à la réaffectation de l'espace public dégagé, deux, à améliorer l'espace public et donc de ce fait, nous travaillons avec les commerçants, les habitants et également les écoles en ce sens. Donc, c'est un projet ambitieux, mais qui d'ores et déjà recueille un avis et des retours très positifs de la part de la majorité.

Alors, on a encore des améliorations bien évidemment à apporter, mais la majorité des acteurs sont plutôt satisfaits de ce qui a été engagé. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces éléments supplémentaires.

Sur cette communication, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas.

On en vient à l'ordre du jour général.

MAIRIE

18202028MA – Adoption du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juillet 2020

Éric LEJOINDRE : La première délibération concerne l'adoption du compte rendu. Est-ce qu'il pose des difficultés ? Je n'en vois pas.

18202032MA – Approbation d'un ordre du jour complémentaire

Éric LEJOINDRE : Nous avons à approuver un ordre du jour complémentaire qui vous a été envoyé. Je suggère notamment à Mme PROUST et à toutes celles et tous ceux qui travailleront de réfléchir aussi à la date de réunion du Conseil qui à mon avis est un peu trop tôt par rapport au Conseil de Paris. Je pense que dans le cadre de la révision du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, il serait peut-être souhaitable de reporter de quelques jours notre Conseil, peut-être qu'ils se réunissent plutôt le mercredi ou le jeudi pour qu'il y ait plus de délibérations qui soient arrivées et qu'on n'ait pas systématiquement des ordres du jour complémentaires qui sont parfois un peu importants et qui ne laissent pas forcément toujours le temps aux élus de prendre connaissance des délibérations. Mais on verra ça dans le travail qui sera en cours.

Je vous propose que nous adoptions cet ordre du jour complémentaire. Oui, M. GRANIER.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, chers collègues, bonsoir.

Considérant la DDCT 49 que vous venez d'évoquer et qui nous a été transmise vendredi dans la soirée, j'ai peur que pour une instruction cohérente et tant de la majorité que de l'opposition, nous puissions l'instruire ce soir. Je pense que la sagesse voudrait que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour. Samedi, dimanche, lundi effectivement, vous l'avez dit, ça ne nous laisse pas suffisamment de temps pour parler de 78 associations, de 82 projets et encore, s'il n'y avait pas à côté de ça 302 associations et 13 millions d'euros en plus à regarder pour ce Conseil d'arrondissement, ce qui est, enfin, j'espère que c'est un

record, on pourrait à la limite vous faire une fleur et dire : « Allez, on va travailler et on va regarder ».

Malheureusement, le temps matériel ne nous est pas offert et je souhaiterais associer ma collègue Mme GIUDICELLI sur quelques éléments de fond, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, M. le Maire.

Éric LEJOINDRE : On aura l'occasion d'évoquer cette délibération par la suite puisque je vais proposer néanmoins que nous adoptions l'approbation de l'ordre du jour complémentaire. Pourquoi ? D'abord parce que nous avons – et c'est bien notre travail – eu le temps de regarder ces subventions qui sont instruites par un temps assez long au moment où il arrive au Conseil d'arrondissement. Ces subventions ont fait l'objet d'échanges entre l'adjointe à la Politique de la Ville, Mme BOUX, et mon équipe ici. Ensuite et surtout parce que les associations que nous proposons de subventionner ont besoin de ces fonds.

Même si je partage l'idée qu'un peu plus de temps aurait été utile, il me paraîtrait difficile de demander aux associations d'attendre un mois de plus, pour que nous votions une délibération qui, par la suite, permettrait un versement de la subvention un peu plus tard. Donc, je propose que nous adoptions l'ensemble de l'ordre du jour complémentaire et vous aurez l'occasion de l'évoquer quand nous étudierons la délibération l'ensemble de vos sujets ou de vos craintes. On les passera, bien sûr, dans le cadre de l'ordre du jour.

Rudolph GRANIER : J'entends bien, M. le Maire. À ce compte-là, je considère que le caractère d'urgence que vous venez d'évoquer n'est pas inscrit dans la délibération. Il est fait état de Charlie Hebdo, il est fait état du Covid, il est fait état de beaucoup de choses, mais la nécessité de trésorerie des associations n'y figure pas, il faut absolument que ça puisse figurer. Dans le cas contraire, je vous demanderais de rejustifier le caractère d'urgence à l'aune de ce qui est écrit dans la délibération et de ne pas rajouter autre chose, au risque de voir la délibération potentiellement déferée. On sait que, juridiquement, vous avez l'opportunité d'inscrire une délibération d'urgence.

Là, on est sur une quantité d'associations, 78 avec 82 projets qui est anormalement lourd. On sait que le poste électoral est peut-être une occasion de remerciement et je ne développerais pas plus, simplement, aucun élément d'urgence ne vient dans la délibération justifier ces éléments-là.

Éric LEJOINDRE : Alors, ça tombe très bien, puisque ce n'est pas du tout une délibération qui est inscrite en urgence, mais en ordre du jour complémentaire. Je ne vais pas vous faire une leçon de règlement intérieur ni du Conseil d'arrondissement ni du Conseil de Paris, mais l'ordre du jour complémentaire n'a rien à voir avec une urgence quelle qu'elle soit. Ce que je dis pour autant, c'est que je ne souhaite pas que nous retardions l'étude de cette délibération qui rendrait compliquée la vie des associations.

Je ne vais pas revenir à ce stade sur les sous-entendus, d'abord parce que je ne fonctionne pas par sous-entendus, quand j'ai quelque chose à dire, je le dis. Donc, vous aurez peut-être l'occasion de dire des choses au moment de l'étude de la délibération, mais je considère que cette façon de faire de la politique qui consiste à laisser sous-entendre que peut-être, je le dis, mais je ne le dis pas vraiment, c'est des pratiques inacceptables en général en politique, en particulier quand on est conseiller municipal et pire encore dans un Conseil d'arrondissement où l'ensemble des acteurs dont on parle sont des gens que nous connaissons. Donc, si vous avez des accusations à faire, vous les ferez en temps utile et nous y répondrons, mais pour tout le reste, honnêtement, évitons cette façon de faire de la mauvaise politique.

J'en reviens aux affaires générales et je vais demander à Mme PROUST de nous présenter un certain nombre de délibérations ayant trait au budget.

AFFAIRES GENERALES

18202030MA – Adoption du budget supplémentaire 2020

Sarah PROUST : C'est une première délibération pour l'adoption du budget supplémentaire. Comme vous le savez en période électorale, les calendriers budgétaires sont évidemment très différents de temps normal. Là, la première délibération que l'on vous propose d'adopter est l'approbation du budget supplémentaire 2020 de l'état spécial de l'Arrondissement.

Quelques mots sur ce budget supplémentaire qui au fond est un ajustement des dépenses. Le compte administratif que vous avez adopté en juillet dernier fait apparaître un solde d'exécution que nous reportons là de plein droit dans le cadre de ce budget supplémentaire, pour chacune des trois dotations qui structurent l'état spécial. C'est à la fois la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale sur lesquelles je reviendrai un peu plus tard, puisque nous avons des délibérations-cadres à voter à ce propos.

Alors, le budget supplémentaire que nous vous proposons aujourd'hui est essentiellement un budget de report, puisqu'il y a ce solde d'exécution à pouvoir reporter. Nous avons opéré trois choix importants sur ce budget supplémentaire. Le premier qui est un choix que nous faisons chaque année qui est le report pour des crédits de la dotation de gestion locale au profit de l'ADEV pour l'achat de petits matériels et outillage et la fourniture de végétaux par le Centre de protection horticole de Rungis. Donc, c'est une habitude que nous avons. Un deuxième choix qui a été le fait de doter de la dotation d'animation locale pour financer les travaux urgents à hauteur de 449 000 € et enfin un troisième choix qui a été celui de pouvoir financer tous les achats liés à la question du Covid, les petits achats de fournitures, c'est-à-dire les masques, les gants, le gel hydroalcoolique.

Les montants totaux de ces différentes dotations pour l'état spécial sont amenés en crédit ouvert au titre de l'exercice 2020 :

- pour la dotation de gestion locale à 12 041 279,37 € ;
- pour la dotation d'animation locale à 1 820 352,14 € ;
- pour la dotation d'investissement à 861 005,79 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

18202031MA – Délégation donnée au Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

Sarah PROUST : Une délibération classique en début de mandature, puisqu'il s'agit d'une délégation donnée au Maire pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de

travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés. Au fond, cette délibération permet au Maire du 18^{ème} de signer les marchés par délégation.

Éric LEJOINDRE : Sur cette délibération, je rappelle que le montant maximal des marchés que nous passons aux mairies d'arrondissement est de 20 000 €. Donc, on est vraiment sur des petits marchés, sachant que tous les grands marchés sont gérés exactement par la direction des finances.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

2020 DDCT 21 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021

Sarah PROUST : Deux délibérations techniques qui sont en fait des délibérations-cadres nous permettant pour cette année de construire le budget et l'état spécial. Cette première délibération, la DDCT 21, est la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour 2021.

En quelques mots, la dotation d'animation locale est toute les dotations qui ont pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'Arrondissement, à la démocratie locale, à la vie locale en particulier culturelle. La dotation de gestion locale sert à couvrir les dépenses de fonctionnement notamment des équipements de proximité. On va y revenir sur une prochaine délibération.

Le montant des sommes fixées par ces dotations d'animation et de gestion locale des arrondissements est fixé par le Conseil municipal avec pour la dotation d'animation locale, d'abord une attribution de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population et ensuite, il y a des crédits à 50 % en fonction des critères socio-économiques. C'est comme ça que sont calculées ces enveloppes et cette dotation.

Pour la dotation de gestion locale, la répartition se fait entre les arrondissements, par un accord entre les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris. C'est le cadre dans lequel cette délibération propose d'inscrire ce cadre de référence pour ces deux dotations de l'état spécial.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Sur cette délibération, pas de difficultés ?

2020 DDCT 22 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre - investissement 2021

Sarah PROUST : DDCT 22, même principe, c'est une délibération-cadre pour l'investissement puisque le CGCT nous permet d'effectuer des dépenses d'investissement afférentes à la fois aux équipements de proximité, mais aussi aux équipements de proximité pour lesquels les marchés de travaux peuvent être passés sans formalité en raison de leur montant. En fait, c'est la reconduction d'un principe qui date de 2004 et c'est une reconduction que nous devons faire comme délibération-cadre à cette période de l'année.

Éric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? M. HONORÉ.

Christian HONORE : Pour la DDCT 21 et la DDCT 22, nous ne participons pas au vote.

Éric LEJOINDRE : Très bien, c'est noté.

2020 DDCT 23 – Inventaire des équipements de proximité 2021

Sarah PROUST : Ce qu'on appelle et la façon dont sont définis les équipements de proximité, ce sont des équipements qui sont à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, ainsi que tous les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare et qui ne concernent pas l'ensemble de la Commune ou les habitants de plusieurs arrondissements.

Chaque année, nous faisons l'inventaire des équipements de proximité de l'Arrondissement. Ils sont au nombre de 244 dans le 18^{ème} arrondissement. Nous faisons cette liste aussi au regard de ce que j'évoquais dans les délibérations précédentes sur leur possibilité de dotation, enfin la façon dont ils sont financés. La liste est la même que l'année précédente, donc la même qu'en 2021. C'est une reconduction de la liste des équipements de proximité.

Éric LEJOINDRE : Sur cette délibération, pas de demandes de prise de parole ?

2020 DSIN 1 – Approbation des statuts de l'association Syndicale Libre (ASL) Chapelle International

Sarah PROUST : C'est une nouvelle étape dans le processus de construction du projet Chapelle International puisqu'à ce jour, les deux seuls propriétaires de l'ensemble immobilier Chapelle International sont la SOGARIS qui est la société d'économie mixte de logistique urbaine et la Ville de Paris.

Dans le processus qui continue sur le projet Chapelle International, il fallait, pour gérer l'ensemble des espaces, les équipements et les services communs de cet ensemble immobilier, créer une structure juridique adéquate et en l'occurrence, la structure juridique la plus légitime et la plus opportune, c'est celle d'une association syndicale libre, ce qu'on appelle une ASL. Le projet de cette délibération est d'adopter les statuts de cette ASL.

Le montant estimatif des charges communes dont la Ville devra s'acquitter s'élève à 70 000 €. Donc, l'ASL sera, comme toutes les ASL, composée d'une assemblée générale réunissant l'ensemble des membres, d'un syndicat administrateur et d'un président élu par l'assemblée générale. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Sur cette délibération, qui souhaite la parole ?

Émile MEUNIER : Sur cette délibération, à ce stade, nous allons nous abstenir, parce qu'à la lecture des statuts, un petit point m'interroge, c'est que la Ville de Paris représente à peu près 10 % des volumes et la SOGERES 90 %. Ils sont tous les deux membres de cette association et cette association est administrée par un syndicat. Or, quand on regarde dans les statuts l'article 16, 17, on se rend compte que la Ville de Paris n'est pas de plein droit membre du syndicat, c'est-à-dire pour le dire autrement, du conseil d'administration et donc, ne sera pas dans certaines prises de décision de plein droit. Pour nous, c'est un point qui doit être revu au Conseil de Paris.

Éric LEJOINDRE : Pour l'information de tout le monde, la Ville est propriétaire du lieu de stockage et les données numériques. C'est un très beau projet qui permet à la Ville de Paris d'avoir rapatrié à Paris et sur un site qui nous est propre avec des serveurs qui sont à nous l'ensemble de nos données numériques. Effectivement, il est très important que nous puissions nous assurer – il faut en tout cas le vérifier – que nous participons à l'ensemble des décisions qui concernent la Halle, puisqu'un des enjeux centraux, c'est que la Ville de Paris soit maître de ses propres données et c'est le cas, grâce à ça.

PARENTALITE

2020 DFPE 149 – Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020.– Subventions (66 693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

Sarah PROUST : Le DFPE 149 est une délibération vraiment importante parce que, compte tenu du contexte sanitaire et de la façon dont les familles ont dû passer l'été, il a été décidé, dès le mois de juin, mais c'est un dispositif qui a continué quelques mois, de considérer que comme beaucoup de familles parisiennes devraient rester à Paris pour l'été, il fallait multiplier les activités culturelles à destination des familles et des plus jeunes.

Donc, un appel à projets conjoint entre la CAF et la Ville de Paris a été lancé. C'est évidemment des activités gratuites qui avaient vocation à pouvoir, sur l'ensemble du territoire parisien, proposer un certain nombre d'activités. Cette délibération revient sur ces projets-là. Pour ce qui concerne le 18^{ème} arrondissement, il y avait trois délibérations :

- Home Sweet Mômes qui est une association qu'on connaît bien, qui avait proposé un certain nombre de dispositions et d'activités culturelles. Là, c'est pour un montant de 2 500 € et c'était surtout concentré autour du square des Poissonniers ;
- Il y a une subvention pour Ludomonde. C'était un travail essentiellement de jeux de rôles, d'atelier philo plutôt au Centre social Belliard pour un montant de 2 325 € ;
- Une dernière subvention de 3 000 € pour SOS Casamance qui a permis, pour 300 bénéficiaires autour du square Léon de travailler sur la question des poèmes et de l'art oratoire.

Eric LEJOINDRE : L'occasion pour moi de remercier à nouveau les associations dont tu as parlé, mais toutes les associations qui se sont mobilisées très rapidement pour nous permettre de mettre en place une programmation cet été. On avait bien conscience que de nombreux Parisiens qui avaient l'habitude de partir en vacances en dehors de Paris allaient rester sur le territoire parisien et notamment du 18^{ème} et je trouve que l'ensemble de ces activités, qui ont eu lieu avec nos jardins, dans l'espace public et dans nos équipements, a contribué à permettre à ces Parisiennes et à ces Parisiens de passer un été meilleur que celui qu'il aura été. Ça n'a été possible que parce que les acteurs associatifs se sont mobilisés avec beaucoup d'entrain et très rapidement. Donc, je voulais, puisque nous allons voter une subvention pour un certain nombre d'entre elles, les en remercier à nouveau.

Sur cette délibération, je ne vois pas de demandes de prise de parole.

JEUNESSE

2020 DASCO 34 – Divers collèges – Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

2020 DASCO 90 – Collèges publics – Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021

2020 DASCO 112 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 euros)

2020 DASCO 114 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (183 120 euros). Subvention d'équipement (12 000 euros) et Subventions pour travaux (611 079 euros)

Sarah PROUST : DASCO 34, ce sont des dotations d'un peu plus d'un million d'euros pour tous les collèges parisiens. Ce sont tous les projets éducatifs soutenus sur les sujets de promotion de vivre ensemble, lutte contre le racisme, toutes les formes de discrimination. Ce sont des appels à projets que les collèges travaillent et que nous subventionnons.

Ensuite, la délibération DASCO 90, il s'agit d'une contribution aux services de restauration et l'internat des collèges qui sont dotés d'un service autonome de restauration pour 2021. La délibération pour tout Paris concerne 2,6 millions d'euros et nous sommes concernés dans le 18^{ème} pour le collège Daniel Mayer à hauteur de 55 049 €.

La DASCO 112 concerne des dotations initiales de fonctionnement pour 2021. Là, c'est dans le cadre des compétences de la Collectivité qui a en charge le fonctionnement des 85 collèges publics autonomes. A ce titre, la Collectivité attribue des dotations qui permettent de couvrir toutes les dépenses pédagogiques. C'est ce qu'on appelle plus classiquement le forfait éducatif à l'élève. De la même manière, l'ensemble des collèges du 18^{ème} est concerné par ces dotations.

Délibération DASCO 114, là encore pour les collèges publics parisiens, c'est la dotation de fonctionnement à 180 000 €, des subventions d'équipement et pour travaux. Trois collèges du 18^{ème} sont concernés :

- Marx Dormoy pour la modernisation des espaces pédagogiques ;
- Aimé Césaire pour la modernisation de l'ascenseur et de la chaufferie ;
- Daniel Mayer pour la fourniture et la pose de serrure.

J'en ai fini pour ces quatre délibérations concernant les collèges.

Éric LEJOINDRE : Sur ces quatre délibérations, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? M. MEUNIER.

Émile MEUNIER : C'était juste une proposition concernant la DASCO 34, puisque je suis allé voir le détail des projets éducatifs qui vont être financés à hauteur de plus d'un million d'euros et ce n'est que des beaux projets : lutte contre le racisme, ouverture à des activités culturelles, scientifiques, sportives, etc. Mais je n'ai pas vu de projet relatif à l'éducation sur l'environnement et sur le climat. Donc, c'est plus une proposition : comment est-ce qu'on pourra, pour l'année prochaine, travailler ensemble afin d'inscrire ce type de projet dans les programmes éducatifs du collège, sachant que beaucoup de lycées le font ?

J'en profite pour faire – pardon de l'expression – un petit lobbying pour le collègue Yvonne Le Tac, puisque je vois qu'il y a une subvention pour travaux qui ne nous concerne pas. Je suis allé faire la visite avec M. ARNAUD et les toilettes pour garçons sont dans un état déplorable, vraiment, on n'a pas envie d'y aller, même pour fumer une cigarette en cachette.

Éric LEJOINDRE : Voilà pourquoi j'ai lancé cette idée d'avoir un plan spécifique pour les sanitaires dans les écoles. Pour ce qui est des collèges, la réalité est que les travaux nous échappent en grande partie, puisqu'ils sont directement décidés par les directeurs d'établissement avec bien sûr, la DASCO. Je fais partie de ceux qui plaident et je crois que dans cette mandature, nous serons entendus pour que la gestion des collèges revienne aussi à l'échelle de l'arrondissement qui est quand même un échelon de proximité, qui permet d'être plus efficace sur ce genre de travaux.

Pour le reste, je partage absolument l'ambition portée par M. MEUNIER. C'est vrai que ce sont des projets qui viennent des collèges et que nous avons en deuxième vague. J'espère d'ailleurs que l'Académie du climat va être l'occasion aussi de faire ce lobbying pour faire en sorte qu'au-delà des très importants projets dont Mme PROUST nous a parlé, nous puissions avoir aussi des projets de ce type. Ce sera à l'initiative des collèges, évidemment, mais je ne doute pas une seule seconde que nous ici ou la Ville, nous les soutiendrons.

2020 DJS 131 – Subventions (264 900 euros), 8 conventions annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème})

Sarah PROUST : Une dernière délibération qui concerne un certain nombre de subventions, l'ensemble des subventions, c'est 264 000 €. Je vais juste vous dire non pas le détail de chaque projet des associations, mais peut-être juste le nom des associations que nous finançons là dans le 18^{ème} puisque pour beaucoup, vous les connaissez. Il y a d'abord :

- l'association Animation Jeunesse Loisirs qui fait un travail remarquable sur la résidence Valentin-Abeille ;
- l'association Avenir plus pour l'accompagnement scolaire ;
- l'association Compagnie Résonance pour tout un travail artistique ;
- la Sierra Prod que l'on connaît, qui fait un travail là en l'occurrence sur la photographie ;
- l'association Loisirs, Insertion famille, éducation sport ;
- une subvention pour l'association Oasis et là, c'était pour la prévention des risques liés au numérique ;
- l'association Paris Basket 18 que l'on connaît bien aussi ;
- l'association Quartier Lude qui a initié des ateliers de jeux, découvertes et créations ;
- l'association Rapporteur pour le quartier de la porte de La Chapelle, c'était un travail photographique notamment de reportage ;
- l'association Slam O Féminin par la pratique du slam.

Éric LEJOINDRE : Sur cette délibération, pas de difficultés ?

CULTURE

2020 DAC 242 – Subventions (239 000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

2020 DAC 296 – Subvention (4 000 euros) avec l'association Art Exprim (Paris 18^{ème})

2020 DAC 300 – Subventions (113 750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2020 DAC 309 – Subvention d'équipement (9 000 euros) et convention avec l'association Atelier Musical Paris Seine (18^{ème})

2020 DAC 548 – Subventions (150 000 euros) et conventions avec 9 sociétés

2020 DAC 550 – Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

2020 DAC 579 – Subvention (6 000 euros) et avenant avec l'association L'Onde et Cybèle (18^{ème}) dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action culturelle locale

2020 DAC 704 – Subvention (5 000 euros) à l'association Salle Saint-Bruno (18^{ème}) dans le cadre de l'action culturelle locale

2020 DAC 710 – Subvention (50 000 euros) au porteur de projet le Collectif MU lauréat de l'appel à projets « Embellir Paris » pour « Les fables du Calao » et convention de Subvention

2020 DAC 714 – Subventions (4 000 euros) à deux associations, Art Exprim 18 et M.U. au titre de l'action culturelle locale du 18^{ème} Arrondissement

2020 DAE 112 – Subventions de fonctionnement (25 000 euros), Subvention d'investissement (25 000 euros), et convention avec l'association MILA (18^{ème})

2020 DASCO 35 – Subventions (276 000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Violaine TRAJAN : Je vais rapporter sur plusieurs délibérations au nombre de 12, qui montrent l'importance de la culture dans notre Arrondissement, mais aussi dans Paris.

Il s'agira tout d'abord du dispositif Art pour Grandir et l'étape Temps d'activités périscolaires, une subvention sur des associations culturelles intervenant auprès des personnes en situation de handicap, une subvention aussi de soutien à des associations d'Arrondissement au titre de l'action culturelle, au secteur de musique indépendante, au secteur de cinéma indépendant, de soutien à une association du 18^{ème} dans le cadre du dispositif Embellir Paris et enfin, l'acquisition d'un volume dédié à la réalisation du futur équipement culture à Chapelle International.

Pour commencer les délibérations DAC 242, que je regroupe avec la DASCO 35, il s'agit du dispositif Art pour Grandir et l'étape Temps d'activités périscolaires. La première délibération concerne le développement d'actions culturelles auprès du public scolaire dans le cadre de dispositifs l'Art pour Grandir et les Temps d'activités périscolaires, l'accès de tous à l'art et la

culture, et ce dès le plus jeune âge est un objectif majeur dans la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris.

En parallèle, le dispositif l'Art pour Grandir permet de créer des relations entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation et de proposer aux enfants des pratiques artistiques très diverses. Le 18^{ème} est concerné au titre du théâtre de la Ville et du théâtre Paris-Villette. Afin de soutenir ces initiatives sur le territoire parisien, je vous propose d'attribuer aux sept structures concernées des subventions distinctes d'un montant de 230 000 €.

La seconde délibération qui est DASCO 35 s'adresse aux publics adolescents, donc l'Art pour Grandir dans les collèges et qui implique les structures Etoile du Nord, le Bal et la société Madeline pour une subvention de 275 000 €.

Je continue avec le soutien à une association culturelle intervenant auprès des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, je vous propose d'apporter notre soutien à l'association Handicap pour 15 000 € qui est située dans le 18^{ème} et qui organise des ateliers assez divers, de danse inclusive entre les publics et structures culturelles et médicales. C'est situé dans le 18^{ème} et ça profite à beaucoup d'associations et de structures à Paris.

Je poursuis avec l'association Art Exprim que nous connaissons bien, sur la promotion des arts, de la création et de l'expression artistique via des ateliers au sein de leurs locaux, mais également hors les murs et qui va intervenir à la Nuit Blanche le 3 octobre prochain. Là, c'est une subvention à hauteur de 4 000 €.

Je continue avec l'atelier Musical Paris Seine, une école de musique associative. Tout à l'heure, on parlait des enfants et la dernière qui a été organisée impliquait cet acteur précieux derrière le Marcadet. La subvention est proposée à hauteur de 9 000 €, que je vous invite à voter pour permettre de prendre en charge une partie des travaux réalisés en lien avec les exigences sanitaires actuelles et afin de faciliter l'assainissement quotidien des locaux.

Je viens ensuite à l'Onde et Cybèle, association organisatrice du festival Rhizomes pour leur action aux voix de femmes qui consiste en l'organisation d'ateliers de chants traditionnels à destination des jeunes filles et des femmes du quartier de la Goutte-d'Or. On les soutient ici à hauteur de 1 000 € au titre de la Politique de la Ville.

Enfin, je vous propose de soutenir les associations suivantes, au titre de l'enveloppe dite Bloche, il y a :

- la Salle Saint-Bruno 5 000 € pour l'organisation de sa fameuse fête de la Goutte-d'Or qui aura lieu d'ailleurs le weekend prochain 26 septembre ;
- l'Onde et Cybèle pour le festival Rhizomes qui a pris une forme toute particulière cette année sur la Petite Ceinture, mais aussi à la Villette, nous y étions avec Mme ROLLAND pour voir un orchestre sur un bateau en juillet dernier ;
- le Collectif MU pour 1 000 € et Art Exprim pour 2 400 € pour leur participation à la Nuit Blanche.

Je poursuis avec le soutien du secteur à la musique indépendante. Il s'agit de soutenir l'association MILA qui est implantée dans le quartier Blémont et qui soutient la production et la diffusion phonographique de jeunes sociétés musicales indépendantes en hébergeant et en accompagnant plus de 30 structures du secteur de la musique dans les locaux de leur réseau. Une subvention de 25 000 € pour la poursuite de leurs activités, et vous signaler

qu'ils participent depuis plusieurs éditions à l'animation du quartier Blémont, c'est une chose à laquelle on tient beaucoup et notamment réaliser une fresque participative à la dernière édition.

Je poursuis avec le soutien au secteur du cinéma. Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Ville de Paris accompagne les salles dans leur réalisation de travaux d'accessibilité et de modernisation. Concernant le 18^{ème}, ça concerne le Studio 28 qui est un très beau cinéma rue Tholozé. C'est de participer à hauteur de 12 000 €, une subvention pour leur permettre de mener des travaux d'accessibilité. Par ailleurs, au titre de soutien aux entreprises culturelles et aux associations, la Ville a décidé d'accorder aussi un soutien exceptionnel aux salles de cinéma indépendantes, suite à la fermeture administrative des 100 jours. Là encore, le cinéma Studio 28 est concerné, mais si on regarde un peu plus largement, on peut penser aussi au Louxor et au cinéma des cinéastes limitrophes du 18^{ème}. Donc, plusieurs cinémas dans Paris vont recevoir des subventions. Là pour le 18^{ème}, c'est 30 000 €, mais l'enveloppe est plus importante.

Ensuite, le soutien à une association du 18^{ème} dans le cadre du dispositif Embellir Paris. Le dispositif Embellir Paris lancé en 2018 via un appel à projets a permis de favoriser des initiatives de projets d'embellissement de certains espaces publics jugés insuffisamment mis en valeur. Il s'agit, pour le 18^{ème}, du site la rue du Pré, près de la Porte de La Chapelle avec le mural des Escif, puis de la promenade urbaine dont le projet lauréat fut l'œuvre les Intruses de Randa. Là, je vous invite aussi à une subvention de 50 000 €.

La dernière délibération, c'est une DU pour l'acquisition d'un volume destiné à un équipement culturel Lot I Chapelle International. C'est un volume dédié à la réalisation d'un futur équipement culturel à Chapelle International dont la majorité des lots ont été livrés. Vous pouvez d'ailleurs visiter ce nouveau quartier, c'est Jean-Michel METAYER qui propose des visites dans le cadre de la fête des Vendanges en octobre prochain. Nous sommes tous invités à ces visites pour découvrir tout ce qui a déjà été livré. Je vous parle d'une réalisation de cet équipement qui est dans notre programme. Je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à acquérir ce volume nécessaire auprès du groupe immobilier Legendre ou à toute autre personne qui s'y substituerait et à signer l'acte de vente pour réaliser l'opération culturelle qui viendra compléter les 6 000 m². Il s'agira de livrer des ateliers beaux-arts et des ateliers pour les artistes et pour d'autres activités culturelles.

J'en ai fini. Je vous invite à vous abonner à la newsletter que réalise le service Communication pour vous tenir et être au courant de tous les rendez-vous culturels qui auront dans le 18^{ème}, ils sont très nombreux et ça fait toujours plaisir aux acteurs de nous rencontrer lors de ces manifestations.

Éric LEJOINDRE : Je vais ouvrir le débat et donner la parole à celles et ceux qui le souhaitent sur l'ensemble des délibérations.

Rudolph GRANIER : Je remercie notre collègue d'avoir balayé autant de délibérations en un temps record, ce qui vaudra quand même quelques commentaires, notamment sur la DAC 710 et sur la DASCO 35.

Sur la DAC 710, il apparaîtrait qu'il y a déjà eu un lauréat sur ce projet. Je ne vais pas m'étendre sur le projet Embellir Paris quand on parle de la promenade urbaine parce qu'on en est quand même très loin. C'est déjà un deuxième lauréat dont le 18^{ème} bénéficie. L'opposition n'a jamais eu son mot à dire, puisque le comité était composé de M. GIRARD et M. MISSIKA, deux conseillers d'HIDALGO et la directrice des affaires culturelles qui n'est plus en activité.

On aurait deux projets autour d'une œuvre multidimensionnelle, poétique et grand public conçue par des artistes du Cercle Kapsiki basé au Cameroun. On s'interroge sur l'utilité d'un tel projet à 50 000 €, étant entendu que le précédent projet concernant la promenade urbaine, c'est-à-dire un espace d'exposition temporaire et de plantation installé à proximité du métro La Chapelle, on avait déjà des éboueurs de squat, avec des bouteilles d'alcool par dizaines, des déchets jetés dans les bacs, des poubelles éventrées, il y a même parfois des matières au sol, etc. Le Parisien en faisait état au mois de septembre 2019. Vous-mêmes d'ailleurs, sans être en capacité de faire des aménagements bien corrects depuis le début du chantier de promenade urbaine, vous avouez vous-mêmes au mois de décembre 2019 que les travaux sont faits, mais pas totalement terminés dans un entretien Actu Paris. Il s'agissait donc pour vous de retrouver un public différent, un espace pacifié et notamment de faire revenir les femmes dans l'espace public.

J'aimerais que vous puissiez nous expliquer en quoi un parcours sonore et multidimensionnel pourrait faire revenir les femmes et un autre public sur un lieu de trafic, de prostitution. J'ai un petit peu de mal à le considérer. Je reprendrais les propos de mon collègue M. DUPONT qui souhaite mettre à disposition un espace public à divers usages. Je vois bien la réalité des divers usages quand on parle de la promenade urbaine.

Ce même aménagement a été retenu par plusieurs échecs en septembre 2019, alors que cette promenade urbaine vient d'accueillir ses premiers aménagements, ils sont déjà souillés, il y a des éboueurs de squat. En novembre 2019, des travaux sont en cours, il y a des premières malfaçons qui sont détectées sur la chaussée, le goudron est mal ajusté et la presse s'en faisait écho aussi. En mars 2020, le quartier est cette fois-ci devenu quasiment impraticable avec un affaissement de chaussée survenu le 1^{er} janvier boulevard de La Chapelle, sur la promenade urbaine, au point que la Mairie d'ailleurs envisage d'ouvrir aux automobilistes une portion du boulevard normalement réservée aux cyclistes.

Pour toutes ces raisons, sur la DAC 710, je n'ai pas compris le lien avec l'Institut des cultures de l'Islam. Ça me paraît totalement hors de propos eu égard aux investissements qui sont nécessaires dans ce quartier du 18^{ème} notamment en termes de propreté et d'aménagements urbains. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la DAC 710.

Merci, M. le Maire et mes chers collègues.

Éric LEJOINDRE : Le problème quand on mélange tout, c'est qu'on finit par dire des choses absurdes. C'est malheureusement un peu ce que vous avez fait, en partant d'une délibération et en traitant tout un tas de sujets absolument importants, mais évidemment connexes avec cette délibération. Raison par laquelle, ça va m'être difficile de vous répondre puisque finalement, vous embrassez un peu tout et vous racontez un peu n'importe quoi sur un peu tout ce dont vous parlez.

Peut-être juste rappeler que d'abord, j'ai été représenté par l'honorable Mme ROLLAND dans l'ensemble des dimensions de décisions sur ce projet. Pourquoi y a-t-il un lien avec SCI ? Parce que le premier projet que nous avons mis en place, c'est celui qui a été porté par Randa MAROUFI qui a connu un immense succès avec cette exposition absolument magnifique et frappante. C'était d'ailleurs un risque politique que de le faire à cet endroit-là au moment où on le faisait, avec – vous avez sans doute vu ces photos, mais cela dit, j'ai l'impression que vous n'avez pas dû y aller récemment sur la promenade urbaine, parce que vous n'auriez pas raconté ce que vous avez raconté sur la circulation, si vous y étiez allé depuis la rentrée – avec ces magnifiques photos dans lesquelles les postures d'hommes étaient remplacées par des femmes. Donc, une exposition qui a connu un immense succès, pas seulement d'estime dans la presse qui s'en est fait écho sur la qualité des œuvres, mais dans l'interrogation qu'elle portait de l'ensemble des usagers de cette promenade urbaine sur la place des femmes dans ce lieu.

C'est d'ailleurs une exposition qui n'a connu aucune dégradation, pas plus d'ailleurs que ne connaisse de dégradation, si, la première un peu. Mais depuis les expositions qui ont lieu sur le pont Saint-Ange, espace réservé aux expositions et qui pour le coup est sans doute un des éléments de la promenade urbaine qui fonctionne le mieux, avec d'ailleurs l'espace de glisse qui est juste à côté et qui lui aussi permet un endroit qui ne dérange pas les riverains – ça tombe bien, il n'y en a pas – de faire du sport. Donc, on est exactement sur un équilibre très positif à cet endroit-là et c'est pour ça qu'il faut continuer à penser la place de l'art dans l'espace public, parce que balayer d'un trait de plume dans nos quartiers, parce qu'étonnement, quand on parle d'art dans l'espace public, ça ne pose jamais de problèmes dans les quartiers bourgeois. Mais alors, dès qu'on veut faire de l'art dans l'espace public ou dans les quartiers populaires, tout de suite, ça devient en trop, tout de suite, c'est de l'argent qu'on jette par les fenêtres. Je suis désolé, je ne vois pas pourquoi on ne serait pas capable de faire de l'art dans l'espace public, y compris dans les quartiers populaires et je ne vois pas pourquoi ça devrait être réservé aux quartiers plus bourgeois. Il n'y a aucune raison que nous privions nos quartiers aussi de l'accès à l'art et notamment de ces très belles expositions photographiques qui ont été réalisées et qui, si vous y étiez allés, vous auriez constaté comme moi que pour le coup, s'il y a bien un des éléments de la promenade urbaine qui fonctionne bien, c'est celui-là.

D'autres éléments sont plus compliqués, vous avez cité les travaux. Je vous invite à y aller, ils sont finis. La voie a été rouverte, l'espace d'apprentissage de vélos est à nouveau disponible. La boutique dévolue à celui-ci a rouvert aussi au mois de juillet. Donc, ça a évidemment évolué. Malheureusement parfois, il arrive que dans une ville, il y ait des problèmes de voiries. Ça arrive aussi bien rue Ramey, le long de la Mairie ou rue Hermel que dans les quartiers populaires, c'est un peu la vie. Quand on gère une ville, on gère une réalité, pas une ville de papier glacé même d'ailleurs, ça peut arriver dans les quartiers centraux qu'il y a des problèmes de voiries. Puis, on fait les travaux, puis on rouvre. Figurez-vous, incroyable, mais vrai, les habitants comprennent ça et ils l'admettent. D'ailleurs, ils réalisent les équipes qui ont mené l'ensemble de ces politiques.

Émile MEUNIER : C'était juste un petit témoignage, pour avoir fait quelques événements culturels sur la promenade urbaine. Honnêtement, on y passe un très bon moment, il y a une vraie mixité sociale, des gens accueillants, des associations dynamiques et on y passe très plaisamment un dimanche après-midi ou un samedi après-midi. A l'occasion, j'aurais plaisir à y aller avec vous, vous le verrez, vos inquiétudes ne sont pas justifiées.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais parler de culture, puisque nous étions dans le domaine de la culture et me concentrer là-dessus. Dire qu'il est absolument important et la Ville le fait, donc, nous voterons les délibérations. En ce sens, il est important de soutenir le secteur culturel de manière générale et vous savez que je monte souvent au créneau en la matière ici ou au Conseil de Paris. Mais dans la crise que nous traversons, crise sanitaire, crise économique et sociale, il est très important de maintenir et d'amplifier les dispositifs de soutien à la culture qui est une des réponses d'ailleurs à la crise que nous traversons.

Donc, je veux le dire, que ce soit sur le théâtre, que ce soit sur le cinéma, que ce soit sur les arts plastiques, que ce soit la question de la musique, partout où il y a la diversité et la création, partout, il faut que la puissance publique réponde présente et la Ville de Paris le fait. Le gouvernement d'ailleurs le fait avec le plan qui a été annoncé de 2 milliards d'euros pour la culture. Je voudrais ici aussi le souligner, ce sont les annonces de la ministre, Mme BACHELOT.

Je voudrais insister sur un point, les salles de cinéma indépendantes. Je suis intervenu à plusieurs reprises au Conseil de Paris de manière constructive, on a avancé sur certains sujets pour protéger ces salles indépendantes. Il faut les maintenir dans Paris. Aujourd'hui, face à la crise, il faut permettre petit à petit de ramener du public dans des conditions

évidemment de sécurité sanitaire, mais il est important de faire vivre ces salles parce que c'est aussi l'âme de Paris et on a vraiment besoin de culture et d'investissement. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons les délibérations.

Violaine TRAJAN : Juste pour compléter. Effectivement, on y était encore la semaine dernière, puisqu'on a inauguré une nouvelle exposition sur le pont Saint-Ange avec l'artiste Nabil Boutros sur la condition ovine. Il y a 50 portraits de moutons qui sont remarquables et qui attirent l'œil et effectivement, les gens s'arrêtent et c'est très mixte. On a pu constater que la promenade urbaine était utilisée par des skateurs, des cyclistes qui apprenaient, la zone d'apprentissage a été utilisée et constater que les œuvres dont on vient de parler étaient respectées. De toute manière, s'il y avait besoin – et c'est là le rôle de la Ville – d'enlever un graffiti ou de veiller à ce qu'il soit maintenu en bon état, c'est aussi agréable et respecter les habitants de ces quartiers, de pont Sainte-Anne et au-delà.

Je vous invite à aller voir cette exposition qui est très intéressante et qui est en lien avec l'institut de culture de l'Islam. Vous dire que ce choix d'œuvre est aussi un travail issu de plusieurs collectifs d'artistes qui sont en lien. Donc, ces œuvres associent les associations et les structures et artistes locaux. Il y a même un lien avec la cité internationale des arts puisqu'il y a une résidence des artistes à la cité internationale des arts. Donc, vous dire qu'on est attentif à l'environnement, on est très fier d'inaugurer des expositions à ces endroits-là qui sont remarquables et visités par tous, et notamment des habitants de tout Paris.

Je vous remercie de voter cette délibération.

Anne GIUDICELLI : On avait une question relative à une des résidences mentionnée dans la DASCO 35, à savoir un étrange questionnement destiné aux publics jeunes et adolescents qui est le mythe de la vérité ou l'égalité en question.

Est-ce que ça veut dire qu'il y a aussi en parallèle le mythe de la féminité ou l'égalité en question ? On sait très bien que la question du genre est extrêmement polémique et elle fait division. Les anciennes tentatives du ministre de l'Éducation sociale de l'époque avaient provoqué une énorme polémique avec ces questions-là. Est-ce qu'on peut considérer, en tout cas pour ce qui nous concerne qu'aborder cette thématique sous un angle extrêmement – je dirais – focalisé sur la virilité et pourquoi pas sur la féminité, on peut s'interroger, il y a peut-être un mythe de la féminité aussi, ne serait pas un peu tendancieux ?

Donc, nous nous opposons à la tenue de ce type de session en destination d'un jeune public.

Éric LEJOINDRE : Je ne suis pas certain que l'appréhension des questions de genre ait fait une immense polémique. Je crois qu'il y a plutôt un consensus de l'ensemble des scientifiques et de tous ceux qui travaillent sur ces questions.

Anne GIUDICELLI : Absolument pas.

Éric LEJOINDRE : On ne fait pas un dialogue comme ça, on parle les uns après les autres et puis on éteint son micro.

Donc, je ne crois pas du tout qu'il y ait un énorme risque là-dessus. Il y a eu des tentatives d'instrumentalisation de telle ou telle chose, mais la réalité est qu'aucun atelier qui a lieu dans nos équipements scolaires ne se fait sans l'accord, bien sûr, de l'équipe enseignante, du rectorat, de la Ville. Vous pouvez être totalement rassurée sur la conformité de l'ensemble de ce qui est proposé dans les écoles ou dans les collèges du 18^{ème} à l'ensemble des valeurs qui nous réunissent et qui doivent permettre à chacun d'être très à l'aise, d'aborder des sujets qui peuvent être en résonance avec le débat public, mais l'école n'est

pas complètement extérieure à la réalité du débat public et évidemment de reprendre ce qui fait l'objet non pas de l'unanimité, ça n'existe pas, mais d'un large consensus. Je crois que notamment dans le 18^{ème}, ce large consensus existe. Donc, je ne peux vous rassurer absolument, même si j'entends votre remarque.

- Je mets aux voix la DASCO 35 Subvention et convention l'Art pour Grandir. Qui est pour ? Qui est contre ? Mettez votre micro parce que je n'ai pas entendu.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Je vote pour la DASCO 35, avec les réserves évoquées par ma collègue.

2020 DU 2 – Acquisition d'un volume destiné à un équipement culturel LOT I – Chapelle International (18^{ème})

Eric LEJOINDRE : On en vient à la délibération DU 2 acquisition d'un volume destiné à un équipement culturel au lot I de Chapelle International.

Vous le savez, c'est un engagement important que de faire en sorte qu'il y ait un équipement culturel à Chapelle International sur lequel nous travaillons. On est là sur une délibération technique.

VIE ASSOCIATIVE

18202029MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à monsieur le maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Léa BALAGE EL MARIKY : Cette délibération, pour vous présenter l'inscription de 14 nouvelles associations à la MVAC et je vais en profiter également pour vous parler un peu du forum des associations qui a eu lieu en début de ce mois.

C'était un forum organisé sous des conditions sanitaires particulières et vraiment, merci beaucoup à la démocratie locale, à la MVAC et à tous les services de la Ville qui ont pu rendre possible cette animation de notre vie en société. On démontre que malgré la crise sanitaire, on peut encore organiser des moments collectifs. Une fréquentation, malgré les conditions, qui n'a pas été en baisse de manière significative et un parcours qui a pu permettre notamment à des associations assez peu connues de se faire connaître, puisqu'il y avait un parcours obligatoire. Donc, peut-être que ces 14 nouvelles associations inscrites à la MVAC pourront se faire connaître lors du forum des associations.

Je vais vous donner lecture des 14 associations :

- RP Com Conseil ;
- TIEWE ART ;
- Intro, la danse en vrai ;
- NRAMI association culturelle, donc pour toutes les associations art et culture ;
- pour sport et loisirs : la Chapelle Muay Thaï ;

- pour les associations dans le champ du social humanitaire et la lutte contre l'exclusion : Unissons, Cœur Ouvert Food Solidaire et Debout et en avant peuples africains ;
- Sur la vie locale : la SMILE ; Collectif Apprendre Ensemble ; De Monblemont ; Village Clignancourt ;
- sur la défense des droits : Nous voulons des coquelicots Paris 18, c'est un petit clin d'œil, il nous faisait l'honneur de venir tous les vendredis devant la Mairie, maintenant, ils sont inscrits à la MVAC ;
- en relation internationale : SOFORAL

Je vous demanderais de bien vouloir voter cette délibération pour que ces associations puissent bénéficier de l'inscription à la MVAC et de l'accompagnement de ces équipes.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, pas de difficultés ? J'associe évidemment mes remerciements de l'ensemble de la municipalité, à toutes celles et tous ceux qui ont contribué, comme le disait très bien Mme BALAGE EL MARIKY, à cette réussite.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 40 – Subventions (253 417 euros) et avenants n° 4 à l'association « Le Dauphin Bleu » (18^{ème}) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance

2020 DFPE 49 – Subvention (104 014 euros) et avenant n° 4 avec l'association Accueil Goutte-d'Or (18^{ème}) pour la halte-garderie La Caravelle (18^{ème})

2020 DFPE 66 – Subventions (3 353 195 euros), convention et avenants n° 1, 2, 3 et 4 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10^{ème} pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance

2020 DFPE 96 – Subvention (1 289 339 euros), convention et avenants n° 3 et 4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11^{ème}) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance

Victoria BARIGANT : Nous avons quatre délibérations pour quatre établissements de Petite Enfance, quatre établissements associatifs. C'est également l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des agents de la Petite Enfance, la DFPE, les directrices de crèche et auxiliaires de puériculture, etc. sur cette rentrée, puisqu'il y a également une rentrée à la Petite Enfance. C'est vrai qu'elle assure un service public continu de la Petite Enfance, mais il y a aussi une rentrée qui s'est bien passée dans le 18^{ème}.

Aujourd'hui, on a 70 établissements et associatifs municipaux et associatifs qui accueillent des enfants. Concernant la situation sanitaire, on a eu quatre signalements, quatre cas, mais seulement six enfants n'ont pu être accueillis sur le 18^{ème}. Donc, c'est quand même une rentrée sous le signe du Covid, mais une rentrée qui s'est bien passée pour nous, en particulier sur des subventions.

Sur la DFPE 40, il s'agit de l'association le Dauphin Bleu pour deux établissements d'accueil de la Petite Enfance dans le 18^{ème} arrondissement, avec 37 places au total. Deux établissements qui se trouvent au 81-83, rue Vauvenargues au niveau de la porte de Saint-Ouen. Un autre établissement 34, rue des Cloÿs, une subvention pour un total de 253 417 €.

La DFPE 49, il s'agit d'une subvention à destination de la halte-garderie La Caravelle qui se trouve à la Goutte-d'Or, qui est un établissement qui travaille en particulier pour les familles, dont les femmes suivent des cours d'alphabétisation. Elles travaillent activement sur l'insertion des habitants et des habitantes sur le développement social. Il s'agit d'une subvention pour un montant de 104 014 €.

La DFPE 66, à destination de l'association La Maison Kangourou. Le total de la subvention au niveau parisien est de 3 353 195 € pour ces 17 établissements. Au niveau du 18^{ème}, cela concerne l'établissement situé à La Chapelle pour un montant de 206 783 € et qui accueille 25 enfants.

La DFPE 96 à destination de l'association l'Accueil Pour Tous les Enfants, plutôt connue sous le nom d'APATE, pour ses six établissements au niveau parisien, pour un montant total de 1 289 339 €. En particulier sur le 18^{ème}, cela concerne l'établissement qui est situé 6, rue Pajol, nommé Baloo pour un montant de 166 330 €. A noter que ces établissements accueillent des enfants porteurs de handicap pour un tiers de leur place.

Aussi, je vous remercie et je vous invite à voter l'ensemble de ces délibérations.

Éric LEJOINDRE : À mon tour, je veux saluer les équipes de la DFPE et puis de l'ensemble des crèches, y compris associatives, qui se sont quand même adaptées très vite à des circonstances particulières. On aura l'occasion d'y revenir au moment des vœux, avec des difficultés importantes. Elles ont vraiment fait un énorme travail pour permettre d'accueillir dans de bonnes conditions vos enfants.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

LOGEMENT ET URBANISME

2020 DLH 121 – Réalisation 23-27, rue de l'Évangile (18^{ème}) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (3 PLA-I et 3 PLUS) par la RIVP – Réitération des garanties d'emprunt par la Ville (926 189 euros)

Mario GONZALEZ : Très rapidement puisqu'il s'agit d'une petite délibération, il s'agit de la réitération de garantie d'emprunt par la Ville de Paris au profit du bailleur social RIVP (Régie immobilière de la Ville de Paris). C'est un emprunt à plus de 900 000 € qui permet de financer six logements sociaux dans ce nouveau site qui est déjà sorti de terre, qui est un très beau site d'ailleurs, trois logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) et trois logements PLUS (prêt locatif à usage social).

C'est une délibération qui me permet de rappeler donc que pour la partie financée par l'Etat, la Ville se porte toujours garante des bailleurs sociaux. Ça mérite d'être rappelé.

Éric LEJOINDRE : J'espère que nous inaugurons vite, puisque ça nous permettra de rouvrir aussi deux crèches ou une crèche et une halte-garderie qui ont été agrandies grâce à ce projet.

Rudolph GRANIER : Plus technique qu'il n'y paraît puisque là, nous sommes au cœur de votre politique d'empilement de la misère. On se demande pourquoi il n'y a pas plus de PLS (prêt locatif social) dans ce programme immobilier, certes, qui est ancien, etc. qui relève d'une réitération de garantie d'emprunt, mais qui évoque au passage votre gestion du logement social.

Simplement, M. le Maire, je me permets de dire qu'avec tout le respect que j'ai à votre égard et à votre fonction, la condescendance avec laquelle vous vous adressez à l'opposition. Alors, vous souffrez d'avoir une opposition, c'est vrai que vous n'avez pas l'habitude, notamment pendant le dernier mandat, mais je serai quand même très vigilant et je n'ai pas besoin d'invitation de rendre à la Goutte-d'Or, à la promenade urbaine, je n'ai pas besoin de réitération sur je ne sais quels éléments, mais je pense que nous ne vivons définitivement pas sur la même planète.

Sincèrement, la tonalité de vos propos à mon égard ou à l'égard de ma collègue, quand il s'agit d'évoquer certains sujets, vous avez beau ne pas les trouver sensibles, ils le sont. Vous avez beau trouver que la place de la femme est parfaite dans certains quartiers que nous n'appelons pas des quartiers, nous n'appelons pas ça des quartiers, ça reste des coins de Paris du 18^{ème} et nous n'avons pas cette condescendance que vous avez ni à l'égard des habitants ni à l'égard de l'opposition.

Sur la position de vote de la DLH 121 bien évidemment, nous voterons contre. Merci.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas si on habite sur la même planète. Ce que je sais, c'est que semble-t-il, les habitants du 18^{ème} habitent sur la même planète que moi. A priori, ils ont plutôt la même appréciation que moi. Sinon, ils auraient eu l'occasion, par exemple, de vous élire à la fonction que j'occupe maintenant.

Donc, je suis d'accord pour ne pas être condescendant, je ne suis pas complètement d'accord pour me faire donner la leçon du matin au soir par des élus tout à fait légitimes autant que moi, mais qui pour autant, quand ils disent des choses qui ne sont pas conformes à la réalité, cette divergence entre la réalité et ce que vous dites mérite d'être soutenue. Cela ne s'appelle pas que de la condescendance, ça s'appelle du respect du débat. Je considère qu'il n'est pas condescendant d'exiger de l'ensemble des élus, furent-ils dans l'opposition, d'amener les débats, non pas au niveau des réseaux sociaux ou du caniveau, mais au niveau de la réalité de ce qu'est le 18^{ème}. Si ça, c'est de la condescendance alors effectivement, nous n'habitons pas sur la même planète, mais je suis heureux d'habiter sur la même planète que celle de la très grande majorité des habitants du 18^{ème}.

Ian BROSSAT : Je voulais juste donner un élément factuel, sans avoir la volonté d'être condescendant, mais concernant cette délibération 121, quand on la lit comme ça, on peut avoir l'impression qu'on n'a que trois PLA-I et trois PLUS. Tout le reste du programme est en logement intermédiaire. Simplement, comme le logement intermédiaire ne nécessite pas de garantie d'emprunt de la Ville, ça n'apparaît pas dans la délibération, mais si vous passez devant l'immeuble, vous vous en apercevrez.

Mario GONZALEZ : Également pour compléter la réponse de M. BROSSAT. Sachez également que si vous regardez dans tous les immeubles alentour, les grands programmes alentour, vous avez énormément de l'offre intermédiaire d'ores et déjà. C'est le cas rue Jean Cottin, rue de Boucry et c'est également le cas de la rue Tchaïkovski.

Eric LEJOINDRE : Je vais rajouter un mot, parce que vous avez absolument raison, c'est important de veiller à l'équilibre dans le logement et dans le logement social dans nos quartiers.

Ça veut dire qu'il faut que dans nos quartiers et notamment dans nos quartiers du Nord-est parisien, on travaille – comme vous le dites – à juste raison sur l'arrivée de classe moyenne supplémentaire. C'est ce que nous faisons dans l'équilibre des logements que nous proposons. Ça veut dire aussi qu'il faut que dans d'autres quartiers de Paris et d'Ile-de-France, qui ne sont pas gouvernés par des maires qui ont la même tendance politique que la majorité ici, arrivent des populations moins riches. Je trouve ça un tout petit peu fort de café

de nous reprocher de faire de la ségrégation dans les quartiers populaires, quand on voit l'importance de la ségrégation qui est opérée dans les quartiers qui ne le sont pas. Le ghetto le plus difficile à rompre, ce n'est pas le ghetto des plus pauvres. Dans nos quartiers, les personnes seraient très heureuses d'accueillir des populations plus diversifiées socialement et même sans doute heureuses d'aller vivre dans le 7^{ème} arrondissement de Paris. Il semblerait que les habitants des quartiers qui votent pour la majorité que vous représentez, ce ne soit pas exactement la même chose.

Donc, puisqu'on parlait de condescendance, cher M. GRANIER, je vous invite sans condescendance à avoir le même discours ici dans le 18^{ème} que celui qui est porté à l'Hôtel de Ville et donc, à soutenir l'ensemble des projets de logements sociaux que nous porterons par exemple dans le 7^{ème} arrondissement de Paris.

M. GRANIER et puis, on passe au vote.

Rudolph GRANIER : Je vous remercie de me laisser une dernière fois la parole, M. le Maire, quant à la police des débats, me faire répondre par trois personnes, je trouve ça chatoyant et je vous remercie pour tout l'intérêt que vous me portez. J'y suis très sensible.

Je ne manquerais pas de vous faire observer dans la continuité de la DLH 121, nous le verrons au Conseil de Paris et je vous prie de bien vouloir m'excuser auprès de mes collègues de ne pas porter le bon débat dans la bonne enceinte, mais nous le ferons dans l'enceinte du Conseil de Paris, puisque vous l'évoquez, la DLH 122 parlera de la réalisation rue Saint-Dominique, le 7^{ème} arrondissement de Mme DATI de 126 logements PLA-I, de 100 logements PLUS et de 25 logements de PLS.

Donc, en termes d'équilibre et dans la police des débats et sur les temps de parole et sur les logements sociaux, je pense que là, vous serez d'accord avec moi, M. le Maire.

Éric LEJOINDRE : Si vous m'apprenez que Mme DATI est pour ce projet, je m'en réjouis. C'est une grande première, mais alors, je pense que c'est une évolution tout à fait favorable. Je serai très attentif comme vous au vote de maire du 7^{ème} sur ce projet. Mais si ce que vous me dites est réel, alors...

Rudolph GRANIER : M. le Maire, c'est l'inscription du jour du Conseil de Paris et ensuite, le Conseil d'arrondissement du 7^{ème} se tient ce soir. Je vais vous faire une confidence. Puisque Mme DATI a réussi à obtenir des éléments d'équilibre quant aux locataires, puisqu'elle a souhaité le faire, maintenant, je ne suis pas son porte-parole, ça ne vous a pas échappé, sauf que nous en avons parlé ce matin, je vous donne rendez-vous au Conseil de Paris. Vous verrez que là, le DLH 121 précède à la DLH 122 et vous pourriez avoir des surprises en la matière.

Vous voyez ? Vous restez enfermé dans une espèce de carcan, en voulant expliquer que le 7^{ème}, c'est comme ça et que les quartiers du 18^{ème} de la Goutte-d'Or sont comme ça et que tout va très bien. Malheureusement, je suis obligé de vous donner tort.

Éric LEJOINDRE : [soupir].

Je laisse la parole à M. ARNAUD pour trois délibérations concernant la solidarité et l'hébergement d'urgence.

SOLIDARITE ET HEBERGEMENT D'URGENCE

2020 DASES 134 – Subventions (4 091 111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion

2020 DASES 167 – Subventions (896 157 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de 5 centres d'hébergement et 1 résidence sociale Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abri

2020 DASES 169 – Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes.

Pierre-Yvain ARNAUD : Trois délibérations qui permettent de faire un peu le jour aussi sur des acteurs essentiels de l'aide sociale dans le 18^{ème} arrondissement, puisque l'on a présenté une délibération concernant le financement d'un ESI. Un ESI, c'est un espace solidarité insertion. Il y en a 16 dans Paris dont un dans le 18^{ème}.

C'est un élément essentiel, ça permet de réorienter les publics en très grande désocialisation et nous avons l'opportunité d'avoir un dans le 18^{ème}, c'est rue Georgette Agutte. Il est en plus à destination des familles, ce qui est un grand manque souvent dans Paris, ces structures familiales. Donc, ça nous permet d'orienter les familles vraiment en grande difficulté vers un espace d'hébergement et d'accueil. Donc, première délibération pour cet acteur-là.

Deuxième acteur important, deuxième public, les femmes en situation de grande précarité et qui sont isolées, puisque nous avons dans le 18^{ème} aussi l'opportunité d'avoir un centre, le CHU La Maison pour lequel nous votons ce soir une subvention qui accueille des femmes isolées. Puis, un autre centre dans le 18^{ème}, le centre Relais 18 qui permet lui aussi d'accueillir des femmes en situation de très grande précarité. C'est un manque que pointent tous les services, tous les habitants du 18^{ème}. Donc, chaque équipement de ce type est essentiel dans le 18^{ème}. Nous finançons ces deux équipements.

Troisième subvention, elle est particulièrement importante pour nous, puisqu'elle concerne les maraudes. Alors, ce mot est un peu étrange, à chaque fois, ça fait un peu bizarre quand on parle des maraudes. Les maraudes sont des acteurs sociaux décisifs, puisque ce sont eux qui nous permettent d'aller au contact des publics les plus en difficulté de l'Arrondissement. Depuis que je suis arrivé régulièrement, j'ai des alertes qui vont sur des personnes sans domicile fixe et il faut continuer, puisque c'est important que les habitants continuent à nous relayer ce genre de problématique, mais ils disent souvent qu'il ne se passe rien. En fait, si, le travail des maraudes justement est d'aller voir ces publics en difficulté, de créer un lien avec eux, sachant que pour une partie d'entre eux, il y a un refus de structure d'hébergement classique. Donc, il faut créer tout un parcours d'orientation, de discussion, de lien en l'humain tout simplement avec ce public en difficulté.

Donc, ce soir, je vous propose d'accorder une subvention à Emmaüs Solidarité dans le 18^{ème} qui fait partie d'un ensemble de maraudes sur notre territoire et sur tout le Nord parisien. Tout à l'heure, on parlait d'associations et on jetait quand même beaucoup l'opprobre sur le travail associatif. J'espère que ça ne concerne pas ces grandes associations, j'espère qu'on n'oubliera pas Emmaüs, aux deux associations qui font ce travail essentiel, qu'elles sont des acteurs problématiques sur notre territoire. Je n'aimerais pas que ce soit le message en tout cas du 18^{ème} arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Sur ces délibérations, M. BOURNAZEL. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons soutenir cette délibération et je voudrais rappeler le travail très important qui est fait, dans une période là aussi extrêmement difficile et importante de le souligner et de les soutenir. Vous pouvez compter modestement sur mon engagement et mon travail de parlementaire pour relayer les légitimes demandes que je connais aussi des associations qui doivent être soutenues par toutes les instances.

J'en profite aussi pour dire, puisqu'il y a quelques instants, on a fait allusion à l'opposition que certains d'entre nous avons menée pendant 12 ans dans le 18^{ème}, je les fais en tout cas avec constance, je les fais avec sincérité et je continuerai de le faire dans le même état d'esprit – je voudrais le rappeler – avec beaucoup d'abnégation. Une opposition très claire sur les sujets de propreté et de tranquillité publique, mais qui est capable aussi de discerner les choses. Une opposition qui est capable de soutenir les bonnes actions quand elles sont faites, car la politique, ce n'est pas tout blanc ou tout noir, c'est du concret, c'est des êtres humains, c'est une vie réelle, ce sont des quartiers qui vivent.

Beaucoup de propositions aussi. M. le Maire le sait très bien, depuis des années, j'ai fait des propositions, des vœux, des interpellations et je continuerai de le faire avec de la modestie, mais avec beaucoup, beaucoup de détermination, dans la constance et dans la cohérence de ce que je crois bon pour les habitants du 18^{ème} arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Sur cette délibération, pas d'autres demandes de prise de parole.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

2020 DEVE 45 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé au sein du parc Chapelle Charbon (18^{ème}) – Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Vergers Urbains »

Gilles MENEDE : Il s'agit d'une délibération concernant la mise à disposition à titre gratuit à usage de jardins partagés de 480 m² adhérant à la charte Main verte, situés au parc Chapelle Charbon et de la convention d'occupation du domaine public avec l'association Vergers Urbains.

Quelques mots tout d'abord sur le parc Chapelle Charbon, puisque c'est le nouveau grand parc du nord-est parisien. Il a été ouvert en juillet dernier et il offre aux Parisiennes et aux Parisiens dans cette première phase trois secteurs et demi d'espace vert et de respiration dans le quartier de Charles Hermite Évangile, tout près de la Porte de La Chapelle. À terme, vous le savez tous, il y aura six hectares et demi d'espace vert.

Outre le jardin partagé, objet donc de cette délibération, ce parc propose de nombreuses aires de jeux pour les enfants : un parcours d'aventure, un mur d'escalade, un terrain multisport, des tables de pique-nique et un terrain de pétanque. Les Parisiens et les riverains commencent à s'emparer de ce nouveau parc et je vous invite d'ailleurs toutes et tous à le visiter, car il est très joli.

La Mairie du 18^{ème} accompagne la bonne gestion de ce parc avec diverses animations culturelles. Hier encore, hier après-midi, les parents et les enfants du quartier ont pu assister gratuitement et dans le respect des gestes barrières au spectacle opéra La Flûte enchantée de Mozart sous la direction de Cyprien SOREL et avec musiciens, choristes et chanteurs. Vous voyez qu'on peut faire donc des animations culturelles de qualité dans les quartiers populaires. Parents et enfants étaient ravis de ce spectacle de qualité et encore merci à l'orchestre Papageno Forever de ce spectacle.

Il y a deux semaines, pour redonner un exemple de manifestations culturelles, le spectacle gratuit de PERSET qui montrait des regards croisés sur la Perse et l'Occident d'hier et d'aujourd'hui à travers la musique et les témoignages des réfugiés iraniens et afghans a aussi rencontré un beau succès.

Nous allons continuer à travailler en ce sens avec tous mes collègues à des animations culturelles, sportives ou associatives.

Je veux, pour terminer sur ce petit topo sur le parc Chapelle Charbon, à remercier le travail des agents de la DEVE pour l'entretien de tous les parcs et les jardins et spécifiquement celui-ci et aussi les agents de la DPSP qui sont présents sur le parc Chapelle Charbon pour assurer la bonne tenue du parc.

J'en reviens maintenant à l'objet même de cette délibération, vous le savez, mes chers collègues, depuis 2003 dans le cadre du programme municipal Main verte, la Ville accompagne des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent ainsi à respecter les principes de la charte Main verte en matière d'animation, de gestion écologique, à savoir l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image d'ailleurs des règles qui régissent tous les espaces verts parisiens. Ainsi, la Ville de Paris et en particulier la Mairie du 18^{ème} adhère pleinement aux justes revendications de l'association Nous Voulons des Coquelicots, dont a parlé Mme BALAGE EL MARIKY tout à l'heure, pour l'interdiction des pesticides, association, comme l'a dit Mme BALAGE EL MARIKY qui se réunit régulièrement au métro Jules Joffrin.

Nous avons voulu aussi la volonté d'ouverture au public de cet espace nouveau créé avec un accueil par l'association d'au minimum une journée par semaine, dont une le weekend et un accès libre permanent.

C'est donc dans le respect de cette charte Main verte que l'association Vergers Urbains a sollicité la mise à disposition de ces deux parcelles de terrain de 488 m² au sein de parc Chapelle Charbon, afin d'y réaliser ce jardin partagé. Pour mémoire, mes chers collègues, l'association Vergers Urbains dont je salue ici Sébastien GOELZER et son équipe. L'association est déjà gestionnaire du jardin partagé Rosa-Luxembourg et mène par ailleurs de multiples partenariats avec différents jardins partagés et autres acteurs locaux, toujours dans l'optique de partager des compétences et de favoriser les démarches participatives en faveur de la végétalisation urbaine. Ce sont les exemples des permis de végétaliser.

Cette association propose une démarche participative, créatrice de lien social pour accompagner les habitants pour créer ce jardin partagé. L'espace dédié a également prévu sur un sujet qui me tient à cœur pour les permis de végétaliser les bouches d'arrosage pour ces espaces, puis, que c'est un sujet lors des jardins partagés.

La convention d'occupation des domaines publics, qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera conclue pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction jusqu'à 6 ans maximum. Au terme de ces 6 ans, la convention devra être reconduite. Aussi sur cette délibération, je vous propose de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer cette convention de mise à disposition à titre gratuit du domaine public avec l'association Vergers Urbains pour ce jardin partagé dans le parc Chapelle Charbon.

Éric LEJOINDRE : C'est à nouveau l'occasion de saluer l'ensemble des acteurs des jardins partagés, ce qui permet aussi de créer une présence humaine supplémentaire dans nos parcs et jardins, ce qui est très favorable au vivre ensemble. Je souhaite que nous travaillions rapidement – mais je sais que vous le faites déjà, notamment avec Mme BARIGANT – à ouvrir le premier jardin des merveilles, jardin accessible aux tout petits,

si possible dans le square des Deux-Nèthes parce que je crois qu'il faut aussi qu'on ouvre nos espaces verts aux moins de 3 ans. Je pense que nous pouvons là-dessus aller rapidement, en tout cas, je l'espère et je vous remercie d'y travailler d'ores et déjà.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Sur la délibération DEVE 45, nous allons voter contre, parce qu'elle ne semble pas être connectée à la réalité des parcs et des espaces verts de notre Arrondissement et d'autres arrondissements d'ailleurs de Paris, mais en tout cas, dans le 18^{ème} puisqu'un certain nombre de parcs, d'abord, ne sont pas suffisamment entretenus, mais surtout, ils ne sont pas suffisamment sécurisés et constituent des lieux de squat ou de consommation de drogues. Beaucoup d'habitants ont pu nous le dire. Il nous semble que leur usage naturel n'est pas possible.

Avant de diversifier les activités des jardins publics dans la Ville de Paris et du 18^{ème}, il serait intéressant d'assurer la base. L'essentiel est que ces jardins soient propres, sûrs et puissent être utilisés par les familles. Je n'ai absolument rien contre cette association, mais compte tenu de ce qui nous a été dit sur un certain nombre de jardins publics à Paris, je l'encouragerais plutôt vivement à aller planter ailleurs, pour sa propre sécurité.

Gilles MENEDE : M. CUTURELLO, vous dites propre, sûr pour les familles. Il me semble que dans ce que je vous ai dit tout à l'heure, il y avait justement l'entretien par les services des espaces verts pour le parc Chapelle Charbon. Il y avait également la présence d'agents de la DPSP pour la sécurité dans ce square. Je vous ai donné quelques exemples d'occupations du parc Chapelle Charbon par des animations culturelles et nous allons continuer en ce sens pour justement faire en sorte que les familles soient présentes.

Hier, je peux vous le dire, je ne vous y ai pas vu, mais il y avait 300 à 400 personnes qui étaient présentes. Il y avait beaucoup de parents, de familles, des enfants dans ce parc. Quand vous dites tout à l'heure que ce n'est pas connecté à la réalité, je vous invite à vous connecter à la réalité du 18^{ème}.

Éric LEJOINDRE : Je pense, et l'expérience de 12 ans dans le 18^{ème} en démontre, qu'il faut arrêter d'opposer tout. Ce n'est pas parce qu'il y a un jardin partagé qu'on ne s'occupe pas aussi de la sécurité. D'ailleurs, au contraire, les jardins partagés contribuent à la sécurité. Est-ce que ça veut dire que la situation est excellente dans tous les parcs du 18^{ème} ? Bien sûr que non, ça se saurait. Mais pourquoi systématiquement opposer toutes les fonctions ? Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas, au contraire, les cumuler ?

Le rôle d'une mairie, le rôle des élus locaux est justement de faire ces additions, pas ces oppositions en permanence. Je ne parle pas de l'opposition politique, je parle de l'opposition entre les usages. Mais bien sûr que le fait qu'il y ait une structure associative qui soit présente sur des horaires à un endroit contribue à la sécurité de ce lieu. Pas autant que des agents de sécurité de la Ville de Paris, bien sûr, mais ils y contribuent aussi. Qu'est-ce qui serait amélioré dans la situation des parcs et jardins du 18^{ème} si on supprimait les jardins partagés ? Rien. Est-ce que la situation sécuritaire y serait meilleure ? Évidemment non, bien au contraire, elle serait encore dégradée. Donc, je vous suggère de considérer les politiques qu'on mène dans leur globalité. Ça ne se fait pas bout par bout. Ne rejetons pas les éléments qui contribuent à la solution. S'ils ne contribuent pas à la solution en tout cas, ils ne feront pas de mal au contraire. Si ça permet à des gens de pratiquer le jardinage dans le 18^{ème}, c'est bien aussi.

Je ne comprends cette logique qu'il y a à systématiquement surtout opposer les différentes fonctions d'un parc. Un parc doit servir à tout et aussi au public pour y jardiner. Voilà pourquoi je vous invite à reconsidérer votre vote qui ne me paraît pas aller dans le sens qui est celui que vous décrivez. Si vous pensez comme moi, qu'il faut des parcs et jardins plus ouverts, avec plus de sécurité, avec une part plus importante pour les familles du 18^{ème}, alors

surtout, votez cette délibération parce qu'en la votant, vous y contribuerez. Est-ce qu'on aura réglé les problèmes grâce à ça ? Non, personne n'a la naïveté de l'imaginer, mais on aura apporté une pierre supplémentaire. C'est la totalité de ces actions qui permettront de régler les difficultés. Donc vraiment, je vous invite à repenser ce vote qui me paraît être contradictoire avec ce que vous proposez de dire.

J'ai vu que vous voulez reprendre la parole, je vous la donne pour quelques instants et puis, on passe au vote.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Quelques instants. Simplement pour vous dire que je ne suis pas aussi cérébral que vous, M. le Maire, ou que vous, M. l'adjoint. Je vous dis juste que ce qu'on a pu observer, c'est qu'il y a une urgence à sécuriser les parcs et jardins publics pour qu'ils puissent être utilisés. Après, que dans le temps, ils puissent être diversifiés, pourquoi pas ? Mais je parle juste d'une urgence. Après, je ne reviens pas sur le reste, vous connaissez ma position.

Éric LEJOINDRE : Mais si vous pensez qu'il y a une urgence, votez cette délibération.

Émile MEUNIER : Je voulais juste témoigner. Si vous êtes allé au parc Chapelle Charbon, je ne sais pas si vous y êtes allé.

[Hors micro]

Émile MEUNIER : Non, je vous demande si vous y êtes allé, parce que si vous êtes allé au parc Chapelle Charbon, vous vous rendrez compte qu'il est sécurisé. J'y suis allé cinq fois depuis qu'il est ouvert, que les familles y sont tout à fait à l'aise et qu'il y a tout à fait la place pour faire un jardin partagé qui va venir embellir et enrichir la mixité dans ce lieu. Je vous donne un autre exemple qui est le jardin d'Éole où c'est plus compliqué, je vous l'accorde. Lorsqu'on parle avec l'association qui s'occupe du jardin partagé ou lorsqu'on parle avec l'association qui s'occupe de la Ferme, les deux nous disent : « Oui, c'est vrai que ce n'est pas facile, mais on est content de pouvoir être ici, parce qu'on est content de pouvoir échanger, de participer à la vie de ce jardin ».

Ce serait mal venu de notre part de leur dire : « Non, surtout, n'y allez pas » alors qu'eux-mêmes sont contents d'en faire partie.

Éric LEJOINDRE : C'est le premier grand conseil donc, on va se donner la parole librement ensuite, on fera les choses plus tard. Un petit mot ensuite, on passe au vote.

Thierry CAYET : Juste pour dire que quand on ajoute de l'humain, quand on ajoute du travail en commun, c'est du plus. Je crois que ce serait important de le voter pour répondre à ces gens qui vont aller sur le terrain. De dire s'il y a des problèmes comme vous dites et que des gens veulent s'accaparer l'espace, il faut voter. Vos arguments ne tiennent pas.

Kévin HAVET : M. CUTURELLO, aujourd'hui, le parc Chapelle Charbon selon tous les rapports que nous avons chaque matin, il n'y a aucun problème de toxicomanie. On ne va peut-être vous faire une balade de tous les parcs du 18^{ème} mais là, vous confondez et c'est vraiment l'un des seuls parcs dans cette zone-là où tout se passe bien. Donc, nous allons à la reconquête dans les autres parcs, mais sur celui-ci, ça se passe bien, on va continuer à faire que ça se passe bien. Mais aujourd'hui, la Ville de Paris met les moyens, puisque nous avons jusqu'à trois agents qui sont présents en permanence sur ce parc-là. Donc, veillons à ce que ça continue et à bien se passer.

Éric LEJOINDRE : Notamment en ouvrant à la diversité des usages.

2020 DASES 123 – Subventions (134 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires

Gilles MENEDE : Cette délibération a pour projet d'accorder notre soutien à six associations qui gèrent et animent des jardins solidaires. Le montant total des subventions à voter est de 134 500 €.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris soutient des actions de mobilisation et d'aide à l'insertion telles que les jardins solidaires dans le cadre du programme pluriannuel pour l'insertion et l'emploi. En effet, insérer durablement les personnes est également le cap que s'est fixé le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Il est proposé des activités à des personnes très éloignées de l'emploi, notamment les personnes bénéficiaires de minima sociaux, afin de leur permettre de se réinvestir dans un parcours d'insertion professionnelle.

Le réseau des jardins solidaires se compose de plusieurs actions qui sont portées par les six associations suivantes : ESEPREM pour le 12^{ème}, Cultures en Herbes pour le 11^{ème}, Espace pour le 19^{ème}, la Régie de quartier du 19^{ème} et pour le 18^{ème} deux associations : Emmaüs Solidarité pour le jardin solidaire du square Saint-Laurent et pour le jardin solidaire du square Jessaint qui est en site quartier Politique de la Ville de La Chapelle du 18^{ème} et l'association Halage pour le jardin solidaire l'Univert à la Goutte-d'Or.

Les jardins solidaires, pour en dire quelques mots, proposent une activité collective de jardinage, comme le disait M. le Maire, pour les publics en difficulté, tout en restant ouverts aux habitants du quartier, dans une volonté de mixité sociale. Ces activités de jardinage conduisent à ce que les produits récoltés soient distribués entre les jardiniers ou cuisinés avec les groupes dans le cadre de repas partagés. D'autres activités peuvent aussi être proposées : la fabrication d'engrais, le recyclage, le bricolage, les ateliers sur l'alimentation et l'organisation de journées portes ouvertes, comme la fête de la nature et la fête des jardins. J'y reviendrais un petit peu plus loin.

Les jardins solidaires sont conçus comme des outils de remobilisation sociale et professionnelle pour ces personnes en situation d'exclusion. En 2019, 580 personnes ont régulièrement fréquenté ces jardins solidaires lors des ateliers de remobilisation sociale et professionnelle, avec toutes les actions proposées que j'ai mentionnées dans le cadre du dispositif Premières heures.

Pour chacun des jardins, l'animation est assurée par un animateur salarié dans le cadre d'un contrat aidé et c'est la Ville qui participe au financement des postes d'animateurs des jardins solidaires. Ces postes, comme je vous le dis, sont très importants pour le public reçu, car en plus d'accompagner et de guider les personnes en difficultés, le rôle d'animateur est de faire le lien entre les différents acteurs.

L'expérience et les compétences des associations animant ces jardins sont reconnues en matière d'accompagnement vers l'insertion du public vulnérable, éloigné de l'emploi. Pour le 18^{ème}, Emmaüs Solidarité a mis en place dans le jardin solidaire de Jessaint le dispositif Premières heures initié par la Mairie de Paris. Ce dispositif permet à ces personnes de reprendre l'activité professionnelle. Je peux vous dire aussi, pour la petite histoire, que depuis la prise en main par exemple du square Jessaint en 2016 par Emmaüs Solidarité, la situation de ce square à l'ouest de la place de La Chapelle est bien meilleure. Je veux donc ici saluer les efforts des animateurs d'Emmaüs Solidarité pour l'aménagement de ce square.

Quant à l'association Halage, elle conduit des actions d'insertion par l'activité économique dans le secteur d'espace vert. Là aussi, je veux saluer Anne PLOUZENEC de l'association Halage et son équipe du jardin l'Univert qui est situé à la Goutte-d'Or au 35, rue Polonceau.

C'est un agréable petit jardin d'environ 200 m² à l'intérieur d'une résidence et qui produit un certain nombre d'aromates, de fruits et de légumes. L'ouverture de ce jardin a été faite d'ailleurs lors de la fête des jardins les 12 et 13 septembre et a ravi tous les visiteurs justement par le côté pédagogique des différentes animations.

La fête des jardins, c'était l'occasion pour moi de remercier à nouveau les services de la DEV qui ont magnifiquement animé le village Éole dans les jardins d'Éole et c'est là que nous avons souhaité installer le village Éole pour cette fête des jardins.

Ces associations travaillent en étroite partenariat avec les travailleurs sociaux, les différents services institutionnels et associatifs tels que les espaces parisiens pour l'insertion, les centres d'hébergement, l'association Aurore, Médecins sans frontières, Maison Blanche et leur orientent alors des personnes.

Compte tenu des quelques éléments que je vous ai présentés et la qualité des projets proposés, je vous propose donc simplement de reconduire, au titre de l'année 2020, les financements suivants à ces six associations, pour un montant total de 134 500 € pour ce qui concerne le 18^{ème}, 40 000 € à Emmaüs Solidarité et 18 500 € pour Halage dont 8 500 € viennent de la Politique de la Ville.

Éric LEJOINDRE : Pas de difficultés sur cette délibération ?

J'indique que M. HAVET ne participe pas au vote, compte tenu de ses fonctions précédentes au sein d'Emmaüs Solidarité.

MOBILITES, VOIRIE ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC

2020 DVD 16 – Communication Bilan 2019 d'avancement du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à Porte Dauphine (16^{ème}, 17^{ème}, et 18^{ème})

2020 DAE 35 – Prolongement du Tramway T3 Porte de la Chapelle – Porte d'Asnières (18^{ème}-17^{ème}) : communication du rapport d'activité de la commission de règlement amiable

2020 DVD 25 – Prolongement du tramway T8 à Paris Gare Rosa Parks (18^{ème} et 19^{ème}). Convention d'organisation des rapports avec IDF Mobilités relative aux études du schéma de principe

2020 DU 87 – Classification de nouvelles voies du 18^{ème} au titre des droits de voirie

Antoine DUPONT : Je vais commencer par une communication qui concerne le Tramway T3 qui va de la Porte de La Chapelle à la Porte Dauphine. Ce tramway est coupé en trois tronçons. Un premier qui a été mis en service en 2006, un second en 2012, un troisième en 2018.

La Ville de Paris ambitionne aujourd'hui de prolonger ce tramway jusqu'à la Porte Dauphine d'ici 2023. Le prolongement s'inscrit dans un contrat plan Etat-Région entre 2015 et 2020. Par délibération de 2014, il avait été donné l'autorisation à la Mairie de Paris de prendre délibération sur le bilan annuel d'avancement des projets qui est présenté ce soir.

Concernant le premier tronçon, prolongement en service de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières, ce qu'on appelle le T3 nord. L'inauguration du projet s'est déroulée en novembre 2018. Le financement du projet à hauteur de 195 millions d'euros se répartit entre

l'État à hauteur de 12 % environ, la Région Ile-de-France un peu plus de 23 % et la Ville de Paris pour le reste. Une première convention de financement de réalisation des travaux avait été présentée en Conseil de Paris en 2015 pour un montant de 116 millions d'euros. Une seconde convention du même ordre en 2016 pour un montant de 79 millions d'euros.

Sur ce tramway, je vais prendre juste un peu de temps pour parler du bilan environnemental. La requalification des boulevards des Maréchaux pour l'implantation de la plateforme du tramway s'accompagne d'importants travaux d'espaces verts. Pendant la période des travaux, une plantation de 409 arbres a été faite, mais des arbres ont dû être abattus. On est sur un solde positif de 89 arbres et un peu plus de 13 000 espèces basses ont été plantées.

Sur le bilan des actions de communication et d'accompagnement de proximité, je fais juste un petit zoom sur la commission de règlement à l'amiable : 100 dossiers ont été enregistrés. Le montant global des indemnisations, sur lesquelles je reviendrai ultérieurement, s'établit à 131 000 €.

Sur la deuxième partie du tronçon, à partir de la Porte d'Asnières jusqu'à la Porte Dauphine, qui doit être mis en service en 2023, le premier financement établi dans le cadre d'un contrat plan État-Région s'élève à 265 millions d'euros. Pour rappel sur cette zone-là aujourd'hui, on a le bus PC1 et le bus PC3. Voici les principaux éléments sur cette communication.

Je vais poursuivre par la DAE 35 qui est également une communication liée au tramway T3. Là, c'est le zoom dont je vous ai parlé sur la commission de règlement amiable. Il y a 100 dossiers qui ont été posés, il y a eu des propositions d'indemnisation pour 28 d'entre elles, pour un montant de 61 000 € à décembre 2019. Donc, la Ville de Paris et la RATP auront retenu le principe d'une participation à parts égales. Concernant les actions de contentieux, il n'y a aucun recours aujourd'hui qui est en cours.

Je vais poursuivre par la DVD 25 qui est une délibération portant sur le tramway T8. Pour rappel, le tramway T8 a été mis en service en 2014. Il dessert les communes de Seine-Saint-Denis, d'Epinaux-sur-Seine et de Villetaneuse. Il y a un tronc commun et de branches qui comptent 17 stations pour un tracé de 8,5 km. Les études sont désormais engagées pour mettre en œuvre le projet de prolongement du tramway T8 jusqu'à la gare Rosa-Parks dans le 19^{ème} arrondissement. La Ville de Paris participe au financement de ces études à hauteur de 7,2 %. Le dossier d'objectifs et de caractéristiques principal du projet ainsi que les modalités de concertation publique ont d'ores et déjà été approuvés par le STIF (Syndicat de transports Ile-de-France). La concertation du public a été organisée entre septembre et fin octobre 2019. Elle fera l'objet d'un bilan permettant d'identifier les attentes du public.

Pour la poursuite de ces études, la direction de la voirie et des déplacements et le maître d'ouvrage Ile-de-France Mobilités ont rédigé une convention d'organisation des rapports entre les deux partenaires. Donc, l'objet aujourd'hui de cette délibération est d'accorder le droit à la Mairie de signer la convention entre Ile-de-France Mobilités par rapport aux études du schéma de prolongement du tramway T8.

Je vais finir par la dernière délibération que je porte ce soir, sur la clarification des nouvelles voies du 18^{ème} arrondissement. Pour faire court, chaque voie dans le 18^{ème}, chaque rue dans le 18^{ème} est soumise à des montants liés aux installations présentes sur l'espace public, donc les terrasses, les étalages, mais aussi situés en aplomb. Elles varient en fonction de quatre catégories. Compte tenu des nouveaux classements de 13 voies dans le 18^{ème} suite à une délibération de 2018 et les dénominations de quatre voies également, il faut qu'on classe donc ces espaces-là suivant les catégories.

L'objet de cette délibération est de répartir ces voies-là entre les catégories 4 qui sont les plus faibles dans le classement et la catégorie 3. On demande à ce que soit affectée chacune de ces rues.

Voilà pour moi ce soir, c'était un peu long.

Éric LEJOINDRE : Pas du tout, c'était important de le rappeler, d'ailleurs, ce sont des projets qui viennent de loin et qu'il faut les prolonger, comme le tramway.

Thierry CAYET : Je voulais rappeler qu'à la première mandature, M. DELANOÉ avait proposé au 16^{ème} que le tramway passe par le 16^{ème}. À cette époque, l'ensemble de la Droite avait voté contre et je me rappelle aussi que sur le 14^{ème}, 13^{ème} pareil, la Droite avait une position très malheureuse sur le tramway. Alors, je vois une vraie évolution et j'espère que vous retiendrez la leçon, en particulier pour les pistes vélo.

Éric LEJOINDRE : Merci, M. CAYET pour ce rappel historique. M. MEUNIER voulait dire un mot et ensuite M. GRANIER.

Émile MEUNIER : Je voulais saluer toutes ces délibérations, mais j'avais un mot particulier pour la DVD 25, c'est le prolongement du tramway T8 qui vient de Saint-Denis et qui va pouvoir venir directement à Rosa-Parks, ensuite aller dans le 19^{ème}, dans le 18^{ème} et même ailleurs à Paris.

C'est une banalité ce que je vais dire, mais il est important de le rappeler : pour moi le cœur de l'aménagement du territoire, c'est évidemment relier Paris à ses banlieues. Ça sert à tout le monde, évidemment pour ceux qui habitent hors de Paris, mais aussi pour nous, parce que lorsqu'on va repenser l'urbanisme dans notre Arrondissement et dans Paris, évidemment qu'il va falloir dédensifier certaines parties et construire ailleurs, peut-être dans la Petite Couronne ou à l'échelle de la Métropole. Cela doit se faire à plusieurs conditions, mais au moins une, c'est que tous ces territoires soient évidemment bien alimentés en transport public. Ça y participe, donc, c'est une bonne chose.

Une autre condition, et évidemment, on sort un peu du sujet, c'est qu'on puisse créer des emplois aussi là bas, que les Parisiens qui habitent à Paris puissent aussi aller travailler en banlieue et pour ça, le prolongement du T8 est une bonne nouvelle.

Rudolph GRANIER : J'ai bien noté le satisfecit de mon collègue M. MEUNIER auprès de Valérie PECRESSE, ce que je me ferais fort de lui transmettre.

Éric LEJOINDRE : Si les projets de tramway allaient aussi vite que ça, on s'en réjouirait. Malheureusement, ce sont des projets qui ont été lancés il y a bien, bien, bien longtemps, mais qui sont prolongés et c'est important. De la même façon que l'intervention de la Région par exemple en Politique de la Ville, ce serait bien utile et ça, nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard.

COMMERCE

2020 DAE 108 – Indemnisation amiable d'une entreprise LML TENDANCE en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du Tramway Porte de la Chapelle (18^{ème})

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette délibération finalement renvoie très directement à une délibération que M. DUPONT a présentée il y a quelques instants, la DVD 35 sur l'activité de

la commission de règlement amiable. Dans cette délibération, il s'agit simplement de proposer le règlement amiable pour un montant de 10 000 € dont abondé à hauteur de 50 % par la RATP, à hauteur de 5 000 € pour un commerce qui était à l'angle du Boulevard Ney et de la Porte de Clignancourt qui s'appelle LML Tendance et qui était particulièrement affecté dans son fonctionnement par la construction du tramway.

Nous proposons de valider évidemment cet accord.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

2020 DJS 130 – Subventions (67 000 euros), 4 conventions annuelles d'objectifs et 2 avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 13 associations de jeunesse (10^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'insertion

Gabrielle SIRY-HOUARI : Cette délibération pour présenter des subventions d'un montant total de 60 000 € et la signature de quatre conventions annuelles d'objectifs et deux avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 13 associations, au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi des jeunes et ce dans un contexte où la crise économique et sociale que nous vivons expose en particulier les jeunes à des difficultés d'insertion sur un marché du travail déjà très précarisé.

Le 18^{ème} est concerné à deux titres, deux subventions d'un montant de 3 000 € chacune. La première à l'association Réussir Paris 18 pour son action accompagnement à l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans à travers le sport et une seconde subvention à l'association Salle Saint-Bruno pour son action au réseau de proximité pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Parce que ces associations sont concernées par un projet qui nous tient tous à cœur, permettez-moi d'en profiter pour dire un mot du projet Territoires Zéro Chômeur de longue durée, qui nous mobilise beaucoup dans le 18^{ème} depuis le début de cette mandature, mais également, je le sais, qui a beaucoup mobilisé l'équipe de la mandature précédente. Territoires Zéro Chômeur de longue durée est une association d'abord et c'est un pari également, c'est le pari que personne n'est inemployable.

Personne n'est inemployable sur un territoire alors que, me diriez-vous, le chômage de longue durée est pourtant un fléau qui frappe de plus en plus de nos concitoyens. C'est pourquoi le pari Territoires Zéro Chômeur de longue durée mise sur une méthode qui fait confiance aux territoires pour sortir leurs habitants de la précarité. Comment ? L'idée est d'identifier sur un territoire donné les compétences des habitants privés d'emploi et d'identifier les besoins non remplis des entreprises, des associations ou tout simplement de la vie de quartier. Donc, le projet est de mettre en lien ces deux ensembles, pour permettre de sortir les habitants de la précarité.

Où en sommes-nous ? Juste en quelques mots, grâce à l'action de l'équipe précédente, le 18^{ème} a été reconnu territoire émergent, c'est-à-dire qu'à ce titre, il est reconnu comme un territoire particulièrement mobilisé sur la lutte contre le chômage de longue durée. Il a signé une convention avec l'association Territoires Zéro Chômeur de longue durée et accompagné à ce titre. L'idée est évidemment d'aller au bout du processus. Le bout du processus est l'habilitation, donc à terme, de pouvoir bénéficier d'un soutien public pour financer les emplois de ces habitants qui retrouveront le changement de l'emploi sur notre territoire.

Les quartiers qui ont été particulièrement identifiés à ce stade sont Valentin-Abeille et Charles Hermite. Ce sont les quartiers de résidence des personnes privées d'emploi que nous allons prioritairement cibler. L'objectif est de bénéficier de l'arrivée de l'Arena à Porte de La Chapelle et du dynamisme économique que cela va créer pour faire en sorte que le maximum d'habitants puisse bénéficier de ce beau projet.

Pour terminer, je voudrais vraiment remercier tous les acteurs du 18^{ème} qui se sont mobilisés à nos côtés pour faire aboutir cette belle initiative et en particulier les associations Ares et Aurore. Je vous invite à voter la délibération.

REPAS SCOLAIRES

2020 DASCO 92 – Caisses des écoles – Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Léa BALAGE EL MARIKY : Cette délibération propose de prolonger d'un an les conventions triennales entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles. Cette délibération pose le principe d'une prolongation, étant donné la crise sanitaire, ils n'ont pas pu entamer un dialogue. Là, ils auront un dialogue de gestion qui aura lieu le 9 octobre. Lors de ce dialogue de gestion, ce qui a été proposé et ce qui va être porté par la Caisse des écoles du 18^{ème} arrondissement, c'est d'avoir un objectif de collecte des bio déchets dans l'ensemble des établissements d'ici 2023 et également la possibilité de l'étude de faisabilité d'avoir un deuxième repas végétarien hebdomadaire qui ne supprimera pas l'alternative végétarienne quotidienne pour les écoles du 18^{ème} arrondissement.

Je vous invite à voter cette délibération qui prolonge d'une année la convention triennale entre la Caisse des écoles et la Ville de Paris.

Rudolph GRANIER : Juste pour une précision, nous sommes bien d'accord que le prolongement d'un an relève de la contractualisation entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles et non pas entre la Caisse des écoles et des tiers ?

Léa BALAGE EL MARIKY : Tout à fait. Il n'y a pas de prolongation au-delà de 2023, si c'est votre question plus explicite. C'est une convention entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles. Donc, j'explique votre question, il n'y a pas de prolongation avec la SOGERES au-delà de 2023 dans cette délibération.

Rudolph GRANIER : Mais il n'y a pas non plus de dénonciation avant 2023 du contrat de la SOGERES, on est bien d'accord ? Donc, vous expliquez que ce n'est qu'une prolongation d'un an ou forcément jusqu'en 2023 ?

Léa BALAGE EL MARIKY : C'est une prolongation d'un an pour l'année 2021, comme ce qu'il est indiqué.

Rudolph GRANIER : Entre la Mairie de Paris et la Caisse des écoles, ça, j'ai bien compris.

Léa BALAGE EL MARIKY : Tout à fait.

Rudolph GRANIER : Mais ça n'a aucune incidence sur les divers contrats de la Caisse des écoles ?

Léa BALAGE EL MARIKY : Aucune.

SANTE ET REDUCTION DES RISQUES

2020 DASES 163 – Subventions (3 000 euros) convention et avenant avec deux associations dans le cadre de la Politique de la Ville

2020 DASES 184 – Subventions (20 800 euros) et conventions avec dix associations dans le cadre de la Politique de la Ville

Ayodele IKUESAN : La première délibération la DASES 163 consiste en une subvention de 3 000 € pour deux associations du 18^{ème}.

La première subvention concerne l'association Paris Basket 18, une association qui œuvre à la fois sur le volet sportif, notamment auprès des jeunes filles pour les encourager à une pratique du basket et sur le volet aussi extra sportif en mettant en place un certain nombre d'ateliers leur permettant d'avoir du soutien scolaire, d'avoir aussi un soutien avec une psy, par exemple. L'idée est justement la signature d'un deuxième avenant sur l'atelier de parole L'Entr'actes où ces jeunes filles sont accompagnées par une psychologue, où elles pourront évoquer des problématiques individuelles et faire de la prévention de conduite à risque auprès de cette même psychologue.

La deuxième subvention concerne l'association Oasis 18. C'est une association qui vise à permettre l'écoute, le soutien et la médiation auprès des jeunes et des familles d'origine culturelle sociale différente, grâce à des activités culturelles et de loisir et de soutien scolaire dans notre Arrondissement. L'appel à subventions est lié à un projet qui s'appelle Prévention liée au numérique. L'idée est de proposer des temps de sensibilisation et de mettre l'accent sur l'addiction aux écrans, sensibiliser sur les risques liés aux réseaux sociaux et à la pratique intensive des outils numériques et donner un cadre juridique légal à l'utilisation des réseaux sociaux, notamment prévenir tout ce qui peut être violence et pornographie sur les réseaux sociaux.

Pour cette délibération DASES 163, la subvention pour le PB18 est de 1 500 € et la subvention pour Oasis 18 de 1 500 € également.

Concernant la DASES 184, il s'agit de subvention à hauteur de 20 800 € et de convention avec dix associations dans le cadre d'accompagnement de projets qui s'appelle Construire les trajectoires scolaires et éducatives, positives et promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes. Cela concerne dans le 18^{ème} notamment l'association Avenir Plus qui œuvre en faveur du raccrochage scolaire sur les réseaux d'éducation prioritaire collèges-lycées. Le projet de la délibération est en direction des jeunes des collèges Aimé Césaire et Hector Berlioz ainsi que leurs familles, afin de les accompagner, les suivre et orienter ces jeunes et leurs familles vers des structures médicales et paramédicales du territoire dans le cadre d'un accompagnement global. Les informer sur les questions de santé, de relation à soi et aux autres et faire de la prévention à conduite à risque.

La subvention, le montant alloué serait de 2 000 €.

SPORTS

2020 SG 3 – Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 relative aux sites d'entraînement

Mams YAFFA : La convention d'objectifs entre la SOLIDEO Paris 2024 et la Ville de Paris qui concerne l'exécution par ces missions conformément à l'article 15 du décret du 27 décembre 2017, la SOLIDEO passe avec chaque maître d'ouvrage et une convention d'objectifs définissant les conditions d'établissement et d'évolution de la programmation des équipements, leur financement ainsi que les modalités de compte rendu et de suivis par l'établissement.

Lors de ce conseil d'administration de la SOLIDEO du 22 mars, une liste de sites dédiée aux entraînements de disciplines olympiques et paralympiques a été approuvée, quatre sites sur la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris et notamment en ce qui concerne le 18^{ème} arrondissement, il s'agit du Centre sportif Bertrand Dauvin et du Centre sportif des Poissonniers.

Au vu de ces éléments, l'objectif est d'autoriser la Maire de Paris à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la rénovation desdits centres sportifs donc, le centre sportif Bertrand Dauvin ainsi que le centre sportif des Poissonniers. La demande de subvention est proposée, afin de bien vouloir autoriser et à solliciter les subventions, les aides de toute nature, auprès de l'Etat, des collectivités territoriales de toute autre entité publique ou privée, nationale ou internationale, afin de contribuer au financement de la réalisation des travaux de rénovation envisagés sur les sites d'entraînement précités.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Deux pierres supplémentaires à l'héritage des jeux dans le 18^{ème}.

Rudolph GRANIER : Ce qui est constaté à travers cette délibération, c'est qu'au-delà d'Anne HIDALGO qui finance Anne HIDALGO sur les quartiers dont deux dans le 18^{ème}, le reste à charge pour la Ville est très élevé, ce qui amène un plan de financement assez bancal, notamment quand on rappelle les précédentes délibérations où le sponsoring a été refusé notamment au niveau total où on sait qu'Air France, les discussions sont actuellement totalement gelées. J'ai peur que malheureusement, ce ne soit pas très positif et que l'enveloppe partenaire évaluée à plus d'un milliard se réduise comme neige au soleil.

On sait que des dépassements de budget quasi systématiques sont très probables. L'opération, par exemple, du centre aquatique à Saint-Denis, l'équipement phare du projet de Paris 2024 a déjà subi un dépassement de budget de quasiment 60 millions d'euros.

On est dans une construction financière qui nous paraît quand même très incertaine, qui est faite un peu au doigt mouillé. Du coup, je proposerais l'abstention pour le groupe sur cette délibération.

Éric LEJOINDRE : On est là dans la construction du sujet essentiel pour le 18^{ème} qui est l'héritage des jeux. A quoi ça sert de faire les Jeux Olympiques de Paris 2024 pour le 18^{ème} ?

Alors, ça sert bien sûr en matière d'équipements, l'Arena qui va être le seul équipement de dimension internationale qui va être créée intramuros pour les jeux. Ça sert aussi pour le sport de proximité, sujet sur lequel Mams YAFFA évidemment est très engagé.

Pour soutenir le sport de proximité, la rénovation de deux équipements sportifs qui le nécessitent est une opportunité que nous avons su saisir et moi, je suis très fier et très

heureux que nous ayons pu travailler avec la SOLIDEO, avec l'ensemble de l'équipe Paris 2024 à faire en sorte que dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, dans deux sites sportifs que les habitants du 18^{ème} connaissent bien, il y ait aussi, alors pas des compétitions, il faut être très clair, mais des équipes qui viennent s'entraîner.

Ces rénovations-là, on en bénéficiera, non seulement en 2024, mais en 2025, 2026, 2027 et tout le reste du temps. Donc, cet héritage matériel des jeux, il compte et je sais que des groupes politiques autour de la table y sont très attachés. Bien sûr, il faut aussi qu'on travaille sur l'héritage immatériel et qu'il faut qu'on travaille sur les questions d'emplois, chère Afaf GABELOTAUD, sur les questions de tourisme, sur les questions de faire les premiers jeux de culture et bien sûr les premiers jeux écoresponsables. Ce qui en soi est un enjeu.

Donc, oui, ça a un coût. Vous êtes pessimiste sur la capacité des jeux de 2024 à réunir un financement. Je ne partage pas votre pessimisme, mais je ne sais pas lequel d'entre nous deux aura raison au bout du bout. Moi, je crois que cette grande ambition des JO, elle va trouver des structures qui voudront y participer. Je pense que plus le temps avancera et notamment dans les années qui suivront les JO de Tokyo avec l'intérêt qui va être porté sur les JO de Paris, tout ça va se régler, mais c'est vrai qu'on n'en sait rien.

Ce que je sais, moi, en tant que Maire du 18^{ème}, c'est qu'on aura rénové deux sites sportifs qui méritaient d'être rénovés et on aura construit une Arena qui fera venir à la Porte de La Chapelle un public nombreux qui fera en sorte qu'une équipe de basket parisienne ait un espace digne pour jouer. Je pense que rien que pour ça, ça vaut le coup de voter cette délibération que je mettrai aux voix, sauf si vous voulez rajouter un mot.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Très brièvement, ce qu'il est important de comprendre, c'est qu'il s'agit de partenariat. Il y a l'Etat autour de la table, il y a la Région, il y a la Ville, il y a le partenaire sportif, il y a le partenaire économique. C'est une coconstruction des décisions. Ça, c'est important de le comprendre. Ce n'est pas les uns contre les autres, c'est les différents partenaires ensemble.

Ayant participé moi-même à l'époque à la Région Ile-de-France à la construction de la candidature de Paris 2024, je pense qu'il est important de continuer à garder cette unanimité dans les décisions même si évidemment, il y a des débats qui se font entre les différents partenaires.

La question financière évoquée est importante. Il faut évidemment être vigilant. Il y a tous les outils, alors que nous traversons une période difficile pour maîtriser l'ensemble des dépenses et des équipements. Je rappelle que l'objectif, c'est l'accélération des politiques publiques et que cette candidature y contribue et y contribuera. Accélérer les politiques publiques pour l'accès au sport, mais aussi accélérer les politiques publiques en matière de transport. Accélérer les politiques publiques dans le décloisonnement des quartiers et il y aura encore beaucoup à dire et à faire évidemment, mais il était très important de garder le cap dans des circonstances difficiles pour que Paris puisse accueillir dans de bonnes conditions les Jeux Ecologiques, Olympiques et Paralympiques de 2024.

Mams YAFFA : Vous m'avez un peu enlevé les mots de la bouche. Je tenais en tout cas à saluer l'équipe municipale précédente dans son ensemble qui a voté, qui a fait en sorte que le 18^{ème} puisse accueillir à la fois ces sites au sein de son Arrondissement et qu'aujourd'hui, c'est une grande chance pour les sportifs et les jeunes acteurs qui pratiquent du sport dans le 18^{ème} de voir que le centre sportif Bertrand Dauvin et que le centre des Poissonniers est rénové.

J'irais même plus loin. Je demanderais à l'ensemble de l'équipe municipale, y compris nos collègues de l'opposition de faire en sorte qu'on ait un terrain compétitif, notamment au stade de la Porte des Poissonniers pour pouvoir accueillir des compétitions de type régional ou de type M3.

Éric LEJOINDRE : Appel entendu et bien légitime.

Rudolph GRANIER : Excusez-moi, il est évident que le sens de mes propos n'était pas d'opposer les constructions dans le 17, le 18 ou le 19^{ème}. Je vous parle encore une fois d'un modèle économique global qui nous paraît bancal et que la facture sera envoyée aux Parisiens. C'est simplement ce que j'ai souhaité évoquer.

Je ne remets pas en cause la nécessité probablement de rénover des infrastructures dans le 17, 18, 19^{ème} comme la délibération propose. Simplement, je vous fais part d'une forme d'optimisme de votre côté et une probable raison de notre côté sur un dérapage budgétaire qui risque d'être très violent.

Encore une fois, on l'a vu à chaque fois, les factures dérapent. C'est déjà le cas à Saint-Denis. Je parle des JO, je ne parle pas du 18^{ème}, je ne parle pas d'autre chose et simplement, ça risque de continuer de façon très conséquente.

Éric LEJOINDRE : Non seulement je ne partage pas votre pessimisme, mais on va conclure ce débat. On fait des dépenses, d'ailleurs, on verra bien dans quelles conditions, qui servent aux Parisiens. De toute façon, il faut rénover ces équipements sportifs, on a la chance de le faire dans le cadre des JO, c'est-à-dire plus rapidement que ce qu'on imaginait et comme l'a très bien rappelé Pierre-Yves BOURNAZEL, avec plus de partenaires. Je pense qu'il est de la bonne gestion d'en profiter, de faire en sorte que nous puissions bénéficier pour des travaux qui, de toute façon, à un moment ou à un autre devraient avoir lieu de cette dynamique des JO. Qui a raison sur l'avenir, votre pessimisme ou mon optimisme ? De toute façon, pour ce qui est des centres sportifs du 18^{ème}, c'est une bonne affaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

Maya AKKARI : M. le Maire. Permettez-moi avant de délibérer, de réagir aux propos de mon voisin en tant qu'adjointe à la Politique de la Ville et aux quartiers populaires. Je ne peux pas quand même laisser dire que la moitié du 18^{ème} ne serait pas des quartiers, ce qu'a dit mon voisin tout à l'heure. Je pense que 93 000 habitants du 18^{ème} qui habitent en quartiers populaires et en quartiers Politique de la Ville seraient très vexés de s'entendre dire que là où ils aiment vivre, là où on nous dit en permanence : j'aimerais rester à la Goutte-d 'Or, j'aimerais avoir un logement à la Goutte-d 'Or, j'aimerais rester dans mon quartier Porte Montmartre, j'adore Marx Dormoy, j'adore mon quartier, se sentiraient très vexés de ces propos.

Après, ne nions pas qu'il y a des difficultés dans nos quartiers et il y en a dans tous les quartiers de France et d'avoir des difficultés à des niveaux...

Laissez-moi parler, M. GRANIER, je n'ai pas du tout réagi à vos propos. Vous avez parlé des quartiers populaires en long en large depuis tout à l'heure alors que les délibérations portaient sur d'autres sujets. Je n'ai rien dit, j'ai été silencieuse. En tout cas, je ne pouvais pas laisser dire que nos beaux quartiers qui sont sources d'énergie, de créativité, de solidarité, puissent être réduits, même pas à des quartiers.

2020 DDCT 34 – Subvention aux associations au titre de l'intégration

2020 DDCT 49 – Subventions à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens – Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020

2020 DDCT 51 – Subventions au bénéfice de 7 associations pour 10 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

2020 DDCT 52 – Subventions à 2 associations dans le cadre des Citéslab

2020 DDCT 53 – Subventions à 6 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires

Maya AKKARI : La DDCT 34, c'est une délibération relative à l'accompagnement tout le long de la vie des habitants de l'Arrondissement qui ont un parcours personnel et familial lié à la migration.

J'insiste sur cette idée du « tout au long de la vie » parce que, comme certainement, vous le savez, l'Etat ne souhaite plus et ne finance plus les projets liés à l'apprentissage du français, à l'accès aux droits. L'apprentissage du français, l'Etat ne le finance que pour celles et ceux qui sont en France depuis moins de cinq ans. L'accès aux droits, l'Etat ne souhaite quasi plus financer les projets d'accès aux droits. Il ne souhaite financer que les projets d'accès à l'emploi, ce qui est extrêmement réducteur.

Avec Anne HIDALGO et Eric LEJOINDRE, nous pensons que les familles, les individus qui ont un parcours lié à la migration ont besoin d'être accompagnés de longues années.

Vous prenez une mère de famille qui arrive en France et qui vit, a un premier enfant, un deuxième, un troisième enfant. Eh bien, elle n'a pas le temps d'aller faire des cours de français. Elle n'a pas le temps de s'occuper d'intégration, de créer des liens, d'aller au musée, etc. Parfois, c'est dix ans après être arrivé en France que ce parcours d'intégration se construit petit à petit.

Donc, pour nous, il est extrêmement important d'accompagner ces femmes et ces hommes. Nous pensons également qu'accéder à la santé, pouvoir décoder les codes de l'école. Nous savons que notre école en France est très codée. Pouvoir accéder à ces droits élémentaires d'accès au logement, etc., c'est fondamental et on ne peut pas accéder à l'emploi, au travail si on n'a pas d'abord ces accès-là.

Ainsi, je vous demande de délibérer pour des subventions à des associations qui accompagnent toutes ces femmes, ces hommes, ces familles. Par exemple :

- Ayyem Zamen, le café social à hauteur de 20 000 €.
- SOS Casamance, avec ses permanences d'accès aux droits d'initiation à l'usage du numérique et ses ateliers d'échange à hauteur de 1 000 €.
- Basiliade qui accompagne au niveau socio-médico-psychologique les publics primo-migrants à 3 500 €.
- La Maison Bleue qui porte ce qu'on appelle dans notre jargon la rentrée partagée de la linguistique et je tiens à cette occasion à saluer le travail de l'EDL.

Je rappelle que l'apprentissage du français est de la compétence de l'État, néanmoins, nous assumons nos responsabilités et finançons via des budgets de la Ville ces compétences-là,

par exemple, ici à hauteur de 4 000 € pour pouvoir coordonner tout le travail des associations du 18^{ème} pour l'apprentissage du français.

L'association l'Ile aux Langues qui a mis en place des outils incroyables en termes de qualité professionnelle à l'usage des formateurs et des formatrices et notamment, ils ont développé une plateforme de ressources, donc à hauteur de 7 000 €.

Langues Plurielles, pareil, qui a développé des grandes compétences et qui met en place une application pour apprendre le français par son téléphone portable à hauteur de 40 000 €.

Ensuite, des subventions pour des associations parisiennes qui, elles, accompagnent plus spécifiquement les primo arrivants, ceux qui viennent d'arriver. Alors, l'association FTM pour l'accompagnement des résidents au sein des foyers de travailleurs et des résidences sociales, 12 000 €. Le CIEMI, 8 000 € et l'Assaut Trajectoire, 5 000 €.

Ensuite, la DDCT 49, c'est le projet Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la république. C'était ce qu'on appelle les projets Charlie parce qu'ils sont arrivés à l'issue des attentats Charlie. Au début, ça portait beaucoup sur toute cette question de laïcité. Maintenant, ça s'est élargi et je me souviens, M. le Maire, les premiers conseils d'arrondissement. Une élue de notre droite, de l'échiquier politique disait : mais il n'y a pas assez de projets, ce n'est pas assez dynamique. Alors, on voit, là maintenant, effectivement, il y a de très nombreux projets et je suis personnellement heureuse parce qu'avec toute l'équipe, nous avons travaillé notamment à ce que la question des discriminations qui est une question assez taboue, difficilement abordable, que peu d'associations osaient aborder parce que ce sont des sujets compliqués.

Vous verrez dans la délibération que de nombreuses associations se sont notamment saisies de ces sujets. Donc là, la subvention serait de 63 000 € pour eux pour le 18^{ème} pour la DDCT SPV et 2 000 € pour la DPSP pour les asso AGO, Adage, Anime et Compagnie, ATNT 18, la Compagnie Résonance, Espoir 18, France Fraternité, GAEP, Home Sweet Mêmes, Compagnie des Réveillés, Ile aux Langues, Oasis 18, Raptz rapporteurs et SOS Casamance.

Pour répondre à l'interpellation de M. GRANIER de tout à l'heure. Comme vous le savez, M. GRANIER, c'est vrai que cette délibération est tombée comme dans notre jargon très tard, mais il y a eu le confinement qui a beaucoup retardé le financement des projets des associations. Là, nous sommes au mois de septembre. De nombreux projets ont déjà eu lieu et les associations avaient vraiment besoin qu'on avance assez vite pour les soutenir. Ce sont de très beaux projets.

La DDCT 51, c'est l'appel à projets « Parcours linguistiques à visée pro ». Là, je vous demande de délibérer à hauteur de 18 000 € pour l'ENS Torcy pour son projet tremplin linguistique des jeunes primo arrivants vers l'emploi. Donc ça, c'est vraiment vers l'emploi.

Ensuite, la DDCT 52, je vous demande de délibérer pour 15 000 € pour BGE Paris. C'était un projet qui était porté par Jean-Louis MISSIKA et Colomb BROSSEL et c'est un soutien à des projets d'emplois des jeunes.

M. le Maire, nous avons été à la Goutte-d 'Or à la présentation de tous ces beaux projets.

Il y a 220 porteurs de projets qui ont candidaté ; 19 créations d'entreprises ont été enregistrées et 678 porteurs de projets – c'est énorme – ont été au total orientés vers les bonnes structures pour qu'elles soient aidées même si leurs projets ne rentraient pas dans ce cadre-là.

Ensuite, la dernière délibération, la DDCT 53, c'est une subvention dans le cadre de la ligne budgétaire projets économiques locaux.

Donc, je vais vous demander de délibérer à hauteur de 5 000 € pour Melting'Potes et, chère Afaf GABELOTAUD, le projet PTCE que vous avez longtemps porté, que nous avons porté ensemble fait des petits puisque Melting'Potes est un petit peu le même type de projet en plus sur Porte de La Chapelle dans le 18^{ème} et qui a vocation à s'étendre sur tout Paris. C'est un projet de soutien à l'entrepreneuriat des migrants dans le domaine du textile parce que de nombreux migrants ont des compétences avérées au niveau du textile et nous avons de gros besoins à ce niveau-là à Paris.

Pour finir, 8 000 € pour l'association que tout le monde ici connaît bien, Extramuros pour ses chantiers d'insertion dans le domaine du bois.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Maya AKKARI. L'occasion aussi de saluer les nombreuses associations qui ont participé à la réunion de présentation de l'appel à projets. Nous étions avec Anne-Claire BOUX qui a eu, je crois, un grand succès ici dans le 18^{ème} et j'imagine aussi dans les autres arrondissements parce que finalement, ce dynamisme associatif, il sert aussi les quartiers dits Politique de la Ville.

Anne GIUDICELLI : En fait, il y a déjà deux éléments de l'introduction pour justifier l'urgence de la chose, à savoir Charlie Hebdo. C'est donc la menace terroriste qui est derrière cela. On sait très bien que conformément à ce que l'Etat, en l'occurrence le SGDSN en charge a dit sur cette menace qu'elle est permanente et durable. Donc, on ne va pas décider qu'il y a une urgence sur une problématique qui est très longue, de même que j'ai envie de dire, les politiques de prévention, d'exclusion, de discrimination, tout ce qui en gros en fait, fait partie de tout ce qu'on a listé ce soir, c'est-à-dire toutes les associations qui sont financées, font de la lutte contre l'exclusion, font de la lutte contre la discrimination, font de la politique d'intégration. Tout ce que vous soutenez, eh bien, c'est exactement en point commun et en transversal précisément les objectifs de cet appel à projets.

Est-ce un nouveau filon pour financer des associations qui ont déjà pour les deux tiers, elles existent déjà sur d'autres projets dans le même ordre de thématique ? On retrouve les mêmes associations qui là, vont en plus bénéficier d'un nouveau financement parce qu'il y a un nouvel intitulé qui, en fait, renvoie à exactement aux mêmes problématiques, c'est-à-dire faire en sorte que le fameux vivre ensemble dont on nous bassine comme le malaise des banlieues depuis autant d'années, le vivre ensemble, c'est toute la politique que nous soutenons en partie lorsqu'il s'agit de soutenir des associations qui font du travail de terrain dans le 18^{ème}. Mais là, on peut s'interroger sur la pertinence de cet appel aux projets. Ce qui vient mettre en cause l'ensemble des travaux et actions menés par les associations qui mènent ce combat et que vous soutenez depuis des années. Donc, c'est un premier point.

Deuxième point, on peut aussi s'interroger sur une nouvelle venue pour le coup, mais qui n'est pas si nouvelle. Je parle de France Fraternité qui est une association dirigée par l'ancien PDG de Terre d'Asile, Pierre HENRI, qui vient de claquer la porte de Terre d'Asile, qui avait d'ailleurs claqué la porte du parti socialiste puisqu'il avait rejoint la liste de Cédric VILLANI lors des dernières municipales, lequel Cédric VILLANI s'est retiré du jeu et est définitivement fâché avec la macronie.

Donc, est-ce une façon de réintégrer des traîtres qui sont repentis ?

En gros, nous nous opposons au financement de cet appel aux projets qui n'a aucune pertinence et qui vient en redondance sur les actions que vous-mêmes, vous soutenez déjà.

Christian HONORE : Nous allons voter cette délibération de la même façon que nous avons voté toutes les autres subventions aux associations.

Je voudrais vous faire la même demande que nous avons faite à la mandature précédente, c'est-à-dire d'avoir un document – alors la dernière mandature, c'était en fin d'année, je crois que c'est une bonne solution – où sont répertoriées les différentes subventions données par association puisque vous savez qu'une association peut recevoir une subvention à titre personnel dans le cadre d'une action particulière ou dans le cadre d'une action collective, en particulier pour ce qui concerne la Politique de la Ville.

Donc, je crois que ça serait bien que l'on refasse le même procédé que ce que j'avais demandé et accepté dans la mandature précédente. Je vous remercie.

Anzoumane SISSOKO : Je voulais juste apporter des témoignages à ce qu'a dit Mme AKKARI par rapport à ces structures de DDCT.

Je suis en contact avec cette structure depuis très, très longtemps. De souvenir, même en 97, au moment de la circulaire Chevènement, tous les gens qui sont candidats à la régularisation et qui suivaient des cours de soutien scolaire à la DDCT n'ont pas eu de problème de régularisation à cette période-là. De souvenir peut-être ici, c'est la gauche, mais à Paris, je ne pense pas que c'est la gauche qui était au pouvoir à la Ville de Paris.

Pour compléter, Mme AKKARI, je connais aussi des camarades qui sont passés par ces structures, aujourd'hui, qui ont des incitations de formation en traducteur assermenté et qui travaillent aujourd'hui avec les services de l'Etat. Beaucoup d'autres qui ont suivi, notamment des gens qui ont fait des formations, qui ont eu des brevets, d'études professionnelles en restauration et en bâtiment. Pour moi qui suis en contact avec beaucoup de célibataires, c'est une structure. En tout cas, moi je vous conseille de continuer à les soutenir.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je veux intervenir puisqu'un débat a été lancé sur la question de la Politique de la Ville. Bien sûr qu'il faut évaluer le travail des associations puisque c'est l'argent public et l'impact que peut avoir le travail de ces associations. C'est important et que je crois que chaque collectivité doit pouvoir le réaliser.

Simplement et ça, c'est mon expérience, modeste certes, mais une expérience quand même. Heureusement qu'on a la Politique de la Ville et heureusement qu'on a les associations parce que dans des quartiers justement extrêmement en difficulté, qui concentrent les problèmes de chômage, d'exclusion et tant d'autres problèmes, s'il n'y avait pas les associations, s'il n'y avait pas ce maillage, s'il n'y avait pas cette proximité, la situation serait encore pire. Donc, bien sûr qu'il faut soutenir les associations.

Un exemple a été donné, c'est celui de la langue. Pardonnez-moi, mais j'ai fait une tribune qui a été publiée par *Marianne* il y a quelques jours sur des fondamentaux, la langue française. La langue française, c'est un patrimoine, c'est une transmission. Il est important très tôt de pouvoir aider toutes les associations qui mènent le combat pour permettre à toutes celles et tous ceux qui peuvent avoir des difficultés ou toutes celles ou tous ceux qui n'ont pas la maîtrise de la langue de pouvoir le faire le plus rapidement possible parce que c'est un élément structurant de l'intégration. Pas le seul, mais c'est un instrument majeur pour permettre l'intégration. C'est ces associations-là qui le font.

On pourrait prendre un autre exemple sur le soutien scolaire. Il y a des associations qui font un travail formidable sur le soutien scolaire des enfants qui ont moins de capital social, moins de capital culturel au départ. Il faut réformer l'école. Des choses sont faites sur le dédoublement de classe en zone d'éducation prioritaire renforcée et en zone d'éducation

prioritaire, mais il faut aussi ces associations-là qui font du soutien scolaire pour permettre de donner plus à ceux qui ont moins au départ. C'est ça l'égalité des chances, c'est ça la promesse républicaine et je pense que c'est important aussi de les soutenir en la matière. Ce qui n'empêche pas d'évaluer le travail qui est fait par les associations. Ça, c'est bien normal.

Anne-Claire BOUX : Je voudrais revenir sur la procédure de cet appel à projets Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République parce qu'a priori, il y a quelques confusions.

Donc, c'est un appel à projets qui a été lancé suite aux attentats de Charlie Hebdo, non, suite aux attentats du Bataclan. Donc, il est là depuis plusieurs années. Il est renouvelé tous les ans. Donc, ce n'est pas un dispositif supplémentaire, qui ne vient pas en plus des actions habituelles, non. C'est un suivi depuis plusieurs années. C'est un soutien aux associations sur des sujets qui, il me semble, vous sont assez chers et ils sont partagés également par cette majorité.

Par ailleurs, c'est des dossiers qui ont été déposés en octobre 2019. Donc, ce n'est pas des subventions qui arrivent au lendemain des élections. C'est des dossiers qui ont été déposés à l'automne dernier, qui ont fait l'objet d'une instruction qui a été retardée par le covid, qui auraient dû être présentés au Conseil d'arrondissement du mois de juillet.

Alors certes, la délibération est arrivée un peu tard et je vous prie de nous en excuser. Ce n'est pas l'idéal pour que vous puissiez en effet étudier cette délibération, mais je me tiens à votre disposition si vous avez des questions. Cependant, il y a eu un gros travail réalisé par les services, par les collaborateurs pour que cette délibération puisse quand même passer au Conseil d'arrondissement et je remercie M. le Maire d'avoir bien voulu l'accepter parce qu'en effet, ces associations qui ont, je le rappelle, déposé ces dossiers depuis quasiment un an, ne nous ont pas attendus pour travailler sur le terrain et heureusement. D'ailleurs, je voudrais saluer le travail qu'elles ont réalisé puisque nos subventions vont arriver bien tard ; elles ont tenu le coup. Donc, je les remercie.

Je remercie aussi tous les collaborateurs et les services qui travaillent dur pour que ces conseils d'administration puissent se tenir, parfois tard, on ne s'en rend pas compte, pour que les associations puissent avoir les subventions dans les temps et on est bien sûr très vigilants à pouvoir soutenir ces associations puisque ça a été dit, la Politique de la Ville, il y a un gros soutien. Sans ce soutien, on ne sait pas aujourd'hui quelle serait la situation. Il faut continuer, poursuivre et l'intensifier, bien entendu.

Eric LEJOINDRE : Pour conclure cet utile débat, quelques mots de Maya AKKARI, puis on va passer au vote.

Maya AKKARI : Anne-Claire BOUX vient de le dire, c'est un appel à projets.

Mme GIUDICELLI, en fait, il faut que vous sachiez que tout est extrêmement cadré par des textes. Par exemple, l'appel à projets Politique de la Ville, on ne pourrait pas financer dans ce cadre-là un Philo Sweet Môme, par exemple, par l'association Home Sweet Môme, pourquoi ? Parce que l'appel à projets Politique de la Ville, c'est un pavé de 200 pages qui cadre de façon très stricte, parce que c'est de l'argent public et on ne fait pas n'importe quoi avec l'argent public et qui dit, il faut la priorité vers l'emploi, il faut que l'association justifie de combien de jeunes elle a menés vers l'emploi. Il faut la priorité vers l'éducation. L'association doit justifier de combien de jeunes, collégiens, de quels collèges, avec quel résultat attiré au brevet elle a pu soutenir, etc.

Cet appel à projets dit Charlie était un appel à projets plus large sur des questions plus sur les valeurs moins, je dirais, matérialistes, alors je suis de gauche, au sens marxiste du terme

c'est-à-dire avec des résultats, avec des résultats tangibles, moins de chômages, une meilleure réussite à l'examen, etc.

Donc, c'est l'occasion de réfléchir à des choses de façon plus vaste, après, avant. L'église ou le syndicalisme ou le scoutisme apportaient ce type de réflexion. Maintenant, c'est vrai qu'il n'y a plus tant que ça de structures. Je ne suis pas catholique, je n'ai pas été à l'église, je n'ai pas fait les scouts, mais maintenant, on demande à ces structures de porter ce type de chose.

Ensuite, franchement détrompez-vous, on n'est pas du tout dans une logique associative. Bien au contraire, on essaie de diversifier le tissu associatif. Avec mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD, on y a beaucoup travaillé sous l'ancienne mandature. Vous prenez l'association Home Sweet Môme qui est présente dans cet appel à projets, la Compagnie des Réveillés, RAPTZ RAPPORTEUZ, ce sont toutes des jeunes associations qui amènent une fraîcheur, de nouvelles logiques. Nous sommes preneurs de nouvelles associations dans leurs diversités.

Comme le disait et le rappelait Anne-Claire BOUX, le circuit, il est très, très balisé. Il y a des collaborateurs, il y a des fonctionnaires de la Ville qui ne sont pas politisés. Tout ça se fait dans un cadre vraiment très strict. Le Maire a rappelé tout à l'heure l'appel à projets Politique de la Ville que nous avons lancé mercredi dernier. C'est 300 associations qui présentent un projet et quand nous menons nos claps, c'est une table et autour de cette table, il y a 50 personnes. C'est un processus qui dure six, sept mois, très long.

Donc, on essaie dans la mesure du possible d'être honnête, d'être rigoureux et de ne regarder que la logique projet et la question du résultat, ce qui n'est pas simple. Ce n'est pas tous les jours facile et je suis d'accord avec M. HONORE. Nous allons y travailler. Il faut vraiment qu'on arrive à avoir une vision globale des financements d'une association donnée et les financements ne sont pas que de la Ville de Paris, ils sont aussi de l'Etat et de la Région.

Anne GIUDICELLI : Je voudrais juste rajouter simplement un point.

Éric LEJOINDRE : Merci. Attendez, c'est moi qui donne la parole. Donc, si vous voulez prendre la parole, vous la demandez, mais vous ne la prenez pas de manière désorganisée. Ce n'est pas l'AG du moov ici, c'est un Conseil d'arrondissement. Mme GIUDICELLI.

Anne GIUDICELLI : D'accord, merci, M. le Maire.

Je dirais que d'une certaine façon, c'est toute la problématique. On la retrouve en micro et en gros macro y compris, je vois que l'Union Européenne où les mêmes problématiques s'imposent à la taille d'un arrondissement, à savoir que tout doit rentrer dans des cases et ça doit probablement aussi expliquer pourquoi c'est toujours les mêmes associations – et on les retrouve ici – qui bénéficient des fonds de la Politique de la Ville et qui ont remporté ces appels aux projets parce qu'elles savent comment faire. Donc, ce n'est pas forcément de l'air frais qui arrive.

Ensuite, la première des sensibilisations à faire, ce n'est pas les faire aux publics de ces associations, c'est aux associations elles-mêmes parce que ces thématiques-là, elles sont transversales de toutes les politiques d'intégration encore une fois de non-discrimination, d'exclusion, tout ce que vous voulez.

Donc, si les associations, elles mènent ce combat-là ailleurs et qu'elles vont mener ce même combat en fait, elles devraient être dans leurs propos, quel que soit le sujet, l'emploi, la prévention, sur la discrimination, etc. Elles devraient être pleines de ces discours

républicains, de ce discours laïque auquel évidemment nous nous sommes nous-mêmes inscrits. Donc, c'est ça mon propos.

Donc, cette distinction qui est faite sur un volet appel à projets liés à un attentat terroriste, d'abord, je trouve ça très malsain. Ensuite, ça devrait être complètement intégré à l'ensemble de la politique de prévention de la Ville de Paris et donc de l'Arrondissement du 18^{ème}.

Éric LEJOINDRE : J'ai redonné la parole à Mme GIUDICELLI, donc, je vais redonner la parole à Danièle PREMEL et ensuite, on passera au vote.

Danièle PREMEL : Très rapidement parce que je voulais compléter ce que disait Maya AKKARI en parlant quand même du mouvement de l'éducation populaire et que là, on est dans l'éducation populaire. C'est un mot qu'on n'ose plus parler, on n'ose plus définir, eh bien qu'effectivement, de travailler sur les valeurs et sur l'émancipation de la personne pour qu'elle ait son propre regard, son propre jugement. C'est en cela que l'éducation populaire et le travail de ces associations va aller aussi.

Donc, je pense que nous ne sommes pas non plus contradictoires avec ce que vous voulez, je crois.

Éric LEJOINDRE : J'ai laissé un long temps de débat sur ces délibérations même s'il s'est un peu éloigné du cœur du sujet qui était abordé.

Je rappelle que les délibérations que nous votons ce soir ne sont pas la somme de tout ce que nous engageons en matière de Politique de la Ville ou en matière de soutien à la vie associative. On ne peut pas regarder chacune des délibérations indépendamment de son contexte et bien sûr que sur beaucoup de sujets transversaux, on travaille uniquement à partir de l'appel à projets.

Puis, j'ai entendu avec un peu de surprise ce qui avait plus trait à des insinuations qu'à des éléments précis sur le fait que nous soutiendrions telles ou telles associations pour des raisons qui ne seraient pas valables. Je veux dire très clairement, ce n'est pas dans notre majorité. Ça fait longtemps qu'on est dans cette majorité dans le 18^{ème} que par rapport à la vie associative, nous fonctionnons de cette manière. Moi, je n'ai jamais demandé à tel ou tel responsable associatif quelles étaient ses appréciations politiques. D'ailleurs, il y a une énorme liberté de parole ici dans le 18^{ème} de la part des mouvements associatifs qui ne se retrouvent pas forcément sur d'autres territoires voire même d'autres arrondissements.

Donc, là-dessus, je vais vous demander très clairement une deuxième fois de cesser avec ces insinuations parce que si ce n'est pas le cas, je vous demanderais de donner des précisions. Si vous donnez des éléments précis, on vous répondra précisément parce qu'il y a des éléments qui vous interpellent de cette nature-là. Je préfère qu'on se le dise.

Quelle association ? Pourquoi ? Quels sont les éléments qui pourraient vous laisser imaginer que ? Je peux vous assurer que vous n'en trouverez pas une. D'ailleurs, quand on voit ce que dit à très juste raison ou commente à très juste raison tel ou tel responsable associatif sur la politique de la municipalité, vous n'aurez pas vu telle ou telle structure se voir retirer des financements parce qu'ils n'auraient pas dit que du bien de la Mairie. Il y a des exemples non loin d'ici.

Ce n'est pas notre pratique à nous. Donc, je propose de ne pas faire reposer sur nous les turpitudes des autres. Ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne et ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne depuis 95. Moi, je suis prêt à la comparaison avec d'autres équipes politiques. Vous ne m'attaquerez pas là-dessus, personne ne m'attaquerait là-dessus, et si

c'est à nouveau le cas, vous me donnerez des précisions. Puis, vous allez expliquer pourquoi tel ou tel responsable associatif qui passe son temps à casser du sucre sur le dos de la Mairie continue de voir ses projets financés. Je vous répondrai pourquoi parce qu'il tape sur le dos de la Mairie, mais il fait des trucs bien.

Si vous voulez des exemples, j'en ai aussi. Donc moi, ces insinuations, je vous le redis, c'est la dernière fois. Sinon, je vous laisserai la parole jusqu'à ce que vous me fassiez des démonstrations et quand on n'est pas capable de faire ce type de démonstration, on n'est pas dans l'insinuation parce que le débat politique, ce n'est pas à ce niveau-là. Ou alors si c'est ça, ce n'est pas comme ça qu'on a fonctionné dans le 18^{ème} de Paris. Tant que je serai Maire, ce n'est pas comme ça qu'on fonctionnera.

QUESTIONS ORALES

Q18202003 – Question orale posée par les élu e s du groupe « Indépendants et Progressistes » relatif au plan de circulation dans le 18^{ème} arrondissement

Christian HONORÉ : Il s'agit d'une question orale qui porte sur les modalités de déplacement dans le 18^{ème} arrondissement et dans Paris.

Nous avons constaté de nouvelles créations de pistes cyclables, de rues école avec piétonisation de certaines voies.

Donc, ce que nous voudrions avoir, c'est un plan de circulation dans le 18^{ème}. Deux, que vous nous indiquiez parmi les dispositifs, ceux qui ont un caractère temporaire et ceux qui sont destinés à être pérennisés.

Je prends des exemples. Il y a la rue Hermel qui est fermée par un barriérage. Qu'est-il prévu pour la circulation des véhicules qui avaient l'habitude de prendre cette portion de rue et qui maintenant doivent se déporter sur d'autres voies, donc des voies alternatives ?

La rue Vauvenargues, il est indiqué que c'est une voie piétonne ouverte à la circulation. Donc là, j'aimerais avoir une information parce que je ne vois pas très bien une voie piétonne ouverte à la circulation. C'est une information qui est indiquée sur les panneaux devant la rue.

Ensuite, nous aimerions savoir quel est le mode opératoire pour choisir les voies et comment s'organise le processus de concertation avec les riverains, les associations, les commerçants, quand même c'est important, les services de sécurité de secours, les pompiers, la police, les ambulances, le transport des personnes handicapées ou des personnes malades lorsque des véhicules sont chargés de venir les chercher à leur domicile et de les ramener ?

Ensuite, de nous préciser quelle sera la part de végétalisation de ces rues et est-il prévue une action en concertation avec encore une fois les associations et les écoles, les enfants des écoles, des rues école. Je voudrais vous dire que je sais très bien qu'à Paris, il est très difficile parfois de végétaliser les rues en fonction du sous-sol et des réseaux, mais je prends l'exemple de la rue Montcalm où il y a eu une belle réalisation. Je crois que si on pouvait dans le cadre de ces rues école, végétaliser les rues en prenant comme exemple, si c'est possible, la rue Montcalm, ça serait très bien.

Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette question. Antoine DUPONT.

Antoine DUPONT : Merci, M. HONORE pour la précision de la demande. Cela nous permet de remettre un peu en ordre l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place ces dernières semaines.

Donc, il y a d'une part ce qu'on appelle les coronavoies. Donc, c'est des élargissements de trottoirs temporaires avec du mobilier urbain, dans des zones à fort flux piéton, de respecter la distanciation sociale quand on peut. Évidemment, ce n'est pas si évident que ça, mais en tout cas, ça le permet dans une moindre mesure. On a les coronapistes qui sont des pistes cyclables temporaires.

Dans les deux cas, l'objectif, c'est de pérenniser ces dispositifs. Aujourd'hui, l'ensemble des dispositifs ont été mis en place jusqu'au 30 septembre. Donc, il va falloir que dans le cadre d'une pérennisation, un arrêté relatif de prorogation soit mis en place. Ce qui sera le cas.

Quand on va laisser ces dispositifs, l'objectif derrière c'est d'enlever le mobilier urbain dans un second temps, de faire de l'élargissement de trottoir quand c'est possible ou en tout cas, de faire rentrer dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens les dispositifs en question.

Je remets aussi dans le débat l'objectif dans le mandat de réduire les places de stationnements de véhicules en surface, donc de réaffecter ces zones-là et ces dispositifs, ils participent aujourd'hui. Ils participent grandement.

Pour conclure sur ces dispositifs, pour vous répondre très concrètement, ils vont être pérennisés dans leur grande majorité. Bien évidemment, ils ne vont pas être pérennisés dans l'entièreté avec la manière dans laquelle ils ont été mis en place aujourd'hui. On va devoir dans certains cas reprendre, amender, changer un petit peu les dispositifs puisque certains fonctionnent bien, mais d'autres, au fur et à mesure des usages, se sont avérés pas utilisés de la manière dont on le pensait. On va aussi, avec les services, faire les études techniques nécessaires pour les rendre les plus utilisables possible.

Sur les dispositifs des rues aux écoles, il faut faire la distinction entre les piétonisations d'une part. Les piétonisations ne veulent pas dire interdiction totale de véhicules de rentrer dans la zone puisque comme vous l'avez souligné, il y a à la fois la nécessité de laisser passer les secours quand c'est nécessaire. Il y a parfois des livraisons qui sont aussi nécessaires dans la zone.

Donc, dans le cadre des piétonisations, nous avons mis en place des dispositifs de mobiliers urbains temporaires qui vont être amenés à évoluer pour être pérennisés. Je prends l'exemple de la rue Richomme qui a des barrières ouvertes avec un cadenas. On peut mettre en place ce type dispositif. Ça peut être des dispositifs à codes, des dispositifs à clés.

Dans tous les cas, la méthode, on va dire, pour déverrouiller ces entrées, que ça soit codes, clés, sont mis à disposition, vont être mis à disposition des commerçants, de l'ensemble des commerçants, mais également des habitants puisqu'il y a dans ces zones évidemment des personnes à mobilité réduite, il y a des livraisons des commerçants. Il faut bien évidemment qu'on le laisse, que ça soit autorisé.

Il y a, et vous parliez de rues piétonisées apaisées, en fait, dans certains endroits, on ne peut pas piétoniser. Donc, on utilise des dispositifs de pincement, donc c'est-à-dire qu'on va mettre du mobilier urbain qui va obliger l'automobiliste à zigzaguer à vitesse réduite. De la même manière que pour les piétonisations, ces dispositifs de mobiliers temporaires vont être amenés à être améliorés.

Pour répondre sur la question et l'interpellation que vous avez faite sur les autorisations de piétonisation de rue. Nous avons eu l'accord à la fois de la Préfecture de police, de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris également. A chaque fois, c'est soumis à autorisation de ces entités-là.

Le choix pour qu'on piétonnise, pour qu'on l'apaise, il est évident que quand on a par exemple des bus qui doivent se rendre dans la zone, ou en tout cas qui la traversent, nous ne pouvons pas piétonniser l'ensemble de la zone. Donc, parfois se fait le choix d'apaiser.

Vous parlez de la rue Vauvenargues, un projet est aujourd'hui en cours d'étude par les services techniques pour que la rue Vauvenargues, notamment jusqu'à quasiment au milieu de la rue Vauvenargues, il y a une reprise complète du plan de circulation puisqu'aujourd'hui, on voit qu'à la fois, il y a du stationnement qui n'est pas respecté, des vitesses excessives dans la zone.

Donc, tout cela pour aller dans le sens que j'ai expliqué précédemment, ça va se faire en concertation à la fois avec les services pour les nécessités techniques évidentes, mais à la fois avec les habitants et les commerçants pour que ceux-ci adhèrent au mieux à ces dispositifs, parce qu'en fine, qui est-ce qu'on veut servir avec ces dispositifs ? C'est à la fois les habitants, les habitantes, mais aussi les commerçants.

Sur le plan de circulation, vous interrogez là-dessus. Je vais vous donner quelques exemples. L'avenue de Clichy où on a fait une circulation uniquement pour les bus et taxis entre la fourchette place de Clichy, on a la piste cyclable temporaire au milieu qui se poursuit sur l'avenue de Saint-Ouen. C'est typiquement des dispositifs qui vont être pérennisés. Nous vous fournirons dès lors que nous aurons arrêté les dispositifs après le 30 septembre, nous vous fournirons bien évidemment le plan de circulation qui aura été mis à jour.

On n'a pas parlé de la Goutte-d'Or, qui fait partie globale de réduction de la place de la voiture dans notre Arrondissement. Nous avons mis à jour un plan de circulation de sorte à réduire les itinéraires malins et l'ensemble des externalités négatives, que ça soit de pollutions atmosphériques et sonores, d'occupation d'espaces publics. Nous avons donc modifié ce plan de circulation.

Aujourd'hui, après, et je vais vous l'accorder parce que je pense que vous allez le souligner après, quelques ratés de départ puisque nous avons dû le faire rapidement. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre. Nous allons et nous avons demandé à ce qu'une réunion de retour d'expérience des habitants soit mise en place de sorte à recueillir les besoins et si nécessaire, faire des modifications de ce plan. Aujourd'hui en tout cas, nous avons vocation à maintenir cette modification de plan de circulation.

Je finirais sur un élément qui est la végétalisation sur l'espace public regagné dans le cadre des piétonisations. Il va y avoir une concertation avec la DEV, mon collègue Gilles MENEDE sur ce sujet. Nous avons déjà commencé. Nous interrogeons maintenant les commerçants et les habitants pour savoir aussi ce que eux souhaiteraient.

Il est complexe de faire de la végétalisation en pleine terre, vous l'avez souligné et je vous rejoins là-dessus. Donc, il y a des dispositifs qu'on peut observer dans d'autres arrondissements qu'on va essayer d'appliquer dans notre Arrondissement. On va pouvoir travailler. Je prends l'exemple de la rue Ferdinand Flocon qui est juste derrière. Nous allons, pour vous donner un seul exemple pour que vous compreniez la démarche, faire sauter les croix de Saint-André qui empêchent les enfants et leurs parents de se rendre sur la voie publique, élargir le trottoir, végétaliser. Avec les commerçants, on va aussi réfléchir à ça, le sujet reviendra juste après sur la mise en place de terrasses en extérieur, pérennes, pour que les commerçants puissent également profiter de ces piétonisations.

J'espère avoir été clair. En tout cas, je me tiens à votre disposition pour tout élément complémentaire. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, M. DUPONT pour cette réponse très précise. Il n'y a pas de débat sur les questions orales, mais Christian HONORE qui a posé la question a le droit, lui, à la possibilité de rajouter un mot s'il le souhaite. Si ce n'est pas le cas...

Christian HONORÉ : Je voulais remercier monsieur, c'est clair. Le problème, en effet c'est lorsqu'il y a une voie qui est fermée, voir comment on déleste sur les... voilà et la végétalisation, bien entendu. Vous avez répondu à ma question, monsieur.

VŒUX

Q18202004 – Question orale posée par les élu e s du groupe Écologiste et Citoyen relatif à l'acquisition de masques sanitaires transparents dits inclusifs

Léa BALAGE EL MARIKY : C'est un peu la première fois qu'on voit un sourire derrière un masque, dans le métro, dans la rue. Finalement, la crise sanitaire nous a un peu empêché cet esprit de convivialité que certaines et certains peuvent manifester dans l'espace public, n'en déplaise aux stigmates qui sont souvent assignés aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ce masque, il a été offert par Maude que j'ai rencontrée lors du forum des associations et c'est une personne malentendante, responsable d'une association pour personnes malentendantes. Elle m'a expliqué à quel point depuis la crise sanitaire, et déjà le confinement était compliqué pour elle, mais la crise sanitaire et l'obligation de porter le masque et dans les espaces clos et maintenant dans la rue l'empêchait complètement d'avoir des interactions sociales puisqu'elle ne peut plus lire sur les lèvres. Or, c'est la seule manière qu'elle a pour pouvoir communiquer avec les personnes entendantes qui ne connaissent pas la langue des signes.

Donc, on en rigole quand on présente le masque. Je vous ai fait mon défilé, mais en réalité, ce n'est pas drôle d'exclure des dizaines de milliers de personnes. En réalité, ce n'est pas drôle non plus de ne pas pouvoir donner la capacité aux enfants de pouvoir apprendre à parler correctement et à lire également. Donc, c'est toute une génération d'enfants qui ne peut pas avoir accès correctement à l'apprentissage des fondamentaux. Ce n'est pas drôle. C'est exclu et ce masque inclusif, il protège celles et ceux qui pourraient être exclus par des masques sanitaires. Il protège tout autant que les masques que vous portez toutes et tous.

Alors, pour parler de masque, on parle souvent du Gouvernement. Jean-Michel BLANQUER, au début du mois de septembre, avant qu'il ne se préoccupe des jupes des filles, nous expliquait qu'il allait commander 300 000 masques à destination notamment des enfants et des enseignants qui pouvaient être confrontés face à un public d'enfants, soit en situation de handicap, soit en situation de difficulté d'apprentissage.

Comme souvent dans les crises liées à la gestion des masques, les villes sont les premiers filets de sécurité des habitantes et des habitants. Cela n'a pas été que le cas pour les masques, c'était aussi celui de la distribution alimentaire, de l'accès aux soins, l'accès aux tests et encore merci à la Mairie du 18^{ème} Arrondissement et à la Mairie de Paris d'avoir mis en place des dispositifs qui permettent à toutes et à tous de pouvoir accéder à des tests, et donc de pouvoir ensuite se confiner si on en a besoin et arrêter de contaminer ses proches.

Donc, encore une fois, c'est les villes qui sont en première ligne pour répondre aux manquements du Gouvernement.

Ce vœu, il est là pour interpeller la majorité et l'exécutif sur les dispositions, sur les dispositifs mis en œuvre pour pouvoir permettre et aux personnes en situation de handicap, malentendantes et aux enfants, et donc à leurs enseignants d'avoir accès à des masques inclusifs transparents.

Éric LEJOINDRE : S'agissant d'une question qui a trait aussi bien à la petite enfance qu'à la question du handicap, je proposais d'abord à Victoria BARIGANT de pouvoir dire quelques éléments de réponses, puis Nadia BENAKLI. Je crois que Jacques GALVANI voudra aussi dire un mot.

Victoria BARIGANT : Merci pour cette question. C'est un sujet sur lequel nous portons et nous allons porter notre attention.

Évidemment, comme l'a souligné Léa, il y a deux pans sur ce sujet. Il y a effectivement le pan des personnes en situation de handicap, sourdes et malentendantes, mais également et il ne faut pas l'oublier, la petite enfance puisque nous sommes dans un contexte où l'obligation du port de masque va se prolonger et le port du masque est notamment obligatoire dans les crèches pour les personnes face aux bébés et aux enfants en pleine période d'acquisition du langage quand elles sont plusieurs adultes en présence des enfants.

Nous avons posé la question à la DFPE et au service au niveau parisien qui nous a informés qu'effectivement, 5 000 masques dits inclusifs ont été commandés en août 2020 et qui seraient livrés fin septembre. Il s'agit de masques qui sont lavables une vingtaine de fois et qui sont principalement fabriqués par des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Concernant ce point et en particulier sur le 18^{ème}, la CASP nous a informés qu'une vingtaine de masques avaient été commandés à destination des enfants sourds et malentendants sur l'Arrondissement et cinq pour les agents sourds et malentendants. Évidemment, nous allons, comme je vous l'ai dit, suivre ce dossier de près et de sorte que dès qu'on a un peu d'éclaircissement sur les premières livraisons et sur la filière d'approvisionnement, cela puisse être étendu aux personnels qui sont face et en lien avec les enfants de façon prolongée et quotidienne, merci.

Nadia BENAKLI : Merci, Victoria, pour ces éléments. Oui, ces masques sont nécessaires pour les personnes sourdes et malentendantes. Ils sont aussi nécessaires pour toutes les personnes, en tout cas qui accueillent ces personnes-là dans les collectivités, les crèches et les écoles parce qu'ils peuvent être un frein pour les apprentissages et pour les interactions sociales. C'est pour ça que la Mairie de Paris a commandé 5 000 masques en début août, mais il est question aussi d'équiper tous les agents des établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des personnes sourdes, mais pas uniquement. Ça peut être aussi pour les personnes accueillant des personnes autistes qui peuvent être en difficulté parce que ces masques classiques peuvent les perturber.

Le Secrétariat général a prévu de faire une commande, en tout cas sans attendre prochainement, mais il y a quand même une pénurie d'approvisionnement qui est détectée. Donc, c'est à suivre ce dossier. Après, pour rappel aussi, la Mairie du 18^{ème} a sensibilisé certains agents sur la LSF pour justement ne pas rompre le dialogue avec ces personnes.

Jacques GALVANI : Juste pour donner un éclairage plutôt d'ensemble sur la situation sur ce sujet important au niveau de la Mairie globale de Paris. Nous avons fait attirer l'attention de l'ensemble de l'exécutif sur cette question de l'équipement en masques qui soient compatibles pour des personnes effectivement sourdes et malentendantes il y a déjà quelques jours. La direction des ressources humaines de la Ville et l'adjoint en charge des ressources humaines, Antoine GUILLOU se sont saisis de la question et sont en train de voir comment on peut à la fois déterminer quel est le bon périmètre, c'est-à-dire quels sont les

agents qui sont concernés en priorité pour cet équipement. Puis bien sûr les modalités pratiques d'appel d'offres, de fourniture et d'approvisionnement en masques inclusifs.

Alors, ces masques inclusifs, ça pose évidemment deux aspects. D'abord, l'équipement, la communication entre des agents qui eux-mêmes sont en situation de handicap et puis des collègues. Puis bien sûr l'accessibilité des services publics aux administrés qui sont sourds ou malentendants.

Donc, l'idée, c'est de destiner ces masques en priorité aux agents qui sont en contact avec le public, bien sûr, sachant qu'en plus, leur utilité est plus large que pour être face à des usagers qui seraient soit malentendants, mais on sait également que ça peut également être intéressant pour notamment les établissements qui accueillent du public autiste.

Bien entendu, certaines administrations de la Ville sont plus concernées que d'autres, en particulier la Maison départementale du handicap, mais on peut imaginer que beaucoup de nos agents pourront en être équipés.

Alors, on est confrontés pour faire le choix à plusieurs paramètres dont il faut tenir compte. Le premier, c'est celui de la qualité des masques. En fait, on a certains modèles qui sont actuellement disponibles, qui ont des défauts, enfin en tout cas à l'usage font apparaître certains défauts, notamment celui de faire beaucoup de buées, ce qui fait qu'au bout d'un certain temps, évidemment les lèvres, on ne peut plus les distinguer.

A ce jour, on a seulement quatre modèles de masques à fenêtre qui ont été homologués. Donc, je vous fais grâce des noms et des marques, mais tous ces modèles ont une caractéristique, qu'ils sont relativement coûteux. Il faut savoir qu'un masque homologué de qualité suffisante pour être supportable est à 10 € la pièce. Donc, il y a une dimension budgétaire dans cette question qui ne doit pas nous arrêter, mais dont il faut avoir conscience.

Je termine en disant qu'il y a aussi des impératifs également qui ont été posés par le gouvernement. Notamment, il y a une note interministérielle du 29 mars qui est actualisée en juillet qui précise que les masques dits intégraux ne sont pas considérés comme des masques pouvant être utilisés puisque le matériau imperméable ne doit pas dépasser plus de 50 % de la surface du masque.

Donc, nous sommes conscients du sujet, nous y travaillons. Il y a une mobilisation sur le sujet, mais il faut qu'on reprenne le temps de résoudre ces questions un peu techniques et de déterminer exactement effectivement à qui nous allons distribuer en priorité ces masques.

Éric LEJOINDRE : Je crois qu'avec tous ces éléments de réponses, le vœu est retiré.

Nadia BENAKLI : Tout à fait. Merci beaucoup pour ces réponses.

V18202005 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste et Citoyen relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales

Émile MEUNIER : Mes chers collègues, si je me suis engagé en politique, c'est aussi parce que j'en avais assez. Assez d'entendre nos dirigeants dire que nous n'avons pas le choix. Pas le choix, car c'est la mondialisation. Pas le choix, car nous allons perdre des emplois, car les premiers cordés partiront ailleurs. En renonçant à choisir depuis des décennies, le politique a organisé sa propre impuissance.

Comment dans ces conditions s'étonner que les gens lui retirent leur confiance ? Et voilà, voilà que maintenant, c'est la 5G. Une fois de plus, on nous fait croire que nous n'avons pas le choix. Eh bien, moi, je dis que nous l'avons. Nous avons le choix et même le devoir de nous poser les bonnes questions.

Ce choix passe par un moratoire sur le déploiement de la 5G. Mais avant d'expliquer pourquoi, j'aimerais rassurer certains d'entre nous. Ce Conseil d'arrondissement est légitime à se saisir du sujet. Il est légitime à faire cette demande de moratoire. C'est dans nos rues qu'on nous promet des milliers d'antennes qui vont diffuser des ondes et que nous allons devoir expliquer aux habitants. C'est dans notre quotidien que nous serons envahis d'objets qui vont collecter nos données. Alors oui, nous avons notre mot à dire. Le 18^{ème} compte à Paris et Paris compte en France.

Alors, pourquoi un moratoire ? C'est-à-dire, pour le dire clairement, suspendre le déploiement de la 5G le temps d'organiser un débat éclairé. Vous noterez au passage que j'ai dit suspendre et non pas interdire parce que, de toute évidence, la 5G pose une question écologique. Elle va multiplier par 10, puis par 50 le trafic Internet mobile. Les choses ne sont pas claires. D'un côté, vous avez le patron d'Orange qui dit que nous allons faire des économies d'énergie, mais de l'autre, les patrons de Bouygues et d'Ericsson affirment au contraire que nous allons exploser les compteurs. Qui croire ? Vous vous en doutez, j'ai mon avis.

Mais ce n'est pas à nous d'entrer ici dans un débat d'expert. Notre rôle est politique. Au regard des incertitudes et de l'ampleur de la transformation à venir, notre rôle est de demander du temps, du temps pour réaliser des études indépendantes, du temps pour organiser un véritable débat et trancher démocratiquement ces questions complexes. C'est précisément l'objet de ce moratoire.

Nous avons le droit de nous interroger sur les notions d'innovation et de progrès. Les deux ne sont pas toujours synonymes. L'innovation est l'affaire des savants, le progrès humain est l'affaire du politique ou autrement dit, ce n'est pas parce que les savants savent le faire que nous devons le faire. Oui, nous savons rouler à 250 km/h sur les routes. Pour autant, nous n'avons pas choisi de le faire au nom de la sécurité. Oui, nous savons multiplier le trafic Internet par 50, pour autant, nous pouvons décider de ne pas le faire pour des raisons environnementales ou autres.

Mes chers collègues, j'ai cru comprendre que désormais, nous serions tous d'accord sur l'utilité d'un débat pour éclairer les citoyens. J'ai même entendu le Président de la République le dire récemment, mais à quoi bon débattre sans moratoire préalable ? Que dire à nos concitoyens : débattiez, débattiez, peu importe vos conclusions en fait, ça ne servira à rien puisque tout est déjà enclenché. Ce n'est pas convenable.

Alors, pourquoi utiliser le mot « moratoire » et non pas un synonyme ou une formule proche que d'aucuns ne voudraient nous faire adopter ? Car c'est désormais le terme employé par tous. Par la Convention citoyenne pour le climat en premier lieu, mais aussi par le gouvernement, par les médias. Donc, soyons précis pour la clarté du débat et de nos positions.

Mes chers collègues, faisons bien les choses et dans l'ordre. D'abord, on réfléchit, ensuite on décide et pour cela, nous avons besoin d'un moratoire. C'est l'objet du vœu que je vais vous demander de voter au nom du groupe Écologiste. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Émile MEUNIER. On est au cœur d'un débat important qui va nous mener à toutes les échelles du débat, sans doute pendant un certain temps. Je vais faire une proposition de méthode pour commencer. Je propose que les différents

groupes qui le souhaitent puissent s'exprimer sur cette question et en fonction des expressions des uns et des autres, vous avez vu qu'un autre vœu aussi est possible, mais on verra bien ce qu'il en est. On commence par débattre, je dirai un mot à l'issue de ce débat et je proposerai une méthode, si vous en êtes d'accord.

Rudolph GRANIER : Mes chers collègues, nous avons bien pris connaissance à la fois de la demande de moratoire sur la 5G la semaine dernière publiée dans la presse et le vœu exprimé par votre groupe, cher collègue MEUNIER, à l'instant et le vœu posé sur table des élus du groupe Paris 18 en Commun.

La position de notre groupe sera la suivante. Compte tenu du calendrier de la mise aux enchères par l'État de la 5G le 29 septembre prochain, il paraît opportun pour nous à Changer Paris de constituer à présent également un groupe de travail afin de veiller et d'accompagner le bon déploiement des innovations à Paris. Dans la perspective des conclusions de ce groupe de travail, nous faisons donc le choix de nous abstenir sur votre vœu qui sera mis aux voix ou retiré si nous avons à nous exprimer dessus.

Néanmoins, quelques points de réaction à votre vœu que nous souhaitons vous présenter.

Tout d'abord, vous soulignez vraisemblablement que la 5G augmente le débit. La question n'est pas tant le débit, mais la précision pour offrir cette technologie, notamment pour des usages de pointe comme dans la médecine, comme dans la défense, comme dans la mobilité pour tous à travers notamment les objets communément appelés IET, les objets connectés.

La 5G n'a pas vocation à simplement améliorer le confort de l'accès à Netflix ou je ne sais quel film dans l'ascenseur, c'est pourtant ce qu'a l'air d'exprimer le vœu que vous présentez ce jour et qui soulève la question suivante : a-t-on vraiment besoin d'un meilleur débit ? De quels usages parle-t-on ? Il ne faudrait peut-être pas, cher collègue MEUNIER, entrer dans la caricature. La consommation énergétique est à mesurer, tout simplement parce que la 5G ne fonctionnera qu'à la demande. Ce qui n'est pas le cas de la 2, 3, 4G qui rayonnent en permanence et il faut donc considérer le rapport consommation électrique et rayonnement.

Le parc d'antennes/relais va vraisemblablement évoluer en parc combiné d'antennes/relais, 2, 3, 4, 5G et c'est par conséquent un parc qui a vocation à évoluer dans son fonctionnement.

Concernant l'obsolescence programmée que vous évoquez et qui est dénoncée par votre groupe. La fibre est pour l'Internet fixe à titre principal et la 5G pour l'Internet mobile. Il existe d'ailleurs des satellites qui nous apportent le GPS. L'ensemble de ces infrastructures trouvent une complémentarité.

En revanche, concernant l'obsolescence des matériels, nous vous invitons avec nous à développer l'économie du recyclage. Il existe d'ailleurs une directive européenne, directive sur les équipements électriques et électroniques qui taxe leur mise au rebut.

Enfin, vous évoquez une révision de la Charte parisienne dans votre vœu. Nous rappelons qu'il s'agit d'une charte de bonne pratique qui n'a pas de caractère réglementaire. Le groupe Changer Paris choisira dans les conclusions de ce groupe de travail une position construite à la faveur d'un déploiement conforme aux règlements et engagements à et à la faveur d'une formation maximisée des Parisiens.

Sachez donc que le groupe Changer Paris lance ce groupe de travail pour veiller à un déploiement responsable des innovations sur le territoire et plus particulièrement à Paris. Ce

groupe va mener une réflexion, une série d'auditions afin de construire une position équilibrée.

Pour conclure, mes chers collègues, Internet est devenu une infrastructure certes essentielle comme l'eau, comme l'électricité et nous allons vous assurer de notre vigilance à chaque fois qu'une décision réglementaire nous incombera. C'est pourquoi, cher collègue MEUNIER, je vous invite certes à nos débats et je propose aujourd'hui l'abstention sur votre vœu comme sur le vœu sur table des Communistes. Je ne referai pas d'intervention.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur ce sujet, il y a une grande complexité avec beaucoup d'éléments dans le vœu qui nous est présenté. Je parle du vœu des Verts. Nous n'avons pas de problème pour un contrôle, un contrôle général, des contrôles précis sur ce qui pourrait être fait, sur les tests. Nous n'avons pas de problème sur l'information notamment des habitants et la concertation avec eux.

En revanche, nous voudrions sortir une forme de posture qui existe notamment dans des débats médiatiques qui serait de dire, la 5G, c'est forcément négatif et forcément dangereux. D'abord, je note qu'un certain nombre de responsables et un responsable important, notamment d'Europe Ecologie Les Verts a lui-même dit qu'il n'y avait pas de problème sanitaire lié à la 5G.

La 5G, c'est un vrai débat parce qu'aujourd'hui, si on dit, on ne fait pas la 5G, si on n'avance pas, on est à saturation de la 4G. Que va-t-il se passer ? Faut-il plus d'antennes relais pour la 4G ? Je ne crois pas. Par ailleurs, la 5G de manière maîtrisée, la 5G de manière concertée, c'est peut-être aussi des gains de productivité. Pour développer le télétravail, désaturer les métropoles de déplacement, lutter donc contre la pollution, contre l'utilisation de véhicules, contre l'essence. Ce sont des sujets qu'on doit aussi poser dans le débat public. C'est le progrès technique.

J'entendais le maire d'Angers dire qu'il pouvait utiliser la 5G pour changer un certain nombre de politiques publiques dont la politique publique liée à l'eau et d'avoir du coup une baisse de consommation de l'eau. On peut le faire sur d'autres domaines.

J'entendais aussi l'urgence notamment des médecins pour développer la télémédecine. L'urgence aussi dans un certain nombre de villes et dans un certain nombre de campagnes pour développer la 5G et de développer ces territoires-là dans le cadre d'une politique cohérente de développement territorial.

Donc, nous, nous allons nous abstenir sur le vœu des Verts. Entendons la nécessité de concertation, la demande d'information légitime. Oui à des contrôles globalement. Oui à des tests, mais pas de fermeture, pas d'opposition à la 5G parce que la 5G peut, dans un développement concerté, dans un développement utile, choisi, débattu, apporter un plus, notamment pour lutter contre un certain nombre de formes de pollutions et bien mener à ce progrès technique.

Quant au vœu présenté par le Maire et le groupe Paris en Commun, nous le voterons parce qu'il nous semble prendre en compte l'ensemble des préoccupations que je viens de donner sans s'attaquer évidemment de manière claire au développement dans l'avenir de la 5G.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais à mon tour dire un mot sauf si d'autres responsables de groupes politiques voulaient s'exprimer pour exprimer en toute transparence, non pas une difficulté, mais une interrogation sur la méthode. Donc, une proposition.

D'abord, je ne reviendrais pas sur le fond de la discussion sur la 5G qui mériterait bien plus longtemps que le temps que nous avons à y consacrer ici et qui, je n'en doute absolument pas, fera l'objet de nombreux débats dans la suite des événements aussi bien publiquement qu'au Conseil de Paris, que sans doute au Conseil de la Métropole et beaucoup dans les médias.

Tout ce que je constate, c'est qu'on est face comme d'ailleurs souvent avec le déploiement de toute nouvelle technologie à une contradiction d'ailleurs, parfois dans les mêmes individus, une volonté d'avancer et de faire en sorte pour un grand nombre de Parisiens de bénéficier de ce qu'ils considèrent être les intérêts de la 5G. Les Parisiens sont attachés, chacun le sait, à être connectés, voire très connectés. Je me rappelle les débats que nous avons eus autour de cette table sur le fait qu'il était absolument indispensable qu'on puisse accéder à la 4G à l'intérieur du métro. Voilà, il y a une proportion importante des Parisiens qui sont évidemment favorables à l'ensemble de ces technologies, un peu par principe. Au fond, si nous avons tous passé une bonne partie de la soirée sur notre Smartphone, c'est bien que nous y sommes nous-mêmes attachés.

Puis, il y a les inquiétudes très légitimes sur cette technologie en particulier, sur d'autres, mais sur cette technologie en particulier, à la fois sur la question de la sécurité des données. Ce qui est un sujet important et on a entendu les différents débats sur les fournisseurs de ces technologies et les risques que le fait que telle ou telle entreprise puisse participer au déploiement de la 5G et les craintes, c'est des craintes que j'entends, étant moi-même possesseur d'un iPhone, je les limite aussi sachant que mes données vont n'importe où, mais je l'ai choisi. Avec la 5G, c'est différent, ce partage-là, il serait, selon ce qui pense ça, imposé.

Puis, il y a les questions sanitaires sur le fait de savoir si ces nouvelles antennes qui, au moins, il faut en avoir conscience dans un premier temps ne se substitueront pas aux antennes de la 4G, donc iront en plus des antennes de la 4G, sont plus ou moins dangereuses et si elles font porter des risques sanitaires.

Puis, à la question écologique au sens plus pur du terme. Quelle est la réalité de la consommation énergétique de ces antennes ? Est-ce que le fait que dans un premier temps, elles ne se substituent pas aux antennes de la 4G va faire exploser la facture énergétique ? D'autres considèrent que comme il serait possible de les éteindre quand elles ne sont pas utiles, elles consommeraient moins. Tout ça, c'est des sujets qui doivent être mis complètement sur la table. Du coup, comme vous l'avez d'ailleurs tous très bien exprimé, le seul élément peut-être de différence d'appréciation sur ce sujet, il tient à ce mot et à cette notion de moratoire auxquels les élus du groupe Europe Écologie les Verts tiennent beaucoup et auxquels d'autres expressions montrent qu'ils y sont ou qu'elles y sont moins attaché(e)s.

Moi, j'essaie dans ce Conseil d'arrondissement de faire deux choses : d'abord, de revenir le plus possible à ce que sont les compétences du Conseil d'arrondissement et je le dis, je l'ai dit à d'autres élus : je pense que ce vœu aurait dû être présenté d'abord à la Métropole du Grand Paris parce que, ma foi, l'enjeu des ondes, il n'est pas réservé au 18^{ème} et on ne fera pas différemment dans le 18^{ème} que dans d'autres arrondissements de Paris. D'ailleurs, ce serait un petit peu absurde, imaginez qu'il y ait de la 5G dans le 9^{ème}, le 10^{ème}, le 19^{ème}, le 17^{ème}, Saint-Ouen et pas dans le 18^{ème} évidemment pour les habitants du 18^{ème}, les conséquences seraient exactement les mêmes.

Donc, il me semble que ce vœu aurait dû aller d'abord à l'échelle pertinente qui est celle de la Métropole. Si la Métropole n'avait pas conclu conformément aux souhaits de tel ou tel groupe, il aurait été logique de le présenter au Conseil de Paris qui est compétente pour gérer tout ce qu'il est possible de gérer dans Paris. Enfin, si jamais cette échelle-là n'avait

pas permis de trouver un consensus peut-être de le déposer dans les différents conseils d'arrondissement qui, dans ce cas-là, auraient eu leur mot à dire. Mais on est ici sur une forme de paradoxe, c'est qu'on propose à l'échelle la moins pertinente de donner un avis qui engage les échelles les plus pertinentes, mais c'est la vie et c'est surtout l'organisation temporaire et la suite de nos conseils qui le disent.

Évidemment, on peut faire des mathématiques et considérer qu'il suffirait que les groupes votent comme un seul homme et le doigt sur la couture du pantalon pour assurer tel ou tel vote. Bien sûr, si le groupe Paris en Commun décidait de s'opposer au vœu proposé par les Écologistes compte tenu des abstentions qui sont annoncées, le vœu ne serait pas adopté. Voilà pourquoi il est possible que si le vœu n'est pas adopté, nous puissions voter le vœu que nous avons proposé.

Il est possible aussi parce qu'au fond, il y a aussi une liberté de vote qu'un certain nombre d'élus ne veulent pas laisser entendre et c'est le sens de l'abstention des différents groupes puisque ni le groupe Les Républicains, ni le groupe La République en marche ne votera contre ce vœu, de dire : il y a un débat, nous ne participons pas à ce débat à l'échelle qui est la nôtre puisque ce n'est pas la bonne échelle et laissons le Conseil de Paris faire son boulot, le Conseil de Paris c'est-à-dire d'adopter le vœu.

Moi, vous le savez, j'ai tendance à ne pas aimer l'abstention, jamais parce que je considère que quand on est un responsable politique, il faut prendre position et que l'abstention est souvent et sur bien des sujets une facilité politique parce qu'on n'ose pas tellement donner sa position. Mais je dois dire la vérité, sur ce sujet de 5G, je n'ai pas vraiment de position.

J'entends l'argument légitime qui est de dire : oui, si on débat et qu'il n'y a pas de moratoire et qu'à la fin du débat, tout est installé, c'est un peu absurde, de la même façon que j'entends le fait que le déploiement de ces antennes, il a débuté, il a débuté dans le monde entier et voilà.

Pour la première fois, je suis tenté aussi par ce vote de facilité qui est une facilité qui, il faut l'avoir en avoir conscience, c'est facile surtout quand on est dans la majorité de s'abstenir, ça évite de prendre position, c'est confortable. Parfois, le confort est aussi quelque chose d'agréable.

Donc la proposition que je ferais, c'est de mettre au vote le vœu – évidemment, ce n'est pas un choix – présenté par Europe Écologie les Verts et si vous en êtes d'accord de mettre également au vote le vœu que nous avons déposé et qu'on voit ce qu'elle est au fond la voix de ce Conseil, que chacun s'exprime comme toujours dans ce Conseil librement et que, de toute façon, on puisse faire en sorte que le Conseil de Paris ait à s'exprimer là-dessus.

Je sais qu'un certain nombre d'élus préféreraient qu'on rentre directement dans le rapport de force et qu'on vote et la majorité de ce Conseil d'arrondissement sur cette question-là, par exemple, ne fait pas de doute. Ce n'est pas ma façon de travailler, jamais. Évidemment, s'il y a des sujets sur lesquels il y a une opposition claire et un point de valeur, chacun prendra ses responsabilités, mais je comprendrai celles et ceux qui feront ce vote-là.

Pour la première fois, je crois, je comprendrai aussi celles et ceux qui s'abstiendront considérant qu'ils n'ont pas tellement d'avis sur cette question-là à cette échelle. Ceux qui votent pour votent pour et je vous propose qu'on vote les deux, ce qui permettra à tout le monde d'être à l'aise. Mais je le redis : on est en début de mandature et on aura l'occasion au moment de la refonte du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement de retravailler toutes ces questions.

Moi, je souhaite que l'on cesse d'avoir d'abord en Conseil d'arrondissement, puis en Conseil de Paris exactement les mêmes débats. Le Conseil d'arrondissement, ce n'est pas un pré-Conseil de Paris. Le Conseil d'arrondissement, il concerne les compétences de l'arrondissement et ce faisant, on s'interdit en réalité de revenir sur ce sujet parce que si le Conseil de Paris ne votait pas sur ce sujet-là des positions qui conviendraient aux différents élus, nous ne pourrions plus le réétudier ensuite en Conseil d'arrondissement puisqu'on ne revient pas en Conseil d'arrondissement sur des votes qui ont eu lieu au Conseil de Paris et on revient encore moins en Conseil d'arrondissement sur un vote qui a déjà eu lieu en Conseil d'arrondissement.

Donc, je suggère aux différents groupes politiques et je demande à Mme PROUST et à toutes celles et à tous ceux qui ont à y travailler d'être attentifs à ce mode d'organisation pour faire en sorte que le Conseil d'arrondissement ne soit pas autre chose qu'un Conseil d'arrondissement parce qu'au fond, si on ne respecte pas ce cadre-là, c'est la parole du Conseil d'arrondissement qui est amoindrie. Si on s'exprime tout le temps surtout dans tous les sens, au fond, il n'y a plus grand-chose et c'est un peu, je crois, ce qui est arrivé dans les différentes mandatures que j'ai connues. J'en ai connu deux étant élu, j'en ai connu encore avant d'être élu. Je crois qu'on amoindrit notre parole, et. Ce n'est pas uniquement du vœu sur la 5G, quand on présente neuf vœux en Conseil d'arrondissement, inutile de dire que personne n'en retiendra aucun et donc, je pense que nous avons à travailler là-dessus, mais je reconnais aussi que parfois, il est agréable de rester dans le confort et c'est ce que je suggère aux différents élus.

Je vais donner la parole à M. MEUNIER s'il souhaite conclure le débat sur son vœu et ensuite, nous passerons au vote.

Émile MEUNIER : Merci, M. le Maire. Je vais juste apporter quelques éléments de réponse à vos questions, interrogations.

Tout d'abord, je comprends votre doute ; ça n'était pas simple. Moi, le premier quand je suis rentré dans le dossier, c'était un peu aride et je ne vais pas vous mentir, je n'ai pas tous les tenants et les aboutissants, mais c'est justement pour ça que je pense qu'il faut qu'on prenne notre temps et c'est, vous l'avez compris, la demande du vœu.

L'autre point, c'est que j'aurais aimé justement que nous puissions faire les choses dans l'ordre c'est-à-dire parler entre nous, entre groupes, peser le pour/le contre, etc. puis aller voir la Métropole, le Conseil de Paris et prendre une position harmonisée à l'ensemble du territoire. Il est évident que c'est à l'échelle de la Métropole à minima que ce genre de décision doit se prendre. Néanmoins, nous avons été contraints par un agenda qui n'était pas le nôtre, qui était celui du gouvernement qui a voulu accélérer les choses en attribuant les fréquences 5G dès la fin du mois de septembre.

Mon cher collègue GRANIER, je veux vous remercier pour ce vote d'abstention. Moi, je prends l'abstention dans ce cas précis comme un vote de courage parce qu'on sait dans nos partis réciproques que ce n'est pas forcément une position partagée de s'interroger sur la 5G.

Vous avez évoqué les usages qu'on peut attendre positifs de la 5G comme la télémédecine, l'industrie, etc. l'industrie 4.0 notamment, j'y suis attentif. Je me suis documenté sur le sujet, j'ai interrogé des experts sur le sujet. Il y en a qui me disent : oui, on a besoin de la 5G pour pouvoir faire avancer l'industrie aux standards mondiaux ; il y en a d'autres qui me disent : non. Le port du Havre, par exemple, si on veut optimiser les conteneurs, les chargements, etc. on peut tout à fait le faire avec la fibre et la Wifi. Je n'ai pas la réponse. Là aussi, ça justifie qu'on prenne le temps et qu'on interroge les experts.

Après, il y a des fausses bonnes solutions. On nous dit : avec la 5G, ça va être génial, vous aurez la voiture autonome. Mais pourquoi le véhicule autonome ? Pour décongestionner les centres villes, mais on n'en a pas besoin. On peut réorganiser la logistique urbaine du dernier kilomètre avec des vélos cargos ; on peut faire des pistes cyclables comme nous nous attachons tous à les faire et on peut régler le problème de la congestion et on va y arriver sans recourir aux voitures autonomes consommatrices d'énergie, de lithium, de terres rares, etc.

Cher collègue BOURNAZEL, vous m'avez dit très justement : la 5G, ça n'est pas forcément négatif et dangereux en soi. Je suis d'accord. Accélérer la vitesse de transmission des données n'est pas en soi bien ou mal. Ce que j'interroge et ce que j'appelle à ce qu'on interroge collectivement, c'est son déploiement à grande échelle puisque dès lors qu'on va le déployer en grande échelle, il faut forcément peser le pour et le contre.

Mon avis, mais vous l'avez compris, ce n'est pas l'objet du débat, c'est que le contre l'emporte sur le pour, mais c'est pour ça aussi que nous devons prendre le temps d'en débattre.

Vous avez également abordé la question sanitaire. Ici aussi et au risque de vous décevoir, je n'ai pas de position. Ce que je dis, c'est que : on n'en sait rien. On sait qu'on ne sait pas. Par contre, ce que je sais c'est qu'une agence française de renommée, l'ANSES, est en train de diligenter une étude qui devrait être rendue l'année prochaine. Enfin, quel pays demande à son agence, une autorité quand même importante – on a vu dans la crise récente – de faire une enquête, mais de s'asseoir – excusez-moi du terme – dessus, on avance puisque de toute façon peu importe les résultats de l'enquête, les choses seront lancées. On ne peut pas l'accepter à mon sens.

Ça me semble primordial : on a réuni, je crois, 150 personnes, des citoyens qui au hasard un panel représentatif de la France, on a fait travailler ces personnes. Le gouvernement que vous soutenez a fait travailler ces personnes et c'est une bonne chose. Je l'ai toujours dit : personne ne pourra me prendre à défaut ; les Écologistes, c'est pareil, la convention citoyenne pour le climat, c'est une bonne chose. C'est une nouveauté démocratique et je pense que ça servira d'exemple pour beaucoup de choses pour la suite.

Ces personnes-là ont travaillé trois mois, six mois, presque un an, je crois. On a interrogé des experts et ils sont arrivés à des conclusions malgré parfois leur conviction politique à que, oui la 5G va poser une question écologique pour ne pas dire un problème écologique et que pour ça, on devrait faire un moratoire. Je trouve dommage qu'on puisse comme ça renvoyer – je vais un peu polémiquer – la conviction citoyenne à un modèle ami sur ce genre de chose. Ça n'est pas ma conception de la politique. Je crois qu'on peut le faire confiance aux choses et à tout le moins, il ne s'agit pas d'adopter avec un chèque en blanc, ce qu'a dit la Convention citoyenne pour le climat, mais à tout le moins, on doit le respecter, l'entendre et travailler dans la direction qui a été donnée.

Eric LEJOINDRE : Les deux vœux sont adoptés. C'est rare, mais c'est comme ça et c'est très bien comme ça.

V18202006 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relatif à la baisse des effectifs de police au sein du 18^{ème} arrondissement

Pierre CHAULET : Bonsoir à tous. En tant qu'élus de terrain depuis un certain temps et au contact de la population, je pense que c'est pareil pour vous, la sécurité quand même arrive en tête des préoccupations des habitants, notamment dans les quartiers populaires.

Effectivement, on a aimé faire ce vœu parce qu'un manque d'effectifs criant de policiers sur ce 18^{ème} arrondissement et sur d'autres d'ailleurs impacte beaucoup la sécurité des gens. Nous avons une baisse pratiquement de 40 % des effectifs en 15 ans. Nous avons perdu la proximité avec la population ; la RGPP bien sûr n'a rien arrangé. La police de la proximité a été supprimée alors que le travail des policiers sur le terrain augmente, les gardes à vue, par exemple. Sur le 18^{ème} arrondissement, le ratio garde à vue procédure comparé à d'autres régions explose aussi.

Le sous-effectif chronique de cet Arrondissement est une cause principale également de la non-intervention de police, presque 20 minutes sur un appel pour avoir des forces de police quant elles se déplacent. Ce n'est pas parce que les policiers ne veulent pas se déplacer, c'est qu'ils n'ont plus les moyens en effectif de le faire.

Je suis prêt à une discussion là-dessus. Je crois qu'il faut faire remonter ce vœu au Préfet de police, mais je suis intimement persuadé qu'il est au courant de la situation, mais je tenais à faire remonter cette information qui m'est donnée par les habitants. Ils font des appels au secours à nous et lui notamment.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu. Je demanderai à M. HAVET de donner un élément de réponse après le débat.

Anne GIUDICELLI : En réalité, il est dit dans votre vœu que le commissariat qui a été fermé, vous indiquez dans le 18^{ème}, avait contribué dans les précédentes années à réduire l'insécurité et à porter une écoute – je cite – de proximité aux habitants.

Est-ce que vous avez des indicateurs particuliers qui viendraient conforter cette donnée quand on sait que ce que va souvent traiter la police de proximité, c'est davantage le sentiment d'insécurité que réellement l'insécurité.

D'autre part, il y a eu des évaluations nombreuses, de nombreux rapports émanant de différentes entités, institutions, syndicats, etc. où on a à la fois tout, une vision et une vision différente, c'est-à-dire que soit on considère que ça était un plus et un bien avec des résultats, soit au contraire, il n'y avait aucun impact en réalité sur l'insécurité.

Donc, vous voyez que c'est un sujet. Le retour d'une police de proximité qui finalement ne correspond pas à une problématique qui vise à l'efficacité.

La seule probablement aujourd'hui thématique qui vaudrait le coup d'être développé, c'est la police municipale armée auquel notre groupe appelle de ses vœux et qu'il semblerait que la Maire de Paris suive désormais cet avis-là qui aurait non seulement un déploiement adapté à chaque arrondissement, mais également viendrait soulager les missions de la police. C'est d'ailleurs ce à quoi travaille l'État puisqu'on parle depuis quelque temps maintenant de continuum de sécurité, ce qui implique qu'il y ait un partage des missions, des rôles et des moyens, mais tous dédiés à une sécurisation efficace et proche des citoyens.

Léa BALAGE EL MARIKY : Pour le groupe Écologiste et Citoyen, ce n'est pas que le groupe EELV, ce vœu emporte effectivement une nécessité puisqu'il faut augmenter les effectifs de police nationale que ce soit le maire de Grenoble qui vient d'obtenir une poignée de policiers nationaux supplémentaires sur son territoire ou bien la maire de Marseille qui demande également des renforts de la police nationale, les Écologistes partagent ce constat dans le désengagement de l'État en termes d'effectif, notamment sous le Gouvernement SARKOZY qui a vu plus de 11 000 policières et policiers en moins sur notre territoire. Cependant, c'est à regarder avec un peu plus de détails. En effet, est-ce qu'on a besoin de plus policières et de policiers dans le 18^{ème} arrondissement de manière générale ou est-ce que c'est sur certaines zones ?

De la même manière, demander plus de policières et de policiers quand on connaît la formation qui leur est pour l'instant attribuée, quelques mois de formation, quelques semaines pour pouvoir porter une arme et on a un livre qui a été édité à la Goutte-d'Or qui est édifiant en termes de témoignage d'absence de formation et donc, on a besoin de demander des effectifs formés et par ailleurs, une police de proximité, c'est aussi une police de la médiation et de la prévention.

C'est sur ces trois sujets qu'en l'état, le groupe Ecologiste et Citoyen s'abstiendra.

Pierre-Yvain ARNAUD : Comme Pierre, je suis habitant de la Goutte-d'Or aussi. Moi, je partage la colère des habitants ; on les a rencontrés à de nombreuses reprises. La colère des habitants sur le manque d'effectifs policiers nationaux ; que ça soit bien clair, c'est ce qu'on réclame.

Anecdote, il n'y a pas très longtemps, je rentre un soir à Château Rouge et la rue vide, plus de problème, tout va bien meilleur des mondes à Château Rouge. Car de CRS, que se passe-t-il ? On n'a jamais vu, ça fait dix mois qu'on avait eu un car de CRS dans ce quartier-là de 18^{ème}. Oui, il y avait une visite présidentielle. Le Président était à la Goutte-d'Or. On a eu le droit à avoir un petit car de CRS. C'est lamentable en termes de sécurité, c'est parce qu'on réclame, mais il y avait un car de CRS parce que le Président venait.

Donc, s'il faut que le Président MACRON vienne plus régulièrement entre arrondissements pour qu'on ait un petit peu plus de CRS et de sécurité, de policiers dans notre Arrondissement, qu'il vienne beaucoup. Moi, je l'invite quand il veut ; les habitants de la Goutte-d'Or l'invite pour venir nous aider à lutter effectivement contre tous les problèmes qu'on a dans notre quartier. Nous sommes un spectacle. La Goutte-d'Or est devenue le décor, le décor d'un discours sécuritaire des uns et des autres, de certains qui viennent nous narguer régulièrement ; un ministre qui fait ses sourcils, qui croise les épaules, un Président qui vient au décor et de l'autre côté, de l'escamotage. De l'escamotage. Plusieurs centaines de policiers en moins dans le 18^{ème}, oui alors les études ne sont pas sûres pour savoir si vraiment ça a un impact. Oui, ça a un impact. Quand on appelle les policiers dans le 18^{ème}, ils ne peuvent pas venir. Donc oui, ça a un impact de fermer un commissariat. Oui, ça a un impact de baisser l'effectif de la police. Oui, ça a un impact sur notre vie quotidienne.

Donc, des centaines de policiers en moins dans le 18^{ème}, il faut l'assumer politiquement et là aussi, l'escamotage nous fatigue, nous habitants du 18^{ème} sur ces centaines de policiers enlevés.

Donc au choix, soit le Président vient plus souvent et normalement, on l'accueille avec un grand plaisir, soit alors les autres arrêtent de mentir et de servir du 18^{ème} comme le décor de leur fantasme.

Christian HONORÉ : Nous allons voter ce vœu. Simplement, j'attire votre attention, en effet, il y a un besoin de sécurité qu'attendent nos concitoyens, ça c'est évident.

J'aurais toutefois aimé que vous précisiez aussi dans le vœu que vous repreniez le vœu que j'avais présenté lors de la dernière mandature où je parlais des parcs et jardins parce que là aussi, il y a un problème d'insécurité et où je proposais que dans chaque parc et jardin public du 18^{ème} arrondissement, il y ait un gardien, non pas quelques heures, mais toute la journée. Là, vous n'en parlez pas. Bien entendu, vous attaquez le gouvernement, vous êtes dans votre rôle, je ne vous le reproche pas, mais il y a aussi une part de responsabilité dans le respect de la sécurité due à nos concitoyens dans lequel la Maire de Paris peut intervenir en particulier.

Si vous voulez, dans un prochain Conseil, je reposerai le vœu et je vous demanderai de bien vouloir mettre dans chaque jardin public du 18^{ème} arrondissement – peut-être pas dans tous, mais nous verrons – là où c'est nécessaire un gardien toute la journée.

Ian BROSSAT : Quelques mots pour apporter mon plein soutien au vœu présenté par M. CHAULET. M. CHAULET qui sait de quoi il parle puisqu'il a été policier lui-même dans le 18^{ème} arrondissement et qu'il a vu les baisses d'effectifs mentionnés dans ce vœu.

C'est vraiment un vœu sur lequel je pense que nous devrions être capables de nous mettre d'accord. On ne peut pas à la fois être tous les jours en contact avec des habitants du 18^{ème} notamment dans nos quartiers populaires qui nous disent souffrir des problèmes de délinquance et de trafic et dans le même temps ne pas nous mettre d'accord ici dans cette enceinte pour dire qu'on a besoin d'effectif policier supplémentaire.

Est-ce que ça signifie que la présence d'effectif policier supplémentaire règle tout et épuise le sujet ? Évidemment, non, mais c'est néanmoins une condition absolument nécessaire.

Deuxièmement, a été mentionnée tout à l'heure la fermeture d'un commissariat. Soyons précis. C'est un commissariat de la rue Raymond Queneau dans un quartier bien particulier du 18^{ème} qui avait été ouvert du temps où notre ancien Maire Daniel VAILLANT était ministre de l'Intérieur et qui a été fermé par Nicolas SARKOZY lorsqu'il était aux responsabilités en même temps qu'a été détruite la police de proximité. Mme GIUDICELLI nous demandait des estimations sur les conséquences de la fermeture du commissariat. Je vais vous dire : il n'y a pas besoin de statistique, parlez aux habitants du 24-26, Queneau. Demandez-leur ce qu'ils en pensent. Demandez-leur comment la situation a évolué depuis la fermeture du commissariat de la rue Raymond Queneau. C'est précis, c'est net et les habitants le disent très clairement.

Pour ce qui concerne la Ville de Paris, la Ville de Paris fait déjà beaucoup et je n'entame même pas le débat sur la police municipale, le GPIS, c'est nous qui le finançons avec les bailleurs sociaux. Nous allons d'ailleurs investir sur deux ans plus de 20 millions d'euros pour sécuriser nos résidences de logements sociaux dans les deux années qui viennent. Il y a une délibération qui porte sur ce sujet au prochain Conseil de Paris.

Donc nous assumons nos responsabilités, mais il y a aussi besoin que l'Etat par le biais de la police nationale assume les siennes sur le territoire du 18^{ème}.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je vais laisser la parole à M. HAVET pour conclure, mais je vais réagir. Je vais rappeler que c'était quand Mme Michèle ALLIOT-MARIE était ministre de l'Intérieur que le commissariat Raymond Queneau a été fermé, c'est dire si ça fait du temps.

Kevin HAVET : Cher collègue CHAULET, je tenais à vous remercier pour la présentation de ce vœu que nous partageons pleinement.

En effet, quelles que soient nos conversations que nous avons avec les habitants du 18^{ème} en particulier dans les quartiers populaires, la demande d'une présence des forces de l'ordre se fait constante et donc, nous devons la relayer au-delà.

Vous le disiez justement entre 2000 et 2020, le nombre de fonctionnaires alloués au commissariat du 18^{ème}, selon des sources même intérieures, était divisé par 2. C'est vrai que pour les près de 200 000 habitants que nous connaissons, une présence des forces de l'ordre est indispensable et une présence des forces de l'ordre du commissariat renforcée permet également à d'autres forces de l'ordre d'être présentes et nous en avons besoin, que ce soit des douaniers pour remonter les filières de vente de cigarettes illégale, que ce soit la

brigade des stupéfiants contre le trafic de drogue ou encore la brigade de répression du proxénétisme contre les réseaux de traite.

C'est une présence globale des forces de l'ordre dont nous avons besoin dans le 18^{ème} pour assurer un travail de fond et pas uniquement cosmétique avec l'arrivée de cars de CRS qui sont plus utiles sur la forme que sur le fond.

La Ville de Paris prend déjà entièrement sa part, ça était dit plus justement par M. BROSSAT avec le GPIS ; également aujourd'hui avec la DPSP et demain avec la police municipale non armée et paritaire ; le gouvernement doit prendre sa part pleinement, car la sécurité est un droit pour l'ensemble des habitants et habitantes du 18^{ème}.

Donc, je vous invite également à voter ce vœu.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour l'ensemble de ces éléments. Je ne vais pas en rajouter pour ma part à ce stade. J'ai eu largement suffisamment l'occasion de m'exprimer sur ces sujets.

V18202007 – Vœu déposé par les élu.e.s de la majorité municipale, déposé à l'initiative du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen.ne.s relatif aux difficultés liées à la rentrée universitaire

Pierre-Yvain ARNAUD : Je vous propose un vœu qui a eu quelques modifications, il était redistribué là. Donc, c'est un vœu porté à l'origine par le groupe Communiste et Générations, puis relayé par les autres groupes de la majorité.

Ce vœu pourquoi dans le 18^{ème} ? Parce que dans le 18^{ème} d'abord, nous sommes un arrondissement universitaire. Nous avons les plus grands centres universitaires de Paris qui est à la Porte de Clignancourt qui est une antenne de Paris 1.

Nous avons aussi dans le 18^{ème} le futur équipement universitaire. Donc, nous sommes censés en gros montés en gamme là-dessus et puis surtout je pense à tous les jeunes du 18^{ème}, tous les jeunes étudiants, étudiantes et tous ceux qui voulaient être étudiants au début de cette année qui ne le sont pas notamment parce que beaucoup restent sur le carreau à cause du Parcoursup.

Donc, premier élément de ce vœu, c'est de ré interpellier l'État pour travailler rapidement à ce que tous les jeunes Parisiens et Parisiennes aient enfin une orientation et une voix pour la suite.

Deuxième chose, nous interpellons aussi l'État à travers les locaux puisque nous avons une rentrée universitaire qui est très compliquée. Vous avez remarqué peut-être, les amphis sont bondés, mais ça, ce n'est pas nouveau, c'est l'année où nous avons le plus d'étudiants en France, une année historique. Covid, hausse du nombre d'étudiants et nous avons une situation catastrophique et pas grand-chose n'est fait. La Mairie peut faire et on parlera, les actions de la Mairie sont déjà assez importantes et l'État peut faire aussi. Rien qu'en mettant à disposition des lieux pour que les étudiants puissent travailler et moi aussi, je pense à nouveau à un habitant du 18^{ème}, des jeunes du 18^{ème} qui ont des petits appartements, qui est déjà très difficilement dans notre Arrondissement, ils n'ont aucun lieu pour travailler et pour faire leur travail d'étudiants. Donc, on les prive de chance.

Donc l'un des objectifs de ce vœu, c'est d'interpeller l'État pour que justement l'État à travers de l'université mette enfin des moyens à disposition des étudiants et notamment, je pense

beaucoup à celui du 18^{ème} arrondissement, c'est ça le sens de ce vœu, et aussi de continuer le travail fait avec la Mairie de Paris notamment avec le CROUS puisque nous avons déjà des partenariats pour baisser le prix des repas avec le CROUS et nous travaillons aussi et c'est la demande que nous faisons express à travers ce vœu, nous demandons aussi à ce que le CROUS travaille plus avec les hôtels. Nous avons beaucoup d'hôtels en ce moment qui sont vides et que justement le CROUS puisse trouver des moyens de loger, de mieux loger certains étudiants pendant cette période très difficile pour eux.

On a parlé tout à l'heure la rentrée scolaire, mais n'oublions pas aussi la rentrée universitaire et vraiment tous ces jeunes du 18^{ème} que nous croisons tous les jours qui ne savent pas, c'est pour certains, s'ils ont des études ; pour certains, comment ils vont faire leurs études et donc, je pense que ça concerne aussi pour le coup grandement notre Arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Donc, Mme SIRY pourra donner quelques éléments de réponse, mais avant ça, je vais laisser la parole à ceux qui la souhaitent.

Rudolph GRANIER : Évidemment, nous voterons contre ce vœu qui ne concerne quasiment aucune des compétences ni de l'Arrondissement, ni de la Mairie de Paris. Merci.

Gabrielle SIRY : Très heureuse de vous répondre là-dessus précisément parce que j'allais parler un petit peu de ce qui était fait dans le 18^{ème} notamment sur ces sujets qui entrent parfaitement dans notre champ de compétence puisqu'il se trouve qu'on le fait.

Merci, M. ARNAUD, pour ce vœu que nous soutenons pleinement. Il est essentiel en effet d'alerter aujourd'hui, face à la situation critique que connaissent nos jeunes dans une crise économique et sociale sans précédent. Beaucoup vont se sortir à raison et malheureusement faire partie d'une génération sacrifiée. Ceux qui ont participé aux distributions alimentaires pendant le confinement les ont vus certainement comme moi et c'est quelque chose qui prend aux tripes ces jeunes qui viennent grossir le rang de la faim en plein cœur des centres villes.

Donc, nous soutenons pleinement l'appel à l'État qui vient d'être présenté par notre collègue et je voudrais vous dire quelques mots des actions qui sont menées dans le 18^{ème} en lien avec le CROUS et les associations qui viennent en aide aux étudiants, que je remercie particulièrement pour leur action déterminante dans le contexte d'urgence sociale que nous vivons.

Les distributions alimentaires vont commencer à la résidence Porte de Clignancourt la semaine prochaine en lien avec la Ville, les Restos du Cœur et le CROUS.

A noter également que nous avons plusieurs rendez-vous décalés pour voir comment éventuellement envisager d'étendre ces distributions dans d'autres résidences.

Deuxième point, l'ouverture de tiers-lieu étudiants, absolument essentiels comme le soulignait M. ARNAUD pour tous ces étudiants et étudiantes qui n'ont pas les conditions chez eux pour travailler correctement et dans un contexte aussi où les bibliothèques universitaires, pour certaines, ont réduit leurs horaires d'ouverture dans Paris.

Un tiers-lieu étudiant ouvre à la résidence Philippe de Girard. A ce titre, je voulais souligner aussi le travail en cours depuis plusieurs années avec les équipements municipaux jeunes, notamment Espace Paris Jeunes Mont-Cenis et la récente création de nouveaux espaces dédiés aux jeunes dans les centres Paris Anim' qui pourrait être l'occasion de mettre en place de nouveaux lieux de travail.

Enfin, le dernier point, c'est évidemment le dossier sur lequel M. BROSSAT est très mobilisé au niveau parisien. Le fait devrait pour que chacun et chacune puissent se loger à Paris, donc premier point, l'extension du pack de logements étudiants avec une nouvelle tour Porte de la Chapelle que nous inaugurerons lundi prochain, donc une nouvelle tour de logements étudiants. Par ailleurs, le soutien au projet de l'AFEV des capseurs. Les capseurs, ce sont cette centaine d'étudiants que nous avons accueilli il y a quelques jours en Mairie du 18^{ème}, qui peuvent se loger à des loyers très modérés dans notre Arrondissement et qui s'engagent dans leur quartier et participent donc à faire vivre la vie de quartier.

En conclusion, je voudrais encore une fois souligner le soutien à ce vœu que je vous appelle à voter en soutien à nos étudiantes et nos étudiants qui représentent, rappelons-le, un habitant sur dix à Paris.

V18202008 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Communiste, Génération.s et Citoyens relatif au devoir de mémoire envers Gisèle HALIMI

Danièle PREMEL : Combattante pour la libération des femmes, combattante pour la libération des peuples, elle mettait toute son énergie et ses compétences au service de la lutte contre les injustices, elle mettait son ironie mordante au service de ses défenses flamboyantes. Gisèle HALIMI était intransigeante dans ses combats.

Gisèle HALIMI vient de nous quitter le 28 juillet 2020.

Connue surtout pour son travail admirable sur le droit de femmes, l'on sait peut-être moins que Gisèle était aussi une combattante contre le colonialisme.

Combattante pour la libération des femmes, elle fut la seule avocate signataire du manifeste des 343 qui réunit des femmes qui déclarent avoir avorté et réclament le libre accès au moyen contraceptif et à l'avortement libre.

Elle a défendu Marie Claire, jeune fille de 16 ans ayant avorté et sa mère qui l'a aidée lors du procès dit de Bobigny et plaide pour la légalisation de l'avortement ouvrant la voie à la loi Veil de 1975.

N'oublions pas qu'elle a contribué à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980 définissant clairement l'attentat à la pudeur et le viol comme un crime, sujet encore et toujours d'actualité.

N'oublions pas qu'elle a sans cesse rappelé la nécessité de lutter pour la libération des peuples, mais son combat ne se limitait pas au prétoire de justice.

Comme députée, elle œuvre pour des quotas par sexe aux élections. Comme ambassadrice de la France à l'ONU et à l'UNESCO, elle défend la parité entre femme et homme dans la vie politique. Comme militante, elle est l'une des fondatrices avec Simone de BEAUVOIR de l'association ATTAC.

C'est dire que peu de femmes ou d'hommes ont eu un rôle aussi important dans l'évolution de la loi en France, en Europe et dans le monde, mais aussi et surtout dans les mentalités.

Elle restera un exemple de droiture et d'incarnation d'une certaine idée de la France, celle de la justice et de l'égalité.

C'est pour rendre hommage à cette grande dame que nous avons déposé un vœu pour que le nouveau parc de Chapelle-Charbon qui vient d'être ouvert porte son nom.

Donner le nom de Gisèle HALIMI à ce parc, c'est faire écho au lieu proche de Rosa PARKS et de Rosa LUXEMBURG.

Dans ce quartier où vivent des populations du monde entier et où les femmes doivent encore se battre pour être présentes dans l'espace public, c'est aussi marquer un symbole pour la dignité, la solidarité et l'avenir de notre Arrondissement.

Malheureusement aujourd'hui, n'ayant pas encore pu nous rapprocher de sa famille ni réunir la commission de dénomination, nous allons devoir retirer ce vœu en fonction de ces démarches et nous relancerons la procédure.

Avant de terminer pourtant, je voudrais reprendre une phrase de Simone de BEAUVOIR qui nous appelle dans nos responsabilités d'élus : « Le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action. »

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation qui, je pense, rassemble et pour le retrait du vœu. Puisqu'il a été retiré, il n'y aura pas de débat sur ce vœu. Simplement, je vais demander notamment à M. DUPONT qui, en mon nom, préside la commission de dénomination de veiller à ce que cette proposition y soit inscrite et par ailleurs que la Ville de Paris puisse travailler sur ce sujet.

Je ne doute pas, beaucoup d'arrondissements souhaiteront voir le nom de Gisèle HALIMI dans leurs espaces et j'espère que nous pourrons aboutir dans cette démarche qui me paraît très importante.

V18202009 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la gratuité des transports parisiens pour les personnes sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative

Christian HONORÉ : M. le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de ce que j'avais entendu lors du premier Conseil et qui parlait de solidarité, je me suis permis de reposer le vœu que j'avais proposé lors de la dernière mandature et qui consiste à accorder la gratuité des transports aux personnes sans domicile fixe.

Vous le savez, depuis le 1^{er} juin 2018, les seniors parisiens bénéficient de la gratuité de leur carte Navigo sous condition de ressources et de résidence. Le demandeur doit être âgé de plus de 65 ans, de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière, de justifier d'un montant d'impôt sur le revenu inférieur à 2 000 €. Bien entendu, pour ce qui concerne le SDF, il remplit largement ces conditions.

Je passe sur l'avis d'imposition, bien entendu qu'il y a aussi une condition, mais c'est là qu'apparaît le problème, c'est que pour que le SDF qui est domicilié dans une structure, vous savez ce que c'est que la domiciliation administrative, c'est-à-dire que des structures mettent à disposition des SDF une boîte aux lettres qui leur permet de recevoir du courrier. Ces SDF qui remplissent les conditions d'âge ne peuvent pas avoir la gratuité du Pass' Navigo parce que pour une raison très simple, le règlement du CASVP ne le prévoit pas.

Ce que je vous propose, c'est que nous demandions de modifier le règlement des prestations d'aides sociales facultatives du CASVP et l'ensemble des formulaires de demande de ces prestations pour que les personnes sans domicile fixe ayant une domiciliation administrative puissent en bénéficier dès lors qu'elles fournissent une attestation de domiciliation administrative pour chaque année de résidence à Paris.

Si l'on pouvait éliminer une exclusion supplémentaire à ces personnes sans domicile fixe, ça ne serait que justice.

Pierre-Yvain ARNAUD : Merci, M. HONORÉ, pour ce vœu et d'avoir pris du temps et du travail pour effectivement revenir sur cette question essentielle.

L'on y travaille. On travaille très sérieusement. Le mandat qui commence est celui de la refonte de la grande partie des aides sociales justement du CASVP à Paris. Nous avons bien intégré cette question-là et même parmi les questions prioritaires. Pour l'instant, les aides sociales à Paris souffrent de multiples problèmes que vous avez pointés à travers ce cas-là (problème de critérisation, problème de temps, problème de clarté, etc.). Donc, nous avons le projet à Paris de refondre ces aides, de les resimplifier, de les rendre plus lisibles, plus accessibles à tous les Parisiens. Dans ce projet-là, nous avons inclus effectivement le fait que les SDF puissent accéder plus facilement ou même beaucoup plus facilement au transport, comme vous l'avez très bien souligné dans votre vœu.

Au passage, car vous avez aussi évoqué cette question et j'en profite en deux secondes, la domiciliation est aussi, je pense, un des grands projets à mener durant cette mandature. Il est remonté de beaucoup d'associations, là aussi, on aura un gros travail à faire et avec grand plaisir pour y travailler aussi.

Si ça vous agrée, je vous propose de retirer votre vœu. Nous mènerons ce travail de toute façon au niveau parisien et personnellement effectivement, c'est l'un des sujets qui me tient extrêmement à cœur.

Éric LEJOINDRE : J'ajoute un élément à ce travail de refonte des aides qui est aussi celui de la déconcentration qui est un des grands chantiers que nous allons ouvrir dans cette mandature et qui va nous permettre d'adapter mieux aux territoires aussi nos politiques sociales.

Alors, je demande à M. HONORÉ s'il retire son vœu ou pas lors de cet élément de réponse.

Christian HONORÉ : Je vous remercie de votre réponse qui est beaucoup plus constructive que celle qui m'avait été faite lors de la dernière mandature puisqu'on me disait qu'il était impossible de modifier le règlement du CASVP.

J'étais revenu au Conseil de Paris lors d'une modification de ce règlement pour dire « puisqu'on l'a déjà modifié, on peut le refaire ».

Donc, je vais dans le cadre de l'intérêt général. Je suis prêt à retirer ce vœu, mais je ferai une clause de revoyure parce qu'on ne va pas attendre six ans parce que vous semblez dire que vous avez toute la mandature. Je vous signale que quand même, il suffirait que vous demandiez à un conseiller de Paris de votre groupe de présenter un vœu au Conseil de Paris et je crois même que je vais demander à M. BOURNAZEL. Il suffit de voter la délibération de modification du règlement du CASVP et ça prend en cinq minutes. Là, j'ai bien peur, monsieur, que dans votre réponse vous me disiez, je vous crois sur parole, que vous avez toute la mandature, c'est-à-dire cinq ans et huit mois pour permettre aux SDF d'avoir l'accès gratuit à Pass' Navigo. Je crois que c'est un peu long.

Je vous fais entièrement confiance, je ne mets pas en doute ce que vous dites, mais je vous avouerais quand même que quand vous formulez la phrase « la mandature pour élargir la solidarité que nous devons bien évidemment aux plus modestes », vous mettez un délai un peu long.

Je vais retirer ce vœu. Je répète que vous devriez demander à un conseiller de Paris de votre groupe de le déposer au Conseil de Paris. Quant à nous, je pense que je vais demander à M. BOURNAZEL de le déposer et on verra quelle réponse nous sera faite à ce sujet.

J'insiste beaucoup, j'ai mis une clause de revoyure et je reviendrai dessus régulièrement. Je n'attendrai pas six ans, le délai de la mandature.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Moi, je n'invite personne à déposer des vœux au Conseil de Paris, j'invite notamment Léa FILOCHE qui est déjà en train de travailler, à préparer une délibération parce que ce n'est pas le vote du vœu qui compte, c'est la modification de la délibération et je sais que ce travail est en cours. Les adjoints à la Maire de Paris l'ont évoqué au séminaire qu'ils ont tenu, il y a quelques jours, comme étant un des sujets importants de travail du début de cette mandature et ça fait partie de la feuille de route qui a été fixée par la Maire de Paris à l'adjointe compétente sur le sujet. Mais vous avez absolument raison de rester très vigilant.

V18202010 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public

Justine HENRY : M. le Maire, chers collègues, je souhaiterais vous parler ce soir des terrasses éphémères qui sont un dispositif permettant de répondre à la crise sanitaire que nous traversons, tout en permettant aux commerçants de maintenir une activité économique et en ce sens, c'est une très bonne chose puisque cela diminue les risques de contamination.

Malgré tout, ces terrasses temporaires vont maintenant durer jusqu'en juin 2021 et s'immiscer dans le paysage et dans la Ville et dans nos rues de plus en plus. Aujourd'hui, les acteurs s'engagent sur une charte à suivre un certain nombre de prérequis pour le maintien d'une tranquillité publique dans nos rues, notamment en termes d'accessibilité des piétons et des personnes en mobilité réduite, en matière de sécurité et de propreté et elles s'engagent notamment à ce que ces terrasses ferment à 22h maximum pour limiter les nuisances sonores la nuit tombée, notamment en semaine.

Aujourd'hui, il s'avère qu'un certain nombre de commerçants ne respectent pas ces règles même si la grande majorité s'y plie volontiers et joue le jeu, ce qui est une très bonne chose. Malheureusement, ce sont ceux qui ne respectent pas les règles qui focalisent l'attention et qui créent des tensions dans l'espace public et dans l'Arrondissement, dans différents quartiers, que ce soit à la Goutte-d'Or, à Château Rouge mais aussi à Lamarck et à Montmartre. Il y a donc un enjeu de tranquillité publique, mais aussi de création d'un aménagement plutôt harmonieux de l'espace public derrière ces terrasses puisqu'elles sont maintenant présentes presque un an dans notre vie et dans notre quotidien.

Nous demandons qu'un groupe de travail soit lancé de manière à ce que les élus puissent travailler avec les commerçants et les restaurateurs sur le cadre à définir, tant en matière de nuisance sonore et respect de cette charte qu'en matière d'aménagement de ces terrasses dans l'espace public, de manière à permettre un apaisement autour de ces nouveaux usages et que commerçants, riverains et toute personne ayant à cœur de bien vivre dans le 18^{ème} puissent profiter au mieux de cette nouvelle disposition qui se met en place.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Votre vœu concerne deux sujets : il y a une question d'aménagement et une question de régulation.

Je vais laisser la parole d'abord à M. DUPONT.

Antoine DUPONT : Merci, M. le Maire. Je vais revenir très brièvement sur ce qui vient d'être évoqué sur l'harmonisation du mobilier urbain.

Vous l'avez rappelé et c'est une évidence : les terrasses éphémères ont été mises en place pour permettre aux bars et restaurants de maintenir une activité certes réduite, mais en tout cas de maintenir à flot et de continuer leur activité.

En ce sens, demander une harmonisation du mobilier urbain et donc générer des coûts supplémentaires ne nous semblent pas la bonne approche, d'autant que vous l'avez rappelé, les terrasses sont éphémères jusqu'au 30 juin sur déclaration et que dans un second temps après le 30 juin, elles seront soumises à approbation de la Mairie. Dans ce cas, nous serons en capacité de mettre en place des règles plus contraignantes.

Allant dans ce sens, je souhaiterais rappeler et souligner qu'il y a quand même une nette amélioration du mobilier urbain qui est mis en place par ces commerçants et avec le temps, ceci va encore s'améliorer.

Pour autant, je souhaiterais quand même souligner que Paris n'a pas vocation à devenir un musée, qu'il est intéressant et important de laisser aussi à chaque commerçant et chaque bar sa propre initiative dès lors qu'elle respecte le cadre qu'on va mettre en place ultérieurement. Je laisserais mon collègue DAVIAUD préciser ces propos.

Jean-Philippe DAVIAUD : Mme HENRY, vous avez pointé un vrai sujet. Evidemment, ces terrasses éphémères, c'est une innovation et les conditions d'exploitation aussi d'une certaine manière. On a pu constater en effet un certain nombre de débordements, quels que soient les quartiers. D'ailleurs, avec mon collègue HAVET, on a eu l'occasion d'aller rendre visite à une bonne partie de ces établissements, mais notre tournée du 18^{ème} n'est pas terminée encore, qui avait pu être signalée à l'occasion des plaintes de riverains, on leur rappelait les conditions d'exploitation de leur terrasse éphémère et leur donner un certain nombre d'indications.

Ces indications, quelles sont-elles ?

Ce sont de les informer que certes, la Ville de Paris a choisi de proposer une prolongation jusqu'au moins de juin prochain pour les établissements qui peuvent disposer de ces terrasses, mais compte tenu de l'expérience acquise depuis le début de l'utilisation et enfin de la mise en place et l'utilisation de ces terrasses, tout cela donnait lieu à beaucoup de remontées d'expérience en fonction desquelles la nouvelle charte qui va s'appliquer à partir du 1^{èmer} octobre va être beaucoup plus contraignante.

Pour aller de pair avec la contrainte supplémentaire, cela va s'accompagner aussi de montants d'amende beaucoup plus dissuasifs puisqu'on pourra atteindre 500 € moyennant une procédure contradictoire, mais enfin on est là avec un outil nouveau, voire même sur certaines zones, la possibilité pour la police d'imposer des horaires restreints d'ouverture en cas de débordements multiples et avérés.

Donc, on a là d'une certaine manière déjà répondu à votre vœu puisque sans attendre une concertation, durant ces quelques mois d'utilisation des terrasses, tous les enseignements ont été tirés. Cela nous permet dès à présent de passer à la deuxième phase.

Pour terminer, j'ajouterais qu'à l'issue de cette phase jusqu'au mois de juin, il y aura une remise à plat du règlement des étalages et des terrasses qui va se faire. Cela va de pair avec la constatation des élus, des riverains, des commerçants, etc.

Je crois que votre vœu est d'ores et déjà satisfait et je vous invite à le retirer.

Rudolph GRANIER : J'ai à peine entendu ce que mon collègue DAVIAUD vient de dire, mais j'ai cru comprendre qu'il n'y avait aucune concertation qui avait été organisée et que d'une manière encore une fois autoritaire, les choses seraient imposées d'en haut et très vertical. Donc, je ne sais pas si ma collègue va retirer son vœu ou non.

Nous aurions souhaité, nous, dans le cadre de ce vœu voter pour et associer les riverains qui ne sont pas mentionnés dans les parties prenantes de la concertation.

Si vous maintenez votre vœu, à ce titre-là, nous voterons. Avec cette modification, nous voterons en faveur.

Justine HENRY : Effectivement, je souhaite maintenir mon vœu. S'il a été exaucé préalablement, je ne vois pas bien la difficulté à le voter et effectivement, je pense qu'il y a un souhait de notre part de pouvoir prendre part à ces discussions, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui. J'entends tout à fait le fait d'associer les riverains, c'est quelque chose avec lequel je n'ai aucun souci.

Éric LEJOINDRE : Bien. L'enjeu, il est de travailler sur le partage de l'espace public et de tirer les bilans de cette mise en œuvre. Moi, je considère que le travail, il est fait. La concertation, elle a lieu entre l'exécutif parisien, les mairies d'arrondissement et les personnes directement concernées, c'est-à-dire les commerçants et les riverains.

J'entends tout à fait le souhait de l'opposition de participer à ces moments. Le Conseil d'arrondissement notamment est le lieu de cette participation.

Après, il y a un exécutif à l'échelle parisienne, à l'échelle de l'Arrondissement et il me revient, parce que c'est au fond ce que les électeurs ont décidé de faire vivre les politiques que nous votons ici. Donc sur le fond, moi, je considère que votre vœu, il est satisfait parce qu'il pose des problématiques réelles et qui doivent être entendues et c'est justement ce que l'équipe que j'ai l'honneur de diriger fait.

Voilà pourquoi je ne comprends pas bien l'objectif qui consiste à maintenir le vœu, mais tout en disant que les questions que vous soulevez sont légitimes comme l'ont expliqué M. DUPONT et M. DAVIAUD, j'invite la majorité plutôt à ne pas le voter. Au fond, il est quand même toujours un peu compliqué de se voter à soi-même un texte pour nous demander de faire ce qu'on fait déjà. Puis, un moment les votes, ça exige aussi un tout petit peu de cohérence.

Le vœu n'est pas adopté, mais le problème lui est pris en compte et nous y travaillons.

V18202011 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Changer Paris 18, Républicains, Centristes et Indépendants et relatif à la structuration du tourisme dans le 18^{ème} arrondissement

Rudolph GRANIER : Sur la structuration du tourisme dans le 18^{ème} arrondissement, j'imagine que vous avez eu connaissance d'un fait assez marquant à travers les difficultés financières des commerçants du 18^{ème} arrondissement et Montmartre en particulier, de la liquidation judiciaire de la seule structure touristique qui permettait d'accueillir beaucoup de monde dans le 18^{ème} arrondissement. Je pense que vous serez d'accord également pour acter votre manque d'anticipation et votre manque d'initiative pour structurer le tourisme à l'échelle de ce site très fréquenté plus largement pour l'ensemble du 18^{ème} arrondissement.

Nous notons que sur les précédentes années, vous êtes plus reposé sur les commerçants, sur le comité régional de tourisme et d'autres organes que la Mairie de Paris ou la Mairie d'arrondissement. Évidemment, on ne saurait résumer le 18^{ème} arrondissement à Montmartre, donc on intègre l'entièreté de l'Arrondissement pour découvrir d'autres endroits que simplement La Butte. En conséquence de quoi, nous souhaiterions que nous puissions réfléchir à l'élaboration d'une organisation et de valorisation du tourisme à Montmartre et dans le 18^{ème} sans préjuger des modalités juridiques, associatives, syndicales et économiques qui permettraient justement de mettre en place une structure porteuse pour le tourisme dans le 18^{ème} arrondissement.

Ian BROSSAT : Merci à M. GRANIER pour ce vœu. Je réponds ici en tant que délégué au tourisme dans le 18^{ème} arrondissement.

Vous l'avez dit et c'est vrai, le secteur du tourisme a été particulièrement impacté par la crise et je pense notamment aux salariés du secteur souvent précaires nombreux à travailler dans notre Arrondissement qui, avec la crise sanitaire, se sont retrouvés sans activités ou avec une activité fort réduite.

Dès le mois de mai et de ce point de vue, on ne peut pas nous reprocher un manque d'anticipation. La Ville de Paris a débloqué une enveloppe de 5 millions d'euros dédiés au financement d'un plan de relance afin de soutenir les acteurs du secteur avec l'appui de l'Office du tourisme et des Congrès de Paris. Cela s'est notamment traduit par le financement de promenades urbaines qui ont eu un grand succès cet été et ont assuré un revenu à des centaines de guides conférenciers.

Force est de constater que la baisse de la fréquentation touristique a pu modifier en certains endroits la vie de nos quartiers. Je crois que la crise du Covid-19 et je crois que c'est aussi l'état d'esprit d'ailleurs de Frédéric HOCQUARD qui est en charge du tourisme à l'Hôtel de Ville, doit aussi être l'occasion de réinventer le modèle de tourisme que nous voulons pour notre Ville et pour notre Arrondissement en particulier, un tourisme plus humain, plus responsable, plus artisanal et en lien avec les habitants du 18^{ème} arrondissement.

De La Chapelle à la Porte Montmartre, notre Arrondissement regorge de richesse et son potentiel touristique ne peut être réduit à La Butte Montmartre. Ainsi comme je sais que le Maire y est aussi attaché, nous proposons de réunir l'ensemble des acteurs du tourisme de l'Arrondissement dans les prochaines semaines pour travailler avec eux sur l'ensemble des points que vous avez évoqués et l'ensemble des élus de notre Conseil, donc vous aussi, seront conviés à ce comité de pilotage.

Aussi chers collègues, nous proposons de retirer votre vœu.

Éric LEJOINDRE : Je voulais saluer la réponse positive et constructive de M. BROSSAT.

Peut-être simplement rappeler qu'en France et notamment en Ile-de-France, la compétence de la structuration des acteurs touristiques, elle revient à la Région, pour une raison assez simple, c'est qu'il est rare que les touristes viennent en France ou en Ile-de-France uniquement pour aller à Montmartre ; ils vont en général dans différents lieux métropolitains ou franciliens.

Donc, je trouve un tout petit peu fort de café à ce qu'il nous soit reproché quoi que ce soit à nous ou demander à nous de faire le travail d'une institution qui s'appelle la Région. Si vous souhaitez que nous fassions ensemble un vœu à Mme Valérie PECRESSE pour lui demander de prendre ses responsabilités, celles de sa compétence et contribuer... je rappelle que la Région n'a jamais imaginé une seule seconde financer des structures locales du tourisme, elles étaient financées par la Ville de Paris. Bien sûr, nous serions heureux

d'associer la Région au travail que nous allons engager et je le dis parce que c'est facile de demander toujours, toujours aux mêmes et c'est toujours le Maire d'arrondissement qui va tout faire. Il y a d'autres lieux de pouvoir que la Mairie d'arrondissement. Je ne suis pas président de Région, je ne suis pas président du Département, je ne suis pas ministre, je suis Maire du 18^{ème}.

En l'occurrence, s'agissant du tourisme, excusez-moi, mais je trouve que la Région est comme souvent à Paris forte absente et la Région ferait bien un tout petit peu de s'intéresser aussi aux Parisiens. Ma foi, on est quand même, nous aussi, des Franciliens.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci de nous permettre de prendre la parole sur ce sujet qui reste structurant. M. BROSSAT l'a dit : on sort d'une crise assez dramatique. Pour exemple, rien que sur la tour Eiffel, 10 000 : c'est le nombre de visiteurs qui gravissent quotidiennement la tour Eiffel en ce moment dans ces meilleurs weekends. Ils sont en haute saison habituellement 20 000 et 60 %, c'est la baisse observée sur les nuitées hôtelières comme la fréquentation des monuments parisiens depuis 2020. Donc, on a quand même un certain nombre de chiffres qui témoignent de l'immense fragilité du secteur.

C'est d'ailleurs pour cela, et M. BROSSAT l'a rappelé, que la Mairie de Paris a lancé un plan de relance pour accompagner les acteurs du tourisme à Paris, ce qui était vraiment juste indispensable, mais ça témoigne quand même d'une grande fragilité du secteur et si le plan de relance est efficace, on l'espère à date, il s'agira de réinventer le modèle touristique, pas uniquement à Paris et pas uniquement à Montmartre, proximité de l'humain, du social, la défense de l'artisanat, réinventer autour de la lutte contre le meublé touristique et l'écart du tourisme. Ça fait longtemps qu'on se bat contre ça et je pense que là, il y a un certain nombre d'engagements qui ont été pris de manière assez ferme sur ce sujet. Ça sera l'occasion d'en finir avec un tourisme mondialisé, exacerbé par la monoactivité que subit La Butte, mais aussi avec la contrefaçon que nous avons sur l'art à La Butte, mieux réguler les commerces de toutes sortes pour qu'on évite de voir pulluler toujours les mêmes boutiques de souvenir « Made in China » tenues d'ailleurs par les mêmes propriétaires.

Alors, pour être un peu plus précis, juste pour vous répondre, la structure que vous proposez, porteuse d'une nouvelle stratégie à Montmartre et que vous appelez de vos vœux, moi j'ai envie de vous dire : à quoi bon créer cette nouvelle structure parce qu'on a déjà l'Office de tourisme de Paris ? On a déjà le Comité régional du tourisme de l'Île-de-France. En fin de compte, si vous creusez, si vous interrogez l'ensemble des acteurs qui sont mobilisés sur le syndicat d'initiative de Montmartre, moi j'ai envie plutôt de saluer la dernière présidente du syndicat d'initiative Marie-Claude NEDAN qui s'est battue pour récupérer une situation compliquée avec Montmartre village puisqu'elle avait renommé comme ça, qui se battait entre plusieurs acteurs.

Tout ça montre aujourd'hui que nous avons besoin de réinventer, de repartir d'une feuille blanche, pas uniquement au niveau de Montmartre, mais au niveau de tout Paris pour un tourisme plus solidaire, plus local.

J'en terminerais en vous disant aussi que finalement, outre la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui sera vraiment l'occasion de porter une candidature un peu plus radicale, plus écologique, on lance aujourd'hui dès maintenant la piétonisation de Montmartre avec M. DUPONT, notre collègue élu écologiste, pour montrer que finalement, on ne va pas attendre que les choses se fassent comme ça. On va tout de suite d'ores et déjà reprendre la main sur l'espace public et montrer aux touristes qu'on se préoccupe d'eux pour qu'ils reviennent le plus vite possible et je précise des touristes internationaux, mais aussi les touristes franciliens et parisiens, car ce sont eux qui sont venus cet été à Paris et dans toute l'Île-de-France pour soutenir le tourisme.

Donc nous, nous voterons évidemment contre ce vœu.

Éric LEJOINDRE : Merci. Mais avant de voter contre, il s'agit de savoir si M. GRANIER souhaite maintenir son vœu, je vais lui laisser quelques secondes la parole.

Rudolph GRANIER : Évidemment, le vœu est maintenu. Quand ça vous arrange, les compétences ne sont pas les vôtres, quand ça vous arrange, c'est les vôtres. On a encore passé un vœu tout à l'heure sur l'université, ce n'est pas une compétence de la Ville ou de la Mairie, c'est une compétence de la Région ; tout ça est une espèce de flou, d'amalgames savamment entretenus.

Tous les arguments que j'ai pu évoquer, M. BROSSAT les reprend. Tous les arguments que j'ai pu évoquer, mon collègue vient de les reprendre, à la fin, on vote contre, mais c'est surtout à la fin les commerçants et le 18^{ème} qui en souffrent, mais j'ai bien compris que ce n'était pas votre compétence.

Nous maintenons ce vœu. Merci.

Eric LEJOINDRE : Il y a un truc en République, c'est simple, ça s'appelle la loi. Vous voyez ? La loi, ce n'est pas compliqué. La loi, c'est la loi.

Il s'avère que sur le vœu concernant les étudiants, au-delà du fait que nous en avons une partie de compétence, nous nous adressons à la bonne structure, c'est-à-dire à l'État.

Vous auriez fait un vœu demandant au Conseil d'arrondissement de s'adresser à la Présidente de Région pour qu'elle prenne ses responsabilités, nous l'aurions voté. Simplement et ne dites pas qu'il y a des mélanges, il y a de la clarté au contraire, c'est vous qui entretenez le mélange. La clarté, c'est de s'adresser aux bonnes personnes. Moi, je prends ma part de Maire d'arrondissement sur l'ensemble des sujets, je ne prends pas toute la part. Adressez un vœu à la Présidente de Région, Mme Valérie PECRESSE, pour qu'elle s'adresse un peu aux Parisiens et croyez-moi, je ne vote pas avec vous.

En attendant, ce vœu est rejeté.

V18202012 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Changer Paris 18, Républicains, Centristes et Indépendants relatif à l'offre de soins dans le 18^{ème} arrondissement

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Je souhaitais évoquer le projet de l'Hôpital Grand Paris Nord qui prévoit le regroupement à horizon 2025-2027 des sites hospitaliers de Beaujon Bichat, à Saint-Ouen et notamment en ce qui concerne les activités médico-chirurgicales.

Comme la première part des regroupements hospitaliers qui ont pu avoir lieu ces dernières années en France et souvent en parfaite cohérence avec les différentes lois et réformes quelles qu'elles soient, les ordonnances de 2003-2005, HPST 2009, modernisation de notre système de santé 2016 ou la récente loi Ma Santé 2022, ce projet prévoit des suppressions de lits d'hospitalisation en médecine et de postes de personnel soignant.

D'abord, sur ce projet, il est quand même intéressant parce qu'il va permettre aux patients, usagers, personnels de travailler dans des conditions plus favorables que sur les anciens sites qui sont vétustes. Puis, il y a aussi le projet d'implanter un site universitaire et un site de recherche sur le campus. C'est une bonne chose pour le territoire nord dans son ensemble, que ça soit le 18^{ème} parce qu'au final, Saint-Ouen, ce n'est pas très, très loin non plus, ce n'est pas un problème géographique et c'est une bonne chose pour la Seine-Saint-Denis.

En revanche, certains aspects de ce projet peuvent susciter de l'inquiétude, notamment la suppression de 400 lits de médecine et de 600 équivalents temps plein.

Il nous semble qu'un tel projet doit être rediscuté, car d'abord, la crise sanitaire que nous vivons, elle a révélé quand même les failles hospitalières qui étaient pointées du doigt depuis des années par les personnels soignants. Il est vrai que les pouvoirs publics ont voulu généraliser la prise en charge en ambulatoire donc, sans hospitalisation et devoir faire en sorte que les hôpitaux fonctionnent à flux tendus en évitant que des lits d'hospitalisation soient inoccupés.

Dans ce schéma-là a priori, on a oublié les situations exceptionnelles. La crise Covid, c'est une situation exceptionnelle. La situation où des patients un peu plus âgés, donc plus lourds à prendre en charge, qui nécessitent une hospitalisation plus longue, c'est une situation exceptionnelle et ça ne rentre pas toujours dans le champ de la prise en charge en ambulatoire. Pareil pour un patient qui va pour x ou y raisons ne pas se soigner pendant des années et va finalement arriver à l'hôpital dans une situation où il doit être pris en charge de manière plus complexe et plus longue.

Je tiens quand même à être clair sur un point, et ça rejoint ce qui a pu être dit précédemment, le service public, il existe avant tout pour répondre aux besoins des citoyens. Il n'existe pas pour servir les personnels ou les dirigeants. D'autre part, un service public qui accumule des dérapages financiers, c'est un service public qui doit être aussi à un moment ou à un autre repensé.

Je vois qu'à chaque fois qu'on évoque les suppressions de postes, par exemple dans la police, on nous regarde, le groupe, mais sous M. HOLLANDE, ces dernières années en matière hospitalière, il y a eu un grand nombre de suppressions de postes à l'hôpital. Pourquoi il y a eu des suppressions de postes à l'hôpital ? Parce que M. HOLLANDE comme M. SARKOZY certainement avant, on n'était pas dans son cabinet, considérait que compte tenu des dérapages en matière de déficit, compte tenu des déficits accumulés dans certains services publics, il fallait revoir le schéma ou alors, il s'agit de dire aux Français : donnez-nous votre argent, il est mal géré par l'État, mais après tout, ce n'est pas très grave. C'est peut-être aussi pour cette raison-là qu'il y a parfois des restructurations et des réorganisations.

Pour autant, il ne faut pas qu'elle soit déraisonnable et déconnectée de la réalité et là en la matière, c'était l'objet du vœu, on a un territoire 18^{ème} nord de Paris qui est frappé par une multitude de difficultés sur lesquelles on aura l'occasion de revenir et notamment le fait qu'il y ait une forme de désert médical, tant en termes de nombre de médecins, il n'y aura pas un plus grand désert médical à Paris que, par exemple, en Aveyron ou en Lozère, mais en termes d'accès aux spécialistes et aux médecins généralistes et en termes de délais d'attente.

Dans ce contexte où on a un arrondissement 18^{ème} et des territoires nord de Paris en déficit de médecins généralistes et spécialistes, on supprime des lits de médecine. Les professionnels vous diront que c'est dangereux de faire ceci et ça doit nous amener à revoir ce projet, d'autant plus qu'on peut avoir le risque de renoncement aux soins, c'est-à-dire que si à un moment, il n'y a pas de lits disponibles à l'Hôpital public et il n'y a pas de médecins spécialistes ou généralistes, on va avoir des populations qui ne vont pas se soigner.

Voilà pourquoi j'ai proposé ce vœu. Effectivement, Mme le Maire de Paris a été réélue le 5 juillet 2020, présidente du Conseil de surveillance de l'assistance publique des hôpitaux de Paris et compte tenu de ces éléments-là, on vous propose d'abord de faire connaître votre positionnement au Conseil d'arrondissement parce que c'est un projet finalement qui concerne le 18^{ème} mais aussi au Conseil de Paris parce que c'est quand même un projet qui

dépasse le cap du 18^{ème} sur ces suppressions de lits, d'engager une discussion avec les instances dirigeantes que sont le directoire CME et les décideurs ARS pour essayer de voir si on peut réduire la suppression du nombre de lits supprimés, de proposer finalement un nouveau projet.

Je veux aussi souhaiter connaître ce qui a pu être fait ces six dernières années en matière de lutte contre la désertification médicale dans le 18^{ème}. On n'est pas obligé peut-être de répondre ce soir si ça prend du temps, mais la réponse peut intervenir plus tard dans un autre conseil et ça m'intéresserait de savoir ce qui a été fait.

Alors, peut-être M. le Maire, que vous me direz que je suis hors sujet sur ce vœu. Moi, je me permets seulement de citer ces mots de Machiavel qui disait et qui revient à la mode que « tout n'est pas politique, mais que la politique s'intéresse à tout ». Finalement, puisque vous avez la légitimité des urnes, pourquoi ne pas s'intéresser à tout et non pas utiliser tous les leviers qui sont possibles juridiques ou autres pour traiter les sujets ?

Éric LEJOINDRE : Moi, je m'intéresse à tout et notamment à tout ce qui concerne le 18^{ème}, j'essaie simplement de ne pas le faire n'importe comment.

Ayodele IKUESAN : Mes chers collègues, je vais répondre aux différents éléments que vous demandez.

Avec la crise Covid, nous nous interrogeons collectivement sur l'avenir de la médecine : que devra-t-elle être la médecine de demain ?

Une médecine de proximité assurément et c'est pour cela qu'on a accompagné et qu'on accompagne encore l'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaire et de centres de santé publics sur l'ensemble du territoire. On y travaille quotidiennement et notamment via le dispositif Paris Med' pour trouver des locaux professionnels de santé et faciliter leur installation dans l'Arrondissement.

Je peux vous citer, par exemple, vous posez la question de ce qui a été fait ces dernières années : l'ouverture du centre de santé Pajol, le centre dentaire de la Porte de Montmartre, la Maison de santé pluridisciplinaire Mathagon, la Maison de santé pluridisciplinaire Epinettes qui ont été ouverts dans l'Arrondissement au cours des dernières années.

Pour revenir sur le sujet de l'Hôpital Nord, celui-ci ne devrait pas ouvrir avant 2028-2029 et pour vous répondre encore, on a eu des conversations, des comités de pilotage présidés par l'ARS avec autour de la table l'AP-HP, la Mairie de Paris, la Mairie du 18^{ème} qui se sont arrêtés en 2017 en raison de la date éloignée de l'ouverture de l'Hôpital Nord, mais qui vont reprendre prochainement.

Pour répondre aussi sur le sujet du nombre de lits, le volume d'activités de l'Hôpital Nord, les services de ce dernier, bien sûr, tous ces éléments-là seront au cœur des discussions que nous allons avoir au sein de ces comités de pilotage auxquels la Mairie du 18^{ème} sera bien évidemment associée et nous tiendrons compte de la crise sanitaire que nous traversons actuellement parce que ce sont des éléments qui changent un peu la donne sur la manière de voir les choses.

Pour vous répondre sur la position de la Mairie du 18^{ème}, la Mairie a toujours défendu et défend encore le fait de conserver un hôpital de proximité sur le site de Claude Bernard, un hôpital de proximité avec cinq composantes, notamment un service de gériatrie, un service de santé mentale, un service de chirurgie ambulatoire des urgences et une maternité et on insiste vraiment sur la maternité.

La position de la Ville est la même que celle du 18^{ème}, c'est-à-dire un soutien de cet hôpital de proximité sur le site Claude Bernard.

Nous avons aussi interrogé la présidente du Conseil de surveillance ainsi que la direction générale de l'AP-HP, je cite la directrice du Cabinet de Martin HIRSCH, il n'y a pas de nouveau sujet d'actualité, il n'y a pas à ce jour de travail en cours, c'est un projet qui serait différent de celui qui est déjà présenté depuis 2016 aux élus sur la parcelle Claude Bernard.

Avec tous ces éléments, je voulais vous rassurer sur le fait que nous n'avons pas attendu votre vœu pour faire de la santé une priorité dans cet Arrondissement, que nous travaillons activement, que ce soit avec l'AP-HP, que ce soit avec l'adjointe à la Maire en charge de la santé, la DASES, les différents professionnels de santé de l'Arrondissement pour justement faire en sorte que nous maintenions un hôpital de proximité sur le site de Claude Bernard et continuer à faciliter l'installation de professionnels de santé dans l'Arrondissement.

Barbara GOMES : Sur ce vœu relatif à l'offre de soins dans le 18^{ème} qui dénonce quand même la réduction du nombre de lits, la réduction du nombre d'emplois hospitaliers et qui demande à adapter l'offre de santé aux territoires et à la population, je vous avoue que si je ne vous avais pas écouté et m'étais contentée de le lire, j'aurais cru que vous étiez prêt à faire vos demandes au parti Communiste Français.

Alors je ne sais pas si c'est la crise sanitaire et ce serait une très bonne chose ou ce sont les échéances électorales à ce calendrier qui vous ont permis de vous rendre compte de l'importance des combats menés par la Gauche depuis très longtemps et notamment à Paris, sur la nécessité d'un hôpital de proximité et d'un hôpital qui ne soit pas géré comme une entreprise, mais au service de la population. S'il a fallu tout ça pour que vous décidiez de nous rejoindre dans ces combats, pour que cette demande soit crédible, il faudra qu'elle s'inscrive dans le temps et je vous invite à nous accompagner aux prochaines mobilisations pour le sauvetage de notre Hôpital de proximité à Bichat.

Je vous invite à venir la prochaine fois aussi rencontrer le personnel hospitalier et les syndicats de l'Hôpital Bichat qui vous expliqueront à nouveau à quel point il est important de considérer le service public comme un bien collectif, qui existe grâce à la mutualisation de nos intérêts qui permet justement de s'assurer que les ménages n'aient pas à s'endetter pour leur santé, qui insiste sur le fait que pour qu'un hôpital fonctionne, il faut qu'il y ait des employés hospitaliers, donc des fonctionnaires ; qu'il est important que ces personnes puissent effectivement travailler dans de bonnes conditions, pour justement respecter celles et ceux qui travaillent au service de la population, mais aussi parce que, si ces personnes ne travaillent pas dans de bonnes conditions, si elles ne sont pas respectées, si elles n'ont pas un temps de travail qui leur permet aussi de respirer et déconnecter à côté d'un métier qui est extrêmement compliqué, l'hôpital, le service public de manière générale ne peut pas fonctionner correctement.

Donc, je vous dis à très bientôt pour les prochaines mobilisations.

Danièle PREMEL : Très satisfaite finalement que le PCF inspire, mais à tel point votre vœu puisque vous avez repris presque des mots et des phrases que nous avons faits au cours de nos interventions que nous avons depuis six ans. Je constate que vous vous ralliez enfin à des bonnes idées et à un bon parti.

Ce que je voulais dire, c'est que l'Hôpital Bichat est un sujet et un débat que nous avons eu souvent ici avec des réponses qui ont été faites par la Mairie. Nous essayons d'avancer le plus possible dans le combat parce que ce n'est pas gagné, l'AP-HP, nous avons discuté et essayé d'avancer, etc. Ce combat, c'est vrai que nous voulons à un hôpital Bichat qui soit

aussi un hôpital rénové parce qu'on sait bien qu'il n'est pas parfait à l'heure actuelle et qu'il n'y a pas toutes les conditions.

Nous voulons aussi qu'une maternité puisse permettre aux enfants du 18^{ème} de naître dans le 18^{ème}. Je constate que vous vous ralliez enfin à des bonnes idées. J'espère comme l'a dit ma collègue que vous serez à nos côtés dans nos combats, mais sur le terrain parce qu'il ne s'agit pas d'avoir que des mots, il s'agit aussi de combattre sur le terrain.

Justine HENRY : En deux mots sur ce vœu, le projet de déménagement de l'Hôpital Nord est un projet que je trouve extrêmement construit et qui répond à un certain nombre d'évolutions de pratiques médicales et chirurgicales d'aujourd'hui et le fait de diminuer le nombre de lits répond aux nouvelles modalités chirurgicales de prise en charge en ambulatoire, ce qui est une très bonne chose et va permettre d'avoir les plateaux techniques beaucoup plus modernes et une facilité de travail des équipes.

Je comprends et c'est légitime que la diminution du nombre de lits interroge également d'une crise sanitaire comme on l'a vécue. Cependant, je pense que si le nombre de lits en réanimation notamment était l'une des clés de la résolution de cette crise sanitaire, il n'est pas dit qu'à la prochaine crise sanitaire, le nombre de lits disponibles soit une clé de résolution. Donc, il faut, je pense, prendre les choses peut-être plus globalement que focaliser sur le sujet des lits en tant que tels.

Ensuite, je pense que dans ce vœu, il y a et le sujet de l'hôpital et le sujet de la médecine de proximité qui a été évoquée avec l'accès à des médecins notamment généralistes en premier recours. Là-dessus, je dois dire que le travail effectué à l'Hôpital Bichat ces dernières années est plutôt très positif, la maison de santé et je salue là-dessus le travail des jeunes médecins qui se sont installés et qui sont passés par moult démarches administratives pour en arriver là. C'est un travail difficile et qui est aujourd'hui une réussite que je souhaite saluer.

Donc, je ne voterai pas pour ce vœu pour toutes ces raisons.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Je vous remercie pour les invitations, je les décline toutes au niveau de celles qui ont été faites par les communistes. On ne partagera pas les mêmes idées ni aujourd'hui ni demain.

La différence encore une fois, je ne sais pas si l'on m'a bien écouté, c'est que je ne porte pas un discours qui consiste à dire : quoi qu'il arrive, dans quelque circonstance que ce soit, ayant toujours plus de personnels, plus de moyens dans les services publics. Je dis juste que des services publics doivent être réorganisés quand il y a des dérapages financiers, mais que par contre, ces réorganisations doivent aussi ne pas être déraisonnables et ne pas être déconnectées de la réalité. C'est une nuance. Je ne fais pas d'idéologie, j'essaie d'être pragmatique.

Deuxième point, il va vraiment falloir arrêter avec ces insinuations comme quoi on ne connaîtrait ni la réalité du quartier, ni la réalité des habitants, ni la réalité des secteurs. Je travaille dans le secteur hospitalier, madame. Je connais bien, j'échange avec des professionnels. En ce moment, je travaille dans le médico-social et si vous voulez que je vous raconte ma vie, mon père était médecin et ma mère était infirmière puéricultrice, je connais bien le sujet.

Pour rédiger ce vœu, j'ai rencontré un certain nombre de professionnels de santé qui ont été ravis que je porte un tel vœu ; donc, je vais sur le terrain aussi tout le temps.

Sur les éléments qui m'ont été transmis, ça reste quand même assez général. J'ai entendu ce que vous aviez dit. Les actions que vous avez pu faire sur les centres de santé et des aides aux installations, c'est très intéressant, mais il va falloir aller beaucoup plus vite parce que je crois que l'Arrondissement est encore en grand déficit, pas que le 18 d'ailleurs, le 19 et les territoires du Nord, mais je pense qu'il faut l'inscrire comme une priorité.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je voulais remercier Mme IKUESAN pour la densité de sa réponse. On peut toujours aller plus vite sur beaucoup de choses. On peut aussi reconnaître que tout ce que nous avons fait pour permettre à la médecine libérale en secteur 1 de trouver des espaces dans le 18^{ème} est essentiel. Encore une fois, si nous ne l'avions pas fait, il n'y aurait plus de médecins en secteur 1 aujourd'hui dans le 18^{ème} et j'insiste sur cette notion de secteur 1, ce qui rend les choses un peu plus compliquées parce que non seulement, il faut trouver des lieux, il faut trouver des modèles économiques et il faut trouver des médecins qui ont envie de s'installer et tout ça ne se fait pas en deux coups de cuillère à pot.

Le vœu n'est pas adopté.

Bonne soirée à toutes et à tous.